

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



amahc

Accueillir pour le bien être en santé **M**entale
Accompagner dans l'**H**abitat et la **C**ité



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE	- 4 -
EN INTRODUCTION	- 6 -
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	
Introduction :	- 8 -
1. Identification et données générales sur le SAVS	- 8 -
2. Description de l'activité et du fonctionnement du SAVS	- 9 -
3. Les personnes accompagnées en 2024	- 11 -
4. Les Activités de l'année	- 13 -
5. Partenariat et dynamique d'amélioration continue de l'offre de service	- 23 -
2024-2025 Bilan et perspectives	- 26 -
Service d'Accueil Collectif de Jour	
1. Équipe, organisation et dynamiques professionnelles : vers une structuration renforcée et inclusive	- 28 -
2. Les personnes concernées	- 31 -
3. L'accompagnement proposé	- 35 -
4. Les partenariats et réseaux : un ancrage territorial renforcé	- 39 -
5. La parole aux personnes concernées :	- 40 -
6. En conclusion	- 41 -
Perspectives 2025	- 42 -
Service Loisirs et Vacances Accompagnés	
Notre structure	- 44 -
Zoom sur le Service Loisir et Vacances Accompagnés	- 44 -
L'impact	- 45 -
1. Les séjours	- 45 -
2. Les vacanciers	- 49 -
3. Les encadrants	- 52 -
4. Les gîtes & les déplacements	- 57 -
5. Les partenaires	- 58 -
Les perspectives 2025	- 60 -
Le Logement D'Abord	
Introduction :	- 62 -



1. 1. Identification et données générales sur le Logement D'Abord.....	62 -
2. L'organisation et la structuration du service Logement d'Abord AMAHC	65 -
3. Une forte augmentation de l'activité	67 -
4. Le partenariat	72 -
5. Ce qui éclaire nos pratiques, une éthique du Care	73 -
2024, 2025 : Bilan et Perspectives	75 -
Les Services transversaux	
Le service administratif et financier.....	77 -
Le service Qualité.....	79 -
Introduction :.....	79 -
1. Structuration de la démarche	79 -
2. Enquêtes de satisfaction	81 -
3. Logiciel Qualité : outil de pilotage et d'information.....	82 -
4. Comités et groupes de travail	82 -
5. Hygiène et sécurité.....	85 -
6. 2024/2025 : Bilan, perspectives et recommandations pour renforcer la démarche. -	86 -
Bilan et perspectives du service formation.....	88 -
Une année 2024 marquée par une structuration sans résultats probants	88 -
L'offre de formation.....	88 -
Contexte budgétaire et stratégie de redressement	89 -
Actions de formation prévues en 2025 et perspectives 2026	90 -
Les comités	
L'association GEMOTION	92 -
Le Comité des Personnes Concernées (CPC).....	93 -
Commission promotion - 2024.....	95 -
ANNEXES	
SAVS 2024	97 -
Résultats d'enquêtes du SACJ.....	102 -
Résultats d'enquêtes du SAVS	112 -



RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Bonjour à tous et merci d'être présents à cette assemblée générale d'AMAHC. Merci à nos partenaires toujours fidèles par leur présence.

L'année 2024 a été marquée par quelques événements importants pour notre association :

Une réflexion sur la gouvernance d'AMAHC en début d'année 2024 a été menée au niveau du Conseil d'administration.

Une demi-journée de partage avec toutes les parties prenantes d'AMAHC, personnes concernées, professionnels et bénévoles a permis de faire un bilan de notre projet associatif à mi-mandat en fin d'année 2024.

Mais l'événement le plus marquant de cette année 2024 a été la grande fête de nos 10 ans en juin qui s'est déroulée à l'espace de l'ouest lyonnais, lieu particulièrement propice à notre projet. En effet, le 1er juillet 2014 l'ASSAGA et FIRMAMENT fusionnaient pour devenir AMAHC. Cette fête qui a duré toute la journée a permis à de nombreuses personnes de venir nous rencontrer, personnes concernées, professionnels et bénévoles d'AMAHC ou de nos partenaires. Nous avons eu le plaisir d'y revoir Philippe Villeval, le directeur commun de l'ASSAGA et de FIRMAMENT qui a accompagné notre fusion.

La journée avait démarré avec l'intervention de Philippa Motte, paire aidante dont le témoignage et les réflexions à propos de son témoignage ont été particulièrement émouvants, marquants et inspirants. Une vidéo préparée par des professionnels et des personnes concernées d'AMAHC nous permettait de partager la vie des accueils de jour. L'après-midi était consacrée à un temps plus festif avec entre autres, karaoké, danse, atelier peinture ... Journée donc très réussie ! Je suis vraiment contente d'avoir pu participer à cette belle fête.

Nous avons poursuivi notre implication dans le cadre du projet Territorial de Santé Mentale avec la participation de plusieurs professionnels dans les groupes de travail. Ce premier PTSM se termine cette fin d'année 2025. Le 2ème PTSM va se préparer au cours du 2ème trimestre 2025 et du premier trimestre 2026. L'ARS a donné juin 2026 comme dead line afin de démarrer la mise en œuvre de ce 2ème PTSM 2026/2030. Je suis sûre qu'AMAHC aura l'occasion de s'y investir comme elle l'a fait depuis 5 ans.

Nous avons également poursuivi notre partenariat dans le cadre des Couleurs de l'accompagnement mais aussi de Coordination69 et de santé Mentale France. Je voudrais d'ailleurs vous parler d'un événement régional qui se déroulera le 4 novembre au Palais des Congrès le Saint Etienne. Il s'agit de la 2ème édition régionale des Ateliers du Rétablissement au cours de laquelle, outre les bonnes pratiques professionnelles, sera mis en valeur (un peu à l'image des Etats Généraux de 2019 dans le Rhône), la parole et le plaidoyer des personnes concernées recueillis à travers un questionnaire régional qui est diffusé très largement dans les institutions, les GEM, les Collectifs de personnes concernées. J'invite vivement les personnes concernées à remplir ce questionnaire, individuellement ou en groupe éventuellement aidés par les professionnels. Plus il y aura de réponses et plus la parole des personnes concernées sera pertinente. Les questionnaires sont à rendre avant septembre.



Une synthèse sera faite par le comité d'organisation, synthèse qui sera présentée lors de cette journée du 4 novembre.

Mais revenons à notre AG d'aujourd'hui, qui a une importance particulière pour moi. En effet ce sera ma dernière AG en tant que présidente. L'âge et la durée cumulée de mes mandats (13 ans comme présidente d'abord de FIRMAMENT en 2012 puis d'AMAHC en 2014) m'ont fait prendre la décision de passer la main cette année. Un nouveau Bureau sera élu lors de notre prochain CA début juillet avec, et donc l'élection d'un nouveau président.

A cette occasion, je voudrais d'abord avoir une pensée pour celles et ceux qui m'ont précédé et qui ont permis à AMAHC en en posant les fondements, d'être ce qu'elle est aujourd'hui. Je pense à Elizabeth Travy, à Paul Monot, André Bernoux, Michel Dugnon. Qu'ils en soient remerciés. Merci au Bureau et au Conseil d'Administration d'AMAHC dont les membres toujours fidèles ont grandement contribué à la bonne marche de notre association. Merci à nos directeurs, j'ai cité Philippe Villeval mais je voudrais avoir aussi une pensée pour Philippe Chaize qui a donné l'élan nécessaire au démarrage d'AMAHC. Merci infiniment à Katia qui a repris le flambeau dans des conditions difficiles après une direction catastrophique et qui a dû affronter la pandémie quelques 3 mois après son arrivée ! J'ai eu un très grand plaisir d'être à ses côtés tout au long de ces années. Je voudrais saluer l'immense travail qu'elle accomplit pour que notre association soit toujours aussi vivante, dans la marche de son temps au bénéfice des personnes concernées.

Enfin, je voudrais remercier toutes les personnes concernées, les professionnels et les bénévoles qui font qu'AMAHC est ce qu'elle est !

Je voudrais dire aussi l'immense plaisir que j'ai eu d'accompagner AMAHC tout au long de ces années et combien cette responsabilité a compté dans ma vie. Je resterai volontiers au Conseil d'administration encore un temps afin de continuer à soutenir AMAHC sans en porter trop de responsabilités.

Je vous remercie pour votre écoute et je passe la parole aux professionnels qui ont préparé le rapport d'activité.

Marie Christine Pillon

Présidente



EN INTRODUCTION

L'année 2024 marque une étape symbolique et profondément significative pour l'AMAHC : celle de ses 10 ans d'existence. Une décennie d'engagement, d'innovation sociale et de solidarité au service des personnes vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de handicap. Dix années durant lesquelles l'association n'a cessé de se transformer, de se professionnaliser et de renforcer son ancrage territorial, tout en restant fidèle à ses valeurs fondatrices : l'accueil inconditionnel, le respect de la singularité de chacun, et la promotion du pouvoir d'agir.

Ce rapport d'activité 2024 s'inscrit dans cette dynamique de bilan et de projection. Il témoigne de la richesse des actions menées, de la diversité des publics accompagnés, et de l'implication constante des équipes, des bénévoles, des partenaires et des personnes concernées. Il met également en lumière les évolutions structurelles et les innovations portées par l'association, dans un contexte où les enjeux de santé mentale, d'inclusion sociale et de lutte contre la stigmatisation sont plus que jamais d'actualité.

L'année a été marquée par des temps forts, notamment la célébration des 10 ans de l'AMAHC, valorisant les parcours, les réussites, mais aussi les défis relevés collectivement. Elle a aussi été l'occasion de réaffirmer notre volonté de construire, avec et pour les personnes concernées, des réponses toujours plus adaptées, humaines et innovantes.

L'AMAHC reste par ailleurs fortement engagée dans les dynamiques territoriales et les réseaux de coopération, en lien avec les politiques publiques de santé mentale. Elle participe activement au Plan Territorial de Santé Mentale, à la Coordination 69, au Collectif Handicap 9, ainsi qu'aux plateformes de pair-aidance telles qu'ESPAIRS. Ces articulations renforcent la lisibilité de notre action, favorisent les passerelles entre les acteurs du soin, du social et du médico-social, et permettent de mieux répondre aux besoins des personnes dans une logique de parcours fluide, de rétablissement et de citoyenneté.

Ce rapport est donc à la fois un regard rétrospectif sur une année dense et un tremplin vers l'avenir. Il reflète notre engagement à poursuivre, ensemble, la construction d'une société plus inclusive, plus juste et plus solidaire.

Katia AMORETTI

Directrice



SAVS



Salle informatique et ressources documentaires



Introduction :

L'année 2024 fut marquée par :

- La stabilisation de l'équipe,
- La mise en œuvre du Dossier Unique de l'Usager,
- Le recrutement et l'intégration d'une nouvelle paire-aidante à mi-temps.

1. Identification et données générales sur le SAVS

a) Agrément, financement et cadre législatif

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale a (ré)obtenu son agrément le 3 janvier 2017 pour une durée de 15 ans, pour 150 places soit une file active de 190 personnes accompagnées.

Il est financé par la Métropole de Lyon.

Il relève de la loi 2002.02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale complétée par :

- La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,
- Le décret du 11 mars 2005 qui définit les conditions d'organisation et de fonctionnement des SAVS en précisant le champ et l'étendue de leurs missions,
- La circulaire du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées par des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

b) Les objectifs du CPOM

Les accompagnateurs sociaux s'attachent avec conviction, à personnaliser l'accompagnement de chaque personne concernée, à l'encourager à prendre sa place de citoyen à part entière en vue d'une meilleure autonomie et qualité de vie au quotidien. La perspective d'un mieux-être recouvre au sens large : la dimension du prendre soin de soi à travers un logement décent, des soins adaptés, des droits ouverts et actualisés, une éventuelle activité professionnelle, un possible accès aux loisirs, à la culture, au sport, des relations équilibrées avec son entourage... Elle s'applique dans [une dynamique de rétablissement de la personne accompagnée à partir de ses compétences et habilités sociales, son potentiel « ressources internes » et son contexte environnemental.](#)



Les accompagnateurs sociaux s'appuient sur ce qu'est la personne, ce vers quoi elle veut aller pour faciliter et coconstruire son parcours au SAVS.

Dans le cadre de notre accompagnement, nous poursuivons les objectifs suivants :

- Répondre aux **besoins et aux attentes de chaque personne** par un **accompagnement individuel et personnalisé** en renforçant le **pouvoir d'agir**,
- Favoriser une meilleure **autonomie** dans sa vie quotidienne,
- Veiller à sa **qualité de vie**.

Pour répondre à sa mission et aux besoins de chaque personne concernée, le SAVS met en place :

- **Un accompagnement individuel**,
- **Des instances collectives et transversales pour permettre la participation des personnes concernées**,
- Et s'inscrit dans un important **travail de réseau partenarial**.

2. Description de l'activité et du fonctionnement du SAVS

a) Ressources humaines

Au 31 décembre 2024, l'équipe du SAVS se compose de 9 ETP répartis sur 13 professionnels de l'accompagnement social :

- Sophie AGAR, conseillère en économie sociale familiale à 0,80 ETP,
- Maé BARBEY, élève en contrat d'apprentissage éducatrice spécialisée à l'ARFRIPS à temps plein,
- Pauline BAUDET, paire-aidante arrivée en octobre à 0,50 ETP,
- Joana BOUQUET, éducatrice spécialisée à 0,90 ETP,
- Andréa DEVILLERS, éducatrice spécialisée à temps plein,
- Christophe JEANNE, éducateur spécialisé à temps plein,
- Christophe LADRET, éducateur spécialisé à temps plein,
- Sylvie OGERON, conseillère en économie sociale et familiale à temps plein,
- Evelyne PELLET, conseillère en économie sociale et familiale à 0,70 ETP,
- Nellie VALLET, conseillère en économie sociale et familiale à 0,90 ETP,
- Fabrice TANZILLI, éducateur spécialisé à 0,20 ETP.

L'équipe est aussi dotée d'un poste de secrétariat occupé à 0,9 ETP par Mélanie HIGUERO et d'un poste de cheffe de service occupé à 0,92 ETP par Aurélie ESCALON.



L'équipe bénéficie du soutien de la direction Katia AMORETTI, du directeur adjoint administratif et financier Eric ROSSET, de la comptable Ingrid BOBE, de l'assistante ressources humaines Marion POISSE et de l'assistante qualité Virginie MALLET.

b) L'organisation du travail

L'accompagnement s'effectue en [référence unique](#). Chaque accompagnateur à temps plein accompagne 17 personnes, dans le cadre de rendez-vous [individuels, en visite au bureau, à domicile ou à l'extérieur](#) en fonction des besoins des personnes.

Actuellement l'équipe de professionnels formalise son travail dans différents temps de réunion : d'équipe, thématiques et d'analyse de la pratique.

Le processus d'admission des personnes concernées est organisé par la secrétaire et porté par l'équipe dans le cadre de réunions d'information animées par la secrétaire, le pair-aidant et un professionnel du service, et des rendez-vous de préadmission avec deux professionnels du service (travailleurs sociaux).

Les professionnels s'inscrivent aussi dans la vie associative et dans un réseau partenarial.

c) La formation continue

L'équipe du SAVS est aussi très engagée dans le cadre de la formation continue et a pu s'inscrire sur différents temps de formation et/ou colloques.

Plusieurs membres de l'équipe ont pu bénéficier de formations telles que :

- Evacuation Sécurité Incendie,
- PSC1 – Premiers Secours Citoyen,
- PSSM – Premiers Secours en Santé Mentale,
- DHP Pro – Droit Handicap et Participation sociale à l'adresse des professionnels,
- DAP – Directives Anticipées en Psychiatrie,
- SUD – Sensibilisation à l'Utilisation d'un Défibrillateur,
- Habilitation électrique.

[L'ensemble de l'équipe a suivi en mars 2024 une formation sur *Les mécanismes de la Paranoïa* dispensée par l'INFIPP.](#)

Christophe Ladret a reçu la formation de *Tuteur de proximité, les bases – Module 1*.

Sophie Agar a suivi la formation *Interculturalité et santé* délivrée par INFIPP.

Trois professionnelles de l'équipe se sont déplacées à Paris en octobre à l'occasion des *Ateliers du Rétablissement en santé mentale*.



Joana Bouquet a participé aux journées en psychiatrie à Paris sur la *thématique* « *On n’a plus le temps, comment rester disponible à la rencontre ?* » qui a permis de mieux comprendre les enjeux de la temporalité dans le travail d’accompagnement et le rapport au temps qui peut être bousculé quand on souffre de troubles psychiques.

Aurélié Escalon avec l’équipe de direction a pu se rendre au *Congrès REHAB* à Marseille.

3. Les personnes accompagnées en 2024



a) Les données socio-démographiques

Nous pouvons établir au regard des statistiques¹, que nous avons accompagné en 2024 des personnes qui ont entre 23 et 69 ans, dont la moyenne d’âge est de 47,4 ans. Après une baisse continue ces dernières années, l’âge moyen de notre public prend presque un point cette année. Bien que nous continuions à admettre un public de plus en plus jeune, notre public vieillit : plus 4% de personnes âgées de plus de 60 ans.

Le ratio homme/femme est identique à l’année 2023 avec un public plutôt féminin (en légère majorité). Au niveau des entrées, nous avons en 2024 accueilli une majorité d’hommes (58%) mais nous avons également fait sortir plus d’hommes (53%).

Un peu plus de la moitié de notre public habite Lyon intra-muros (nous restons sur une même tendance que 2023) avec Villeurbanne qui reste toujours en tête (14%). Pour le reste des personnes accompagnées, le lieu de résidence est très éparpillé sur l’ensemble du territoire métropolitain (intervention sur 21 communes du territoire métropolitain hors Lyon intramuros et Villeurbanne). Nous intervenons également cette année de manière beaucoup plus importante sur le 1^{er} arrondissement de Lyon.

b) Fluidité des parcours

En 2024, 142 personnes ont été accompagnées par le SAVS soit une file active qui diminue.



Les entrées et sorties sur le SAVS

En 2024, 30 personnes ont pu mettre fin à leur accompagnement au SAVS et 19 nouvelles personnes ont été accueillies par les professionnels. La diminution de la file active et notamment du nombre d’entrées est à mettre en lien avec le fait que l’équipe se stabilise et accompagne davantage dans la durée.

¹ Confère annexes



L'objectif de 150 personnes accueillies n'a pas été atteint car l'équipe de professionnels n'a pas été complète toute l'année. Les mouvements d'équipe se sont stabilisés mais les recrutements n'ont pas permis d'avoir une équipe au complet et d'atteindre le nombre de 150 personnes accompagnées.

La durée d'accompagnement

La durée moyenne des accompagnements augmente légèrement cette année : 3,4 ans en 2024 (contre 3 en 2023).

Cette augmentation s'explique par le nombre beaucoup moins important de personnes admises par rapport à l'année précédente.

Cette année, nous avons fait sortir des personnes avec une durée moyenne d'accompagnement en augmentation (4,1 ans contre 2.8 ans en 2023 : seulement une personne est entrée et sortie la même année contre 4 l'année dernière)

c) Les notifications reçues en 2024

En 2024, nous avons reçu 172 notifications d'orientation vers notre SAVS Notre temps d'attente avant le démarrage de l'accompagnement continue de diminuer par rapport aux années précédentes. Il est actuellement de 16,3 mois d'attente entre la réception de la notification par le service et le début de l'accompagnement.

Les notifications confirment :

- La majorité nette d'hommes orientés sur notre service (en augmentation),
- Le rajeunissement confirmé des personnes orientées en 2024 au SAVS AMAHC : 36 ans d'âge moyen, contre 37.5 ans en 2023, contre 41 ans en 2022,
- 44 personnes orientées en 2024 ont entre 18 et 25 ans soit 26% (23% en 2023).

Nous avons proposé 10 réunions d'information en 2024. Ces réunions sont organisées et programmées tous les mois par la secrétaire (sauf mai et août). Elles sont animées par un accompagnateur social, la paire-aidante et la secrétaire.

Toutes les personnes orientées en 2024 sur notre SAVS et dans notre système de rotation ATMP/GRIM ont reçu un courrier de premier contact ou ont été en lien avec notre service. Quand cela a été souhaité par la personne, une participation à la réunion d'information a ensuite été programmée.

Cependant, encore trop de personnes ne se présentent pas à la réunion : 67% malgré des contacts téléphoniques/mails et des confirmations de présence systématique (55 % en 2023).

Toutefois, 85% des personnes présentes à la réunion ont remis leur fiche de préadmission et ont poursuivi le processus d'admission.



L'accueil au SAVS est un **accueil inconditionnel** et nous mettons tout en œuvre pour **prendre en compte chaque situation dans sa singularité**. Lorsque cela est nécessaire, nous allons à la rencontre de personnes concernées à leur domicile pour effectuer le rendez-vous de préadmission ou d'admission.

Une seule personne n'a pu être admise cette année. Nous avons évalué que l'accompagnement proposé par notre SAVS n'était pas adapté au regard de son parcours et de son attente de place en Foyer d'Accueil Médicalisé.

4. Les Activités de l'année

a) Les temps collectifs au SAVS

Le café liaison

Tous les après-midis des premiers jeudis du mois, les cafés liaisons accueillent les personnes accompagnées, celles qui ont quitté le SAVS et celles sur liste d'attente. Ils sont systématiquement organisés et **co-portés par l'éducatrice spécialisée en contrat d'apprentissage, la paire-aidante et un professionnel du service**.

Des personnes inscrites sur la liste d'attente du SAVS ont pu venir, invitées par courrier. Cette mixité entre « anciens » et « nouveaux » permet de faire tomber des inquiétudes, de poser des questions, de rencontrer l'équipe. La création du lien est facilitée et le temps d'attente est entrecoupé de temps collectifs, ce qui permet de créer du lien avant l'entrée au SAVS.

65 personnes ont été accueillies sur les **10** cafés liaisons proposés cette année. En moyenne la participation a été de **6 ou 7** participants.

Ce temps collectif proposé par le SAVS permet de partager les différents événements du calendrier d'AMAHC, de présenter les autres services et les activités transversales. Ainsi, chacun est libre de partager son expérience de l'association avec les autres participants du café liaison.

Une Instance Collective de Parole (ICP)

Les instances collectives de parole répondent au cadre de la loi 2002.2, à savoir de l'obligation de mise en œuvre de la participation des personnes concernées au sein des ESMS. Une invitation et un compte rendu sont adressés à chaque personne accompagnée au SAVS.

Une ICP a eu lieu le 3 juin 2024 sur le programme suivant :

- Bilan et discussion autour du questionnaire « *La prise en compte de l'entourage dans l'accompagnement* »,

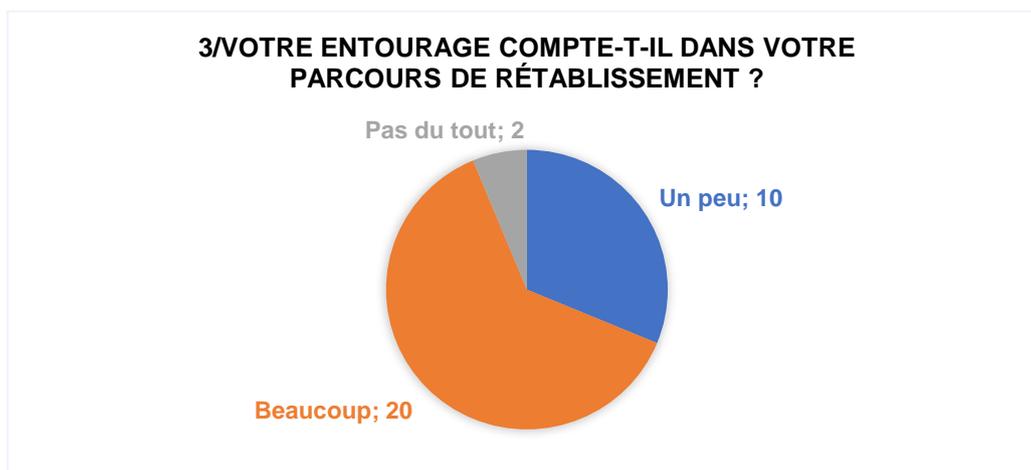
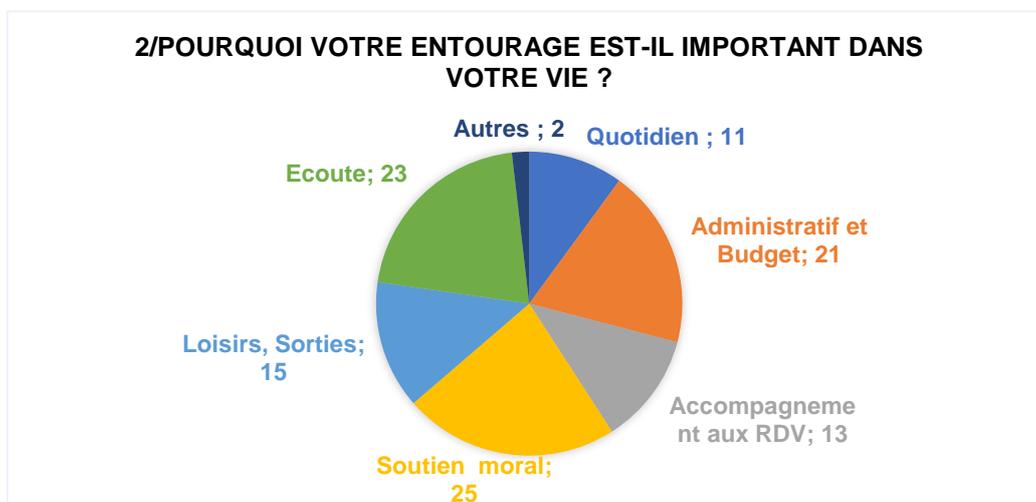
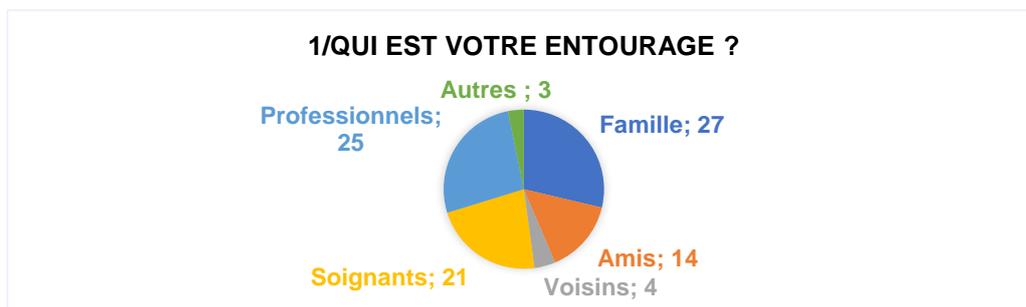


- Informations et recueil d'avis sur l'espace salle d'attente/ bibliothèque/ point d'accès informatique,
- Thèmes des prochaines I.C.P à définir ensemble.

Cette ICP a réuni 7 personnes accompagnées et a été animée par 3 professionnels.

Cette instance a permis **un retour sur le questionnaire** proposé en amont à toutes les personnes accompagnées. Il portait sur le sujet suivant : « *La prise en compte de l'entourage dans l'accompagnement* ». 33/113 personnes accompagnées ont renseigné le questionnaire de façon anonyme.

Ci-dessous les résultats de ce questionnaire :

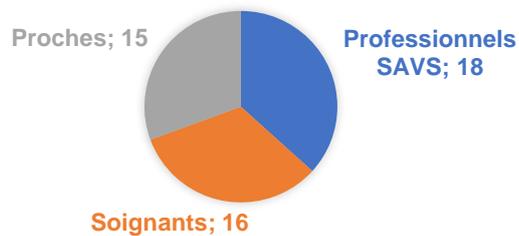


LE RETABLISSEMENT CORRESPOND A UN CHEMINEMENT PAR ETAPES DE LA PERSONNE, DANS LA DUREE, DANS LE BUT DE RETROUVER UN NIVEAU DE BIEN ETRE, POUR RETROUVER SA CAPACITE DE DECIDER, SA LIBERTE D'AGIR ET TROUVER SA PLACE DANS LA SOCIETE.²

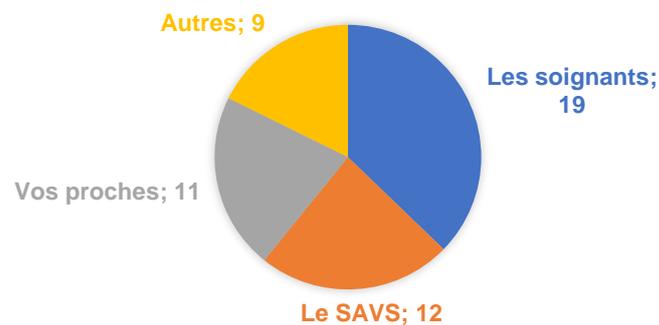
4/EN CAS DE DIFFICULTÉ DU QUOTIDIEN, SOLLICITEZ-VOUS VOTRE ENTOURAGE ?



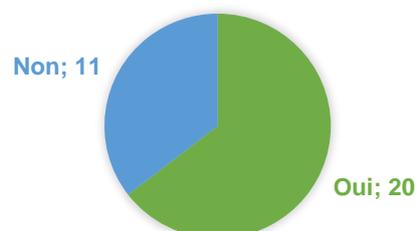
SI OUI, PLUTÔT :



5/EN CAS DE DIFFICULTÉ MAJEURE EN LIEN AVEC VOTRE SANTÉ, QUI CONTACTEZ-VOUS ?



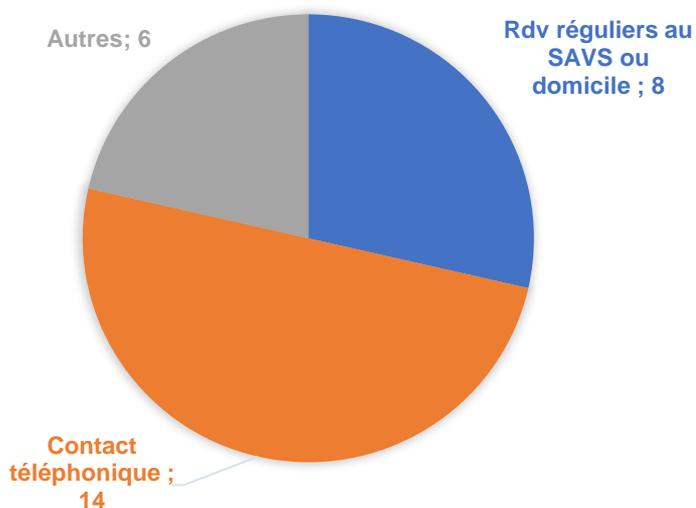
6/SOUHAITERIEZ-VOUS QUE LE SAVS COLLABORE AVEC VOTRE ENTOURAGE ?



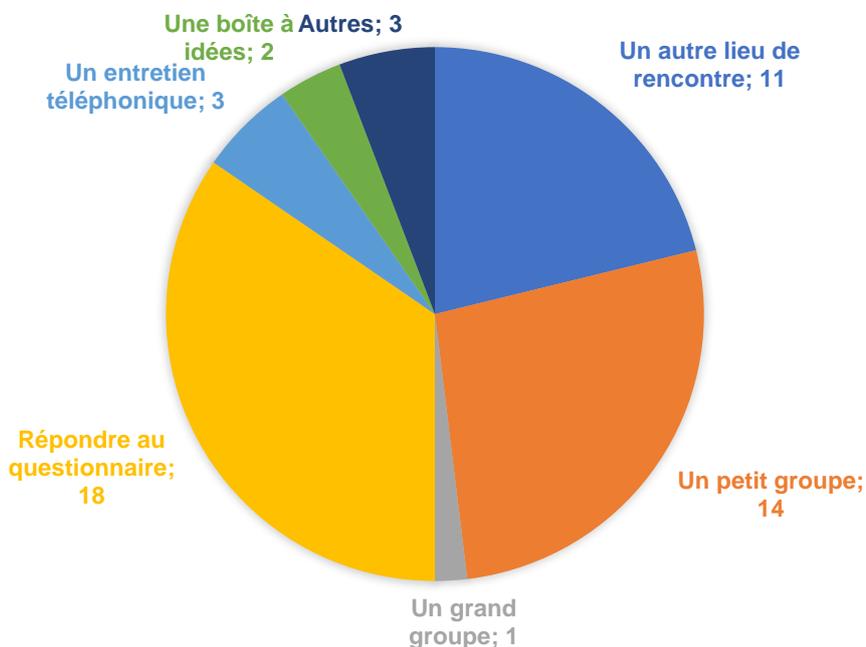
² Définition de l'UNAFAM



7/SI OUI, COMMENT IMAGINEZ-VOUS CETTE COLLABORATION?



8/QU'EST-CE QUI POURRAIT FACILITER VOTRE PARTICIPATION À L'ICP ?



Lors de l'ICP de juin 2024, les 7 personnes accompagnées présentes ont réagi à la présentation des résultats de ce questionnaire en corroborant certaines réponses ou en apportant certaines précisions notamment sur les points suivants :

Au sujet de l'entourage, elles observent parfois davantage de compréhension de leurs situation et difficultés de la part de personnes extérieures (amis, autres personnes,



professionnels ou non) dont le regard est plus neutre. La situation des personnes accompagnées, leurs troubles « *pourraient renvoyer des choses à la famille, qu'elle ne veut pas ou ne peut pas voir* ».

Au sujet des soins médicaux, les personnes accompagnées soulignent qu'il est parfois plus facile de faire appel aux professionnels (TS, soignants) qu'aux proches. Elles mettent en avant l'aspect « *émotionnellement fort* » du sujet, qui peut susciter l'appréhension de part et d'autre à la fois pour la famille et pour la personne concernée.

Pour les personnes accompagnées présentes, l'importance de l'entourage dans leur vie est surtout liée à l'écoute et au soutien moral mais aussi au soutien sur le plan administratif et enfin autour des loisirs. Il est essentiel à leur parcours de rétablissement.

Les personnes accompagnées présentes mettent en avant la difficulté parfois à solliciter son entourage en lien avec un repli sur soi, mécanisme de défense qui peut se mettre en place lorsqu'on ne va pas bien : « *c'est un cadre de survie* ». Dans ces moments-là, il n'est pas facile de demander de l'aide : « *Je n'ose pas dire tout ce qui ne va pas.* », « *On se met à la place de l'autre et on a peur de le déranger.* » Néanmoins, les personnes accompagnées présentes insistent sur l'importance aussi de se faire confiance et de connaître ses propres ressources.

Nous rappelons en mémoire l'article du contrat du CAS qui évoque le contact possible avec l'entourage et/ou soignants en cas de situation jugée préoccupante de la personne accompagnée. Nous insistons sur la transparence de ces liens éventuels.

Enfin, nous avons recueilli **l'avis des personnes sur l'espace [Salle d'attente/ bibliothèque/ point d'accès informatique](#)**.

Les personnes proposent :

- D'avoir la possibilité d'y accéder après un rendez-vous au bureau (ou avant) sous la responsabilité du professionnel (ce qui a été mis en place dès février 2025),
- D'instaurer une permanence avec un bénévole : nous n'avons pas retenu cette proposition pour des raisons d'organisation, présence professionnelle et sécurité des personnes et des biens,
- De demander si le futur pair-aidant peut tenir une permanence : nous n'avons pas retenu cette proposition pour des raisons d'emploi du temps de la paire-aidante 0,5 ETP,
- De mettre en place un cahier de prêts : c'est en place.
- De mettre en place une boîte à idées : c'est en place.
- De faire revivre la gazette : les impressions seraient possibles avec une participation de 20 centimes comme dans les bibliothèques,
- La mise en place de formation informatique / carnets « les bons plans informatiques ».

Une inauguration de cet espace Salle d'attente/ bibliothèque/ point d'accès informatique a eu lieu en février 2025.



Aussi, nous avons interrogé les personnes concernées sur le **prochain thème de l'ICP**. Deux thèmes se sont dégagés :

- Le travail et la maladie psychique,
- Le moment de divulguer ou non sa maladie psychique.

En conclusion le groupe souligne que l'association AMAHC fonctionne bien car elle est dynamique et propose de nouveaux projets.

Nous restons toujours en réflexion sur les améliorations possibles pour favoriser une meilleure participation aux Instances Collectives de Parole :

- Comment améliorer la communication autour de l'événement ?
- A quel moment dans l'année, de la journée proposer l'ICP ?
- Peut-on envisager un lieu d'accueil différent ?
- Quels autres supports ?

Pour faciliter leur participation à l'ICP, les personnes accompagnées présentes ont plébiscité certaines propositions recueillies dans le questionnaire comme la boîte à idées et le principe du questionnaire. Le groupe suggère également sa participation à la rédaction des prochains questionnaires.

Enfin, une première enquête de satisfaction a été proposée aux personnes concernées à l'automne 2024 (Cf rapport d'activité qualité).

La fin de l'année : deux temps festifs et collectifs



Les fêtes de fin d'année ne sont pas toujours signe de moments conviviaux en famille ou entre amis pour toutes les personnes concernées. Elles peuvent être source d'isolement et/ou de rechute sur le plan psychique. Même si le SAVS est principalement un outil d'accompagnement individuel, les rencontres entre pairs ainsi qu'avec d'autres membres de l'équipe pendant des temps collectifs festifs peuvent être d'un grand soutien. Elles sont aussi un outil saillant de rétablissement.

Suite à la grande fête de l'ensemble de l'association en décembre 2023 et à l'organisation du temps festif à l'occasion des 10 ans d'AMAHC en juin 2024, le choix a été fait en cette fin d'année de proposer des temps festifs en « petit comité ». Ces temps festifs ont été pensées sur un modèle de proximité, dans des locaux repérés par les personnes accompagnées et ce pour favoriser les échanges et la convivialité qui ne sont pas toujours possibles lors de temps



festifs avec un grand nombre de convives. Ce point avait été relevé par plusieurs personnes accompagnées auprès du SAVS.

Ces deux temps, du 23 décembre et du 2 janvier ont été une réussite. Au total, 40 personnes accompagnées se sont inscrites. Leur implication aux animations *jeux de société* et *musicale* proposées a été manifeste.

Les professionnels disponibles pour ces deux occasions ont pu s'adapter afin que chaque participant se sente intégré à la dynamique du groupe. Ce fut l'occasion de rencontres hors contexte d'accompagnement et le prétexte pour des échanges d'une autre nature que celle de l'accompagnement du quotidien.

Le budget alloué à ces deux repas festifs a été maîtrisé. Il a permis de proposer une prestation de qualité tout en offrant la gratuité des repas aux personnes inscrites.

Le succès rencontré nous invite à nous poser la question de pérenniser ce format pour les fêtes de fin d'année à venir.

b) La transversalité associative

Les accompagnateurs sociaux organisent avec le SACJ des temps d'animation collectifs et transversaux :

Les tablées de la Canille



Les soirées du jeudi appelées « *Tablées de La Canille* » sont un temps d'accueil spécifique coanimé par un professionnel de La Canille et un professionnel du SAVS à tour de rôle. Depuis septembre 2023, *une éducatrice spécialisée en apprentissage au SAVS est systématiquement présente aux tablées* pour permettre un trinôme favorisant une qualité d'accueil et d'accompagnement pendant ce temps de la tablée. Ces événements sont aussi un outil d'accompagnement collectif pour le SAVS et participent à la mise en œuvre du projet d'animation de La Canille. L'objectif des Tablées est de proposer un espace *de rencontre conviviale* pour les personnes accueillies sur La Canille et les personnes accompagnées par le SAVS, afin que le lien social puisse être mis en jeu différemment et permettre aux personnes accompagnées par le SAVS de découvrir un nouveau lieu d'accueil dans la cité et de lutter contre l'isolement social.



Ces soirées ont lieu deux jeudis par mois, de 17h à 20h, au café animation La Canille. Elles peuvent aussi se dérouler à l'extérieur en fonction des événements culturels ou autres de la ville, et de demandes des personnes. Les inscriptions sont limitées à 10 personnes en intérieur (5 places pour des personnes inscrites à la Canille et 5 places pour des personnes accompagnées par le SAVS) et 8 personnes en extérieur. Ces soirées s'articulent autour d'un repas collectif et d'une animation/médiation (quiz musical, soirées à thème, etc.) en favorisant la co-construction et la coanimation des soirées avec les personnes présentes. Une réunion se déroule en septembre pour faire le bilan avec les personnes participantes et leur permettre de construire le programme de l'année à venir selon leurs envies et idées.

En septembre 2024, cette réunion a permis d'aborder tous les temps transversaux avec de nouvelles propositions pour l'année à venir. Ce temps a rencontré un vif succès avec un nombre important de personnes accueillies à cette occasion (23) qui se sont montrées force de proposition. La participation active des personnes présentes démontre tout l'intérêt de ces temps transversaux.

Pour répondre à une demande des personnes, [des maxi tablées sont organisées une fois par trimestre](#). L'idée est de partager un spectacle ou un concert sur un horaire davantage en soirée.

[Le Livre d'Or instauré en 2023](#) et reconduit cette année pour recueillir les impressions des personnes participantes est largement investi. C'est un outil d'évaluation pour les équipes et un média de présentation que les personnes ont aussi plaisir à consulter. A la demande des participants, un livre de recettes des tablées est en voie de création.

[En 2024, 19 tablées ont eu lieu](#). En moyenne sur l'ensemble des tablées, 5 personnes accompagnées par le SAVS ont été présentes pour 41 accueillies au SACJ La Canille. Cependant, sur un total de 46 participants, 11 personnes accompagnées ou anciennement accompagnées ont été orientées par les professionnels du SAVS. [Grâce au dispositif des tablées, on constate ainsi que ces personnes ont pu découvrir la Canille et pour certaines s'inscrire et fréquenter le lieu régulièrement](#). A chaque tablée la présence moyenne des personnes accompagnées est de 9,05.

La Culture Vous Balade



En 2024, ce temps transversal coanimé par une professionnelle du SAVS et une professionnelle de la Canille, a repris son rythme d'octobre à juin à raison d'une sortie par mois.

Ces temps rencontrent toujours un vif succès et ont permis d'accueillir cette année entre 9 et 11 participants par sortie. Les groupes sont toujours composés de personnes accompagnées par le SAVS et de personnes accueillies à la Canille. Pour chaque sortie entre 3 et 5 participants sont orientées par le SAVS. Sur les 9 à 11 personnes présentes cette année à chaque sortie, comme pour les tablées, certaines d'entre elles ont été auparavant suivies par le SAVS et sont désormais inscrites à La Canille. Une des portes d'entrée au café animation est l'orientation par le SAVS et la participation au départ, aux temps transversaux.

L'idée est toujours de proposer des sorties pour répondre à deux objectifs qui sont l'ouverture sur la cité par le biais de la culture à portée de main et l'appropriation d'un territoire. C'est aussi l'occasion de sortir de chez soi, investir un groupe, partager un moment d'échanges, découvrir des lieux qui ne sont pas toujours simples à visiter seul et pas forcément accessibles financièrement. La sortie au festival Lumière et l'organisation d'un concert pop rock sur la Canille ont été notamment très appréciées pour ces raisons.

La sortie en groupe peut être alors facilitante pour découvrir de nouveaux lieux culturels (festival Basse-Cour), l'envers du décor (histoire et coulisses des Célestins). La visite toujours médiatisée est plébiscitée et réclamée par les personnes pour l'enrichissement qu'elle représente. Sur les 9 sorties organisées, 7 ont été proposées par les personnes lors de la réunion de septembre à la Canille, consacrées aux temps transversaux. Les personnes ont exprimé l'envie d'organiser des sorties à la journée pour accéder à des lieux culturels en extérieur de la ville comme le Musée du chapeau à Chazelles où nous avons pu nous rendre en autocar, de même que pour le Musée Henri Malartre (de l'automobile) de Rochetaillée-sur-Saône. Ces sorties permettent également de conjuguer la visite culturelle à un temps convivial autour d'un repas au restaurant et offrent une parenthèse le temps d'une journée.

Le relevé d'impressions que les participants remplissent à la fin de chaque sortie, pour décrire leur niveau de satisfaction, est toujours un outil d'évaluation important pour les animatrices. Il donne lieu à des échanges et permet d'ajuster les projets des sorties suivantes en tenant compte des points d'amélioration à prévoir, et de confronter les envies des personnes avec les faisabilités du service en termes d'organisation, de coût etc. Ces discussions permettent d'associer les personnes à la construction des futurs projets.

Les sorties en 2024 :

- Visite du lieu et histoire du théâtre des Célestins 01/24,
- En journée complète musée Malartre de l'automobile de Rochetaillée et repas au restaurant 02/24,
- Fort de Bron 03/24,
- Mémorial Jean Moulin à Caluire 04/24,
- Découverte du Festival La Basse-Cour et spectacle Playback FM - hors-série 05/24,
- En journée complète musée du Chapeau à Chazelles-sur-Lyon et repas au restaurant 06/24,
- Festival Lumière : présentation et visionnage du film *L'aventure c'est l'aventure* 10/24,
- Biennale d'Art Contemporain 11/24,



- Concert en live à la Canille du groupe *Las Gafas* 12/24.

Un Livre d'Or est mis en place fin 2024 comme pour les tablées qui permet de conserver les affiches des sorties et les fiches impressions qui étaient déjà pré- existantes.

Le Chœur éphémère

En novembre 2019 a eu lieu un premier événement « Respire ». Ce fut une rencontre entre des chœurs éphémères (Gemotion, les Amis du Pas, Entrai-aide Majolane, ATD Quart-monde, Foyer Santy, Chœurs de Solvay et de la Traboule – fondation ARHM...) regroupant des personnes accompagnées/adhérentes de différentes associations et l'ensemble Vocal de Lyon dirigé par la Cheffe de Chœur Blandine Ligneau. Le *Gloria* de Vivaldi fut ainsi interprété à la Chapelle de la Trinité.³

Ce projet a eu lieu pour une quatrième édition la première semaine de juillet 2024, avec depuis trois ans la création d'un chœur éphémère AMAHC, regroupant des personnes accompagnées par le SAVS ou accueillies dans les Accueils de Jour. Ce projet a été coordonné par un professionnel du SAVS avec une répétition par mois de janvier à juin au GEM Les amis du Pas (Lyon 2), soit 7 répétitions d'1h30. Toujours sous la direction de Blandine Ligneau, en partenariat avec Le Centre de la Voix Rhône-Alpes, le concert final s'est déroulé au Grand Temple (Quai AUGAGNEUR – Lyon 3) devant 300 personnes le jeudi 4 juillet 2024. Ce concert a eu lieu en clôture d'une semaine de stage organisée par le chef d'orchestre Bernard Tétu⁴ et le Centre de la voix⁵.

Deux œuvres polyphoniques ont été travaillées avec le Chœur éphémère d'AMAHC : un chant Gospel *Oh Happy Day* et *Quel jour serein* extrait de l'opéra Guillaume Tell de Rossini. Ce concert a été accompagné au piano par un pianiste professionnel Didier Puntos et dirigé par Bernard Tétu et Blandine Ligneau.

Des choristes de l'ensemble Vocal de Lyon se sont proposés pour soutenir le Chœur éphémère lors des répétitions ainsi qu'au concert final.

L'objectif de cette médiation culturelle et artistique est d'accueillir des personnes qui d'habitude ne viendraient ni assister à un concert de chant classique ni a fortiori y participer. L'idée est aussi de permettre une rencontre entre des personnes initiées à la musique et des non-initiés, où chacun se laisse surprendre agréablement par l'autre, dans une participation partagée. En créant ce chœur, c'est aussi la lutte contre l'isolement social et contre la stigmatisation qui est visée. Sortir de chez soi est déjà un grand pas pour certains et c'est aussi l'occasion pour les personnes accompagnées de nouer des liens avec de nouveaux territoires dans la cité (lieux de répétitions, de concert). Il s'agit aussi pour les participants d'éprouver la solidarité à l'œuvre à l'intérieur d'un chœur, utilisée ici comme renforçateur de l'estime de soi ; l'aspect potentiellement anxiogène, le « trac » est absorbé par le nombre, chaque interprète est unique, mais sans le risque de la défaillance individuelle, le groupe fait corps et

³ <https://www.youtube.com/watch?v=wjaZFyktQso>

⁴ <https://www.bernardtetu.com/a-propos>

⁵ <https://www.centredelavoix.com/>



s'entraide, une note « ratée » n'aura pas de conséquence, le Chœur éphémère étant lui-même soutenu par des choristes « renfort » professionnels.

Sur l'ensemble du projet, 13 personnes accompagnées et quatre professionnels (SAVS et SACJ) ont participé aux répétitions, 7 personnes accompagnées ont participé au concert final qui regroupait en tout 90 choristes.

5. Partenariat et dynamique d'amélioration continue de l'offre de service

Dans le cadre de la dynamique d'amélioration continue de la qualité de l'offre de service, le SAVS a développé différents partenariats et projets, notamment pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées et dans le cadre de la prévention et du maintien de l'accès aux droits.

a) Pair-aidance et rétablissement

La pair-aidance et le rétablissement sont deux axes que le SAVS souhaite intégrer dans son approche d'accompagnement, en complémentarité du travail social.

A la date du 7 octobre, une paire-aidante a pris ses fonctions. Son savoir expérientiel ainsi que ses outils axés rétablissement ont permis d'élargir des champs exploratoires qui ne sont pas permis par les missions sociales. La paire-aidante est ressource sur les outils du rétablissement et de la pair-aidance pour l'équipe.

Le travailleur pair intervient en binôme avec les accompagnateurs sociaux dans la cadre de l'accompagnement individuel. Les situations partagées sont discutées au préalable en équipe. Au sujet des accompagnements, la paire-aidante aura rencontré 7 personnes et réalisé 16 suivis, en binôme ou en solo.

Le travailleur social peut se reposer sur la travailleuse paire au besoin. La travailleuse paire apprend beaucoup du travailleur social au quotidien et de l'équipe en général. Sa participation à toutes les réunions d'équipe, institutionnelles, des partenaires, des analyses des pratiques professionnelles, ou autres formations concourt à son intégration et à l'apport théorique nécessaire pour travailler avec l'équipe de travailleurs sociaux.

Aussi, la présence de la paire-aidante à la réunion d'information collective et au café liaison est systématique afin que les personnes concernées puissent l'identifier. Elle aura participé aux 3 réunions d'information collective d'octobre, novembre et décembre.

La paire-aidante travaille aussi de concert avec les autres pairs-aidants de l'association et des Couleurs de l'Accompagnement (interview, webinaires...). Des points de coordination avec les pairs-aidants de l'association ont également eu lieu, à raison d'une fois par mois.



b) La Permanence d'Accueil et d'Orientation

La CPAM du Rhône a relancé son appel à projet 2024 pour l'octroi de subventions au titre de son action sanitaire et sociale dans [le cadre de la prévention et du maintien de l'accès aux droits et aux soins pour les publics fragiles](#), auquel nous avons pu répondre et être financé sur deux projets :

- [La Permanence d'Accueil et d'Orientation \(PAO\)](#) : sous forme de permanence un mardi par mois, ou de rendez-vous où nous proposons aux personnes concernées une aide administrative ponctuelle pour remplir un document ou être orientées vers un service plus adapté. Ce service est proposé à toute personne accueillie dans les accueils de jour d'AMAHC ou à Gemotion ainsi qu'aux personnes en attente d'accueil au SAVS ou post SAVS. D'autres personnes extérieures à AMAHC peuvent être reçues dans le cadre de la PAO. Notamment la MDMPH avec qui nous sommes en convention comme établissement repéré pour accompagner à remplir le dossier de demandes MDMPH, peut nous faire des orientations. Ces permanences et/ou rendez-vous sont portés par un professionnel du SAVS et des professionnels des clubs dans une volonté de partage des compétences de chacun,
- [Le sport adapté APA](#) porté par les professionnels de La Canille permet un accès à un temps sportif.

En 2024, il y a eu 10 permanences entre janvier et juillet.

Les demandes concernent :

- 1 personne en attente d'accompagnement SAVS,
- 1 personne post accompagnement SAVS,
- 3 personnes en lien avec les accueils de jour,
- 1 personne en demande spontanée.

Dates des permanences	NOMBRE DE PERSONNES RECUES	THEMATIQUES TRAITEES	ORIENTATIONS FAITES	Nbre de rdv
janv-24	0			
févr-24	1	MDPH + CSS	0	2
mars-24	1	Dde de logement social	1	1
avr-24	1	dossier MDPH	1	2
mai-24	1	dossier CSS	2	1
juin-24	1	demande de logement social	0	0
juil-24	1	retraite	0	1
août-24	0			
sept-24	2	MDPH + besoin d'orientation pour aide financière	1	2
oct-24	1	MDPH	0	
nov-24	0			
déc-24	1	Dossier MDPH		1



Toutes les personnes ont été rappelées pour échanger sur leur demande et fixer des rendez-vous au plus près de leur disponibilité.

10 demi-journées de permanence ont été organisées pour 10 rendez-vous et 10 personnes se sont présentées. Cela représente un temps de mise à disposition des professionnels conséquent au regard du peu de personnes présentes au rendez-vous.

Nous notons que certaines demandes nécessitent plusieurs (deux) rendez-vous.

Les demandes ont concerné en priorité des demandes d'aide à la constitution de dossiers MDPH mais également des créations ou renouvellements de demande de logement social ou de Complémentaire Santé Solidaire.

La PAO est un dispositif qui vient soutenir les personnes ayant besoin de conseils et d'aide administrative pour des démarches d'accès aux droits communs (dossier MDPH et demande de logement ou de CSS). Selon les retours des personnes reçues, elle compense le manque de disponibilité des services sociaux de droit commun ou la difficulté d'accès à l'information auprès de ces services.

Nous observons que les rendez-vous sont principalement sollicités par des personnes orientées en interne et que le dispositif touche peu les personnes externes à l'association.

Des affiches ont été diffusées dans les différents services de l'association pour informer des dates, de l'objet, du lieu, avec les coordonnées du SAVS pour les prises de rendez-vous.

c) Les Compagnons bâtisseurs

Enfin, dans le cadre de notre partenariat et du programme *Bien-être chez soi avec Les compagnons bâtisseurs* nous avons soutenu et accompagné la rénovation en partie de 4 logements. Dans le cadre de ce programme, les personnes concernées sont accompagnées par des éducateurs techniques pour l'apprentissage de la peinture et autres travaux, afin de pouvoir poursuivre des chantiers de rénovation dans leur logement par elles-mêmes si elles le souhaitent.

d) La représentativité partenariale du SAVS

Dans une dynamique de lutte contre la stigmatisation et d'engagement pour la santé mentale, les professionnels de l'équipe du SAVS s'inscrivent dans le réseau partenarial tel que les Comités Locaux en Santé Mentale (CLSM), les Comités des pensions de familles, la Communauté 360...

Enfin, nous nous engageons le plus possible dans le cadre de convention pour favoriser la fluidité de parcours de personnes concernées. Ainsi, nous poursuivons un travail avec le DISL GRIM.



e) SOLIHA

Au cours de l'année 2024, nous avons poursuivi notre travail d'expertise en santé mentale auprès de l'équipe sociale de l'association SOLIHA, qui œuvre pour l'amélioration des conditions de logement des personnes en difficulté.

Une professionnelle du SAVS l'a rencontrée à raison d'une fois par trimestre.

2024-2025 Bilan et perspectives

En 2024, l'équipe s'est stabilisée et a intégré à l'automne une nouvelle paire-aidante.

L'équipe remplit la mission du SAVS en restant mobilisée et engagée pour favoriser le rétablissement et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées ainsi que leur participation.

Aussi, nous sommes convaincus que l'écoute et le maintien du lien avec les personnes accompagnées, la lutte contre l'isolement et contre la stigmatisation des personnes en situation de handicap psychique, restent au cœur de nos préoccupations.

Les perspectives pour 2025 et les années à venir sont :

- Favoriser l'accueil et l'admission de plus de personnes concernées,
- La stabilisation de l'équipe et l'intégration de nouveaux professionnels accompagnateurs sociaux,
- La poursuite de la mise en œuvre de l'espace numérique et du dossier de l'utilisateur,
- La préparation de l'évaluation prévue au premier trimestre 2026.

Nous souhaitons aussi que cela puisse prendre appui sur une réelle prise en compte de la qualité de l'accompagnement et de la participation au niveau associatif avec notamment l'amélioration de la circulation de l'information.



SACJ



1. Équipe, organisation et dynamiques professionnelles : vers une structuration renforcée et inclusive

2024 a été une année charnière pour les équipes du Service d'Accueil Collectif de Jour (SACJ), marquée à la fois par des défis organisationnels et par des avancées significatives en matière de structuration, de coopération et d'innovation. Dans un contexte de fragilité managériale ponctuelle et de réorganisation progressive, les professionnels ont su faire preuve d'une forte capacité d'adaptation, en maintenant un haut niveau d'engagement auprès des personnes concernées. Cette dynamique témoigne d'une volonté collective de consolider les pratiques, de fluidifier les parcours et de promouvoir un accompagnement plus inclusif, plus horizontal et résolument tourné vers le rétablissement.

a) Réorganisation managériale : vers une structuration renforcée des sites

L'année 2024 a été marquée par des tensions organisationnelles au sein du Service d'Accueil Collectif de Jour (SACJ), notamment liées à l'absence prolongée de la cheffe de service au second semestre et à une succession d'arrêts maladie impactant fortement l'une des deux équipes. Ces difficultés ont mis en évidence la nécessité de repenser la structuration managériale du service, afin de garantir une continuité de fonctionnement, une meilleure réactivité sur le terrain et un accompagnement de qualité pour les personnes concernées. En réponse, une réorganisation progressive a été engagée : un poste de coordination a été créé sur le site de La Canille en fin d'année, permettant d'assurer une présence référente au quotidien, de fluidifier les échanges avec la direction et de renforcer le pilotage des projets personnalisés. Le second site, le Club de Vaise, reste en réflexion quant à la mise en place d'un dispositif similaire. Cette évolution s'inscrit dans une volonté de consolider les pratiques, de soutenir les équipes dans leur mission et de garantir un cadre structurant, au service du rétablissement et de la participation active des personnes accueillies.

b) Accompagnement des équipes – Démarche réflexive

Dans le cadre de la dynamique de professionnalisation et de cohérence des pratiques au sein du Service d'Accueil Collectif de Jour (SACJ), l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre d'une démarche réflexive structurée (initiée en 2023), en partenariat avec NOESIS.3. Cette première année a été consacrée à la construction d'une **communauté de pratiques** entre les deux équipes du SACJ (La Canille et les Clubs de Vaise), historiquement issues de structures différentes. L'objectif était de favoriser la coopération, de confronter les pratiques, de partager les préoccupations professionnelles et de construire une culture commune.

Onze séances mensuelles de deux heures ont été animées par un psychologue clinicien expérimenté, H. Bossu, dans un cadre éthique garantissant la confidentialité, le respect mutuel et l'engagement actif des participants. Les échanges ont porté sur les trajectoires des structures, les fondamentaux de l'accueil, les spécificités et convergences des pratiques, et les perspectives d'évolution partagées.



Cette première phase a permis de poser les bases d'un travail collectif solide, en vue de la seconde étape : un **cycle d'analyse des pratiques professionnelles commun aux deux équipes**, dans une logique de continuité, de montée en compétences et de renforcement de la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies.

c) **Une activité recentrée au plus près des territoires pour une amélioration de l'accueil des personnes concernées**

En 2024, le SACJ a renforcé son ancrage territorial à travers une présence active dans les dynamiques locales et une ouverture accrue vers les ressources de proximité. Les deux sites, La Canille et le Club de Vaise, ont multiplié les partenariats avec des structures culturelles, sportives, sociales et institutionnelles implantées dans leurs quartiers respectifs (bibliothèques, musées, MJC, centres sociaux, CLSM, bailleurs sociaux, etc.). Cette orientation a permis de proposer des activités variées, accessibles et inclusives, favorisant la participation sociale et l'autonomie des personnes concernées. La participation à des événements de quartier (fêtes locales, forums associatifs, expositions) a également contribué à renforcer la visibilité du service et à valoriser les compétences des personnes accueillies. En s'appuyant sur les ressources du territoire, le SACJ a ainsi consolidé une approche de proximité, soucieuse de l'environnement de vie des personnes, et a amélioré la qualité de l'accueil en le rendant plus souple, plus ouvert et plus connecté aux réalités locales.

d) **Continuité de parcours et rétablissement : une dynamique transversale au service des personnes concernées**

En 2024, le SACJ a poursuivi son engagement en faveur d'un accompagnement global et progressif, en renforçant les passerelles entre ses différents services et en s'appuyant sur des actions transversales structurantes. Les temps partagés entre le Service d'Accueil Collectif de Jour (La Canille) et le SAVS, tels que les « Tablées de La Canille », « La Culture vous balade » ou encore le « Chœur éphémère », ont permis de créer des espaces de rencontre, de découverte et de participation active. Ces dispositifs favorisent une continuité de parcours fluide, en permettant à des personnes accompagnées par le SAVS de découvrir progressivement un nouveau lieu d'accueil, de s'y inscrire, et d'y développer des liens sociaux durables. En valorisant les compétences, les envies et les initiatives des personnes, ces actions s'inscrivent pleinement dans une logique de rétablissement, où chacun peut retrouver une place dans la cité, renforcer son estime de soi, et s'engager dans des projets collectifs porteurs de sens. La transversalité devient ainsi un levier essentiel pour soutenir les trajectoires individuelles, lutter contre l'isolement et promouvoir une citoyenneté active.



e) Numérique, personnalisation et adaptation : vers une continuité de parcours renforcée

Dans le cadre du programme national ESMS numérique porté par la CNSA, le SACJ s'est engagé dans la mise en œuvre du Dossier Usager Informatisé (DUI), outil central de la transformation numérique des établissements sociaux et médico-sociaux. Ce dossier unique permet de centraliser les données utiles à l'accompagnement des personnes, de formaliser les projets personnalisés individualisés, et d'en assurer un suivi rigoureux, partagé et évolutif. Il constitue un levier essentiel pour garantir la continuité de parcours, fluidifier les échanges entre professionnels, et renforcer la cohérence des interventions.

L'appropriation de cet outil par les équipes du SACJ témoigne de leur forte capacité d'adaptation. Malgré la diversité des profils accueillis et la complexité des situations, les professionnels ont su intégrer les usages numériques dans leur quotidien, tout en maintenant une approche humaine, éthique et centrée sur le rétablissement. Le DUI devient ainsi un support structurant pour co-construire avec chaque personne un accompagnement sur mesure, respectueux de son rythme, de ses choix et de ses ressources. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les valeurs du SACJ : proximité, inclusion, et accompagnement vers l'autonomie.

f) La pair-aidance au cœur de l'accompagnement : une présence inspirante et structurante

En 2024, l'intégration d'un pair aidant au sein du Service d'Accueil Collectif de Jour (SACJ) a marqué une avancée significative dans la reconnaissance du savoir expérientiel comme levier d'accompagnement. Présent depuis janvier, ce professionnel, lui-même concerné par des troubles psychiques, a su s'inscrire pleinement dans la dynamique d'équipe, en apportant une approche complémentaire, centrée sur l'écoute, la reconnaissance mutuelle et le rétablissement. Après une phase d'observation et d'appropriation du fonctionnement de l'accueil de jour, il a progressivement mis en place des actions spécifiques : animation d'un atelier artistique « Art créatif » et lancement du groupe de parole « Espoir et Rétablissement ». Ces espaces, co-construits avec les personnes accueillies, favorisent l'expression, la valorisation de soi et la projection dans un avenir possible. La présence du pair aidant a également contribué à renforcer le lien entre les professionnels et les personnes concernées, en facilitant les échanges et en incarnant concrètement la possibilité d'un parcours de rétablissement. L'équipe a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, en ajustant ses postures, en déconstruisant certaines représentations, et en intégrant cette nouvelle forme d'expertise dans une logique de complémentarité. Cette évolution témoigne d'un changement culturel profond, vers un accompagnement plus horizontal, inclusif et porteur d'espoir.

L'année 2024 a mis en lumière la résilience et l'engagement des équipes du SACJ face à un contexte organisationnel parfois complexe. Malgré les absences, les réajustements managériaux et les tensions liées aux ressources humaines, les professionnels ont su maintenir un accompagnement de qualité, tout en s'inscrivant dans une dynamique



d'évolution. La structuration progressive des sites, l'intégration de nouveaux outils, la reconnaissance du savoir expérientiel et l'ouverture sur le territoire témoignent d'une volonté partagée de faire évoluer les pratiques vers plus de cohérence, d'inclusion et de sens. Ces transformations posent les bases d'un service plus agile, plus lisible et plus en phase avec les besoins des personnes concernées, dans une perspective durable de rétablissement et de participation citoyenne.

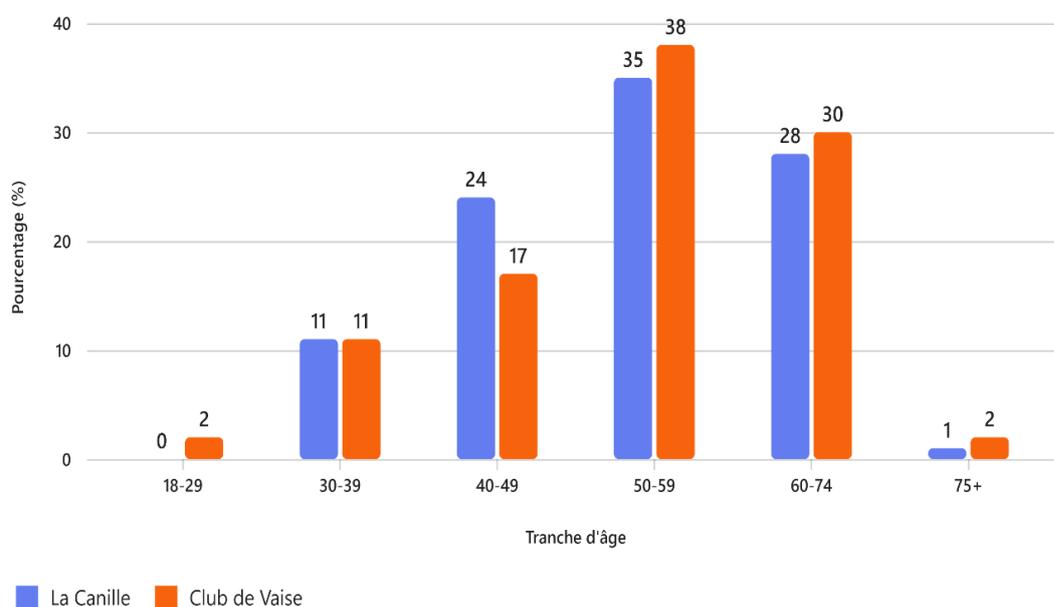
2. Les personnes concernées

a) Le profil des personnes accueillies

Le Service d'Accueil Collectif de Jour, réparti sur deux sites ; La Canille et le Club de Vaise ; accueille des personnes adultes vivant avec un trouble psychique stabilisé. L'accueil proposé se distingue par une approche non médicalisée, centrée sur le rétablissement et le bien-être global de la personne. Le public accueilli est volontairement hétérogène, sans distinction de diagnostic : dépression, bipolarité, schizophrénie, troubles du spectre autistique ou troubles associés, à des stades variés de leur parcours de rétablissement. Cette diversité implique des besoins multiples, tant en matière de santé somatique et psychique, que d'autonomie, de participation sociale et d'insertion. À La Canille, les données d'observation révèlent un public plutôt vieillissant, avec une proportion croissante d'hommes. Cette évolution interroge et oriente les pratiques d'accompagnement vers une meilleure prise en compte des parcours de vie, des fragilités liées à l'âge, et de la singularité de chaque personne.

L'accueil de jour se veut ainsi un espace de soutien, de lien social et de valorisation des compétences, dans une logique d'inclusion et de respect du rythme de chacun.

Répartition par tranche d'âge des personnes accueillies (en %)

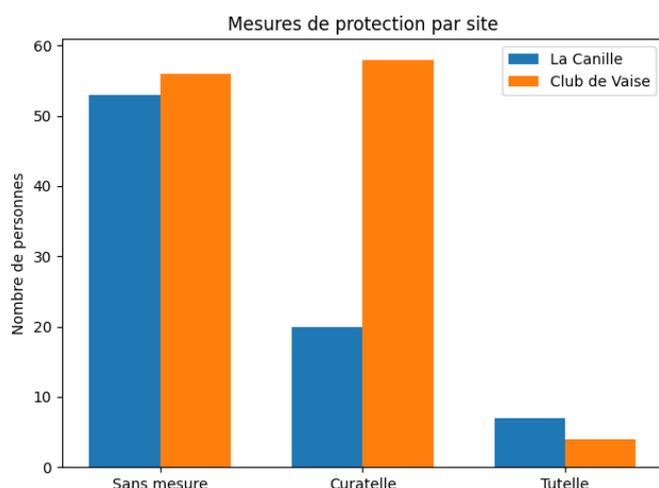


Analyse synthétique :

- Les deux sites accueillent majoritairement des personnes âgées de **50 à 74 ans**, représentant environ **63 %** des effectifs à La Canille et **68 %** au Club de Vaise.
- La Canille se distingue par une **absence totale de jeunes adultes (18-29 ans)**, tandis que le Club de Vaise en accueille **2 %**, ce qui reste marginal.
- La tranche des **40-49 ans** est plus représentée à La Canille (**24 %**) qu'au Club (**17 %**), ce qui pourrait refléter une dynamique de parcours différente ou une orientation plus marquée vers ce site pour cette tranche d'âge.
- La présence des **plus de 75 ans** reste très faible sur les deux sites.

Ces données confirment le vieillissement progressif du public accueilli, tout en soulignant l'intérêt de stratégies de diversification pour toucher un public plus jeune, notamment via des actions de communication ciblées et des partenariats avec des structures de soins ou d'insertion.

Mesures de protection : un indicateur différencié du niveau d'autonomie



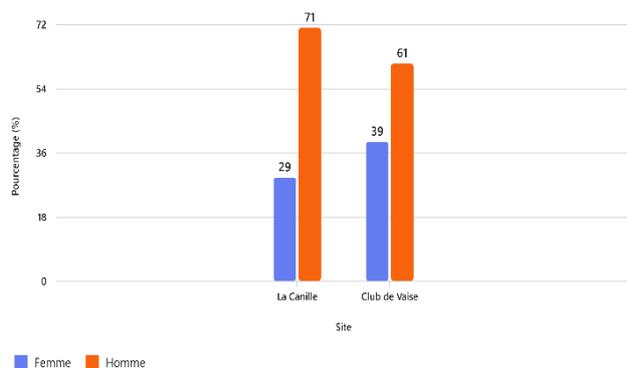
L'analyse des mesures de protection juridique révèle des différences notables entre les personnes accueillies à La Canille et celles du Club de Vaise, en lien direct avec leur niveau d'autonomie.

À La Canille, une majorité de personnes (53) ne sont pas sous mesure de protection, ce qui témoigne d'un public globalement plus autonome dans la gestion de leur vie quotidienne et administrative. À l'inverse, le Club de Vaise accueille une proportion significative de personnes sous curatelle (58), traduisant un besoin plus marqué d'accompagnement dans les actes de la vie civile, tout en conservant une certaine capacité de décision.

La faible représentation des mesures de tutelle sur les deux sites (7 à La Canille, 4 au Club) indique que les personnes accueillies conservent, dans leur grande majorité, une part d'autonomie, même lorsqu'un soutien juridique est nécessaire. Ces données soulignent l'importance d'un accompagnement différencié, respectueux des capacités de chacun, et confirment la pertinence d'un accueil de jour centré sur le rétablissement, l'autodétermination et la valorisation des compétences individuelles.



Répartition par genre des personnes accueillies



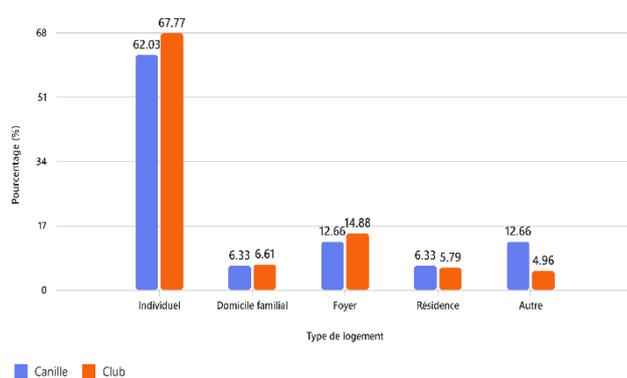
La répartition par sexe des personnes accueillies au sein du SACJ révèle des différences significatives entre les deux sites. À **La Canille**, les hommes représentent une large majorité (71 %), tandis que les femmes ne constituent que 29 % du public. À l'inverse, le **Club de Vaise** présente une répartition plus équilibrée, avec 39 % de femmes et 61 % d'hommes.

Ces écarts soulèvent des enjeux importants en matière d'accompagnement. Le profil majoritairement masculin à La Canille peut orienter les pratiques vers des besoins spécifiques. Il interroge également sur les freins à l'accès pour les femmes, qu'ils soient liés à des représentations, à des contraintes sociales ou à des besoins non couverts.

La présence plus marquée des femmes au Club de Vaise invite à penser des espaces d'expression et de soutien adaptés, notamment autour des questions de santé, de vie affective ou de parentalité.

Ces données appellent à une vigilance dans la construction des activités, des partenariats et des modalités d'accueil, afin de garantir une approche inclusive, sensible au genre et respectueuse des singularités.

Type de logement : un indicateur d'autonomie et d'ancrage social différencié



L'analyse des types de logement révèle des profils d'autonomie et d'insertion sociale contrastés entre les deux sites. Le **logement individuel** est largement majoritaire dans les deux structures, mais plus encore au Club de Vaise (68 %) qu'à La Canille (62 %), traduisant un niveau d'autonomie résidentielle globalement élevé. Toutefois, La Canille accueille une proportion plus

importante de personnes vivant en **foyer** (13 % contre 15 % au Club) ou dans des **logements dits "autres"** (13 % contre 5 %), ce qui peut refléter des parcours plus instables ou des situations de transition.

La présence de personnes vivant en **domicile familial** reste marginale mais significative (6 % à La Canille, 7 % au Club), souvent associée à des situations de dépendance ou de retour au



domicile parental. Enfin, les **résidences sociales** sont peu représentées mais constituent un levier d'insertion pour certains publics.

Ces données soulignent l'importance d'un accompagnement différencié, tenant compte des conditions de vie et des capacités d'autonomie de chacun, et confirment la nécessité de partenariats étroits avec les acteurs du logement pour sécuriser les parcours.

b) Le suivi de la file active

Entre 2023 et 2024, les deux sites du SACJ ont connu des évolutions marquantes, tant en termes de **fréquentation** que de **rythme d'ouverture**.

La Canille a enregistré une **hausse spectaculaire de sa file active**, passant de **147 à 188 personnes accueillies**, soit une augmentation de plus de **27 %**. Cette dynamique s'est accompagnée d'une **intensification notable de l'ouverture**, avec **235 jours d'activité**, dont **26 dimanches**, sur une prévision de 250 jours. Cette progression traduit un **retour manifeste à la stabilité**, après une année 2023 perturbée par le déménagement, qui avait temporairement fragilisé la continuité de l'accueil.

Le Club de Vaise a également connu une **augmentation significative de sa fréquentation**, avec **205 personnes accueillies en 2024** contre **190 en 2023**, soit une progression de près de **8 %**. Le nombre de jours d'ouverture est passé de **206 à 217**, confirmant une volonté affirmée de **renforcer la présence sur le terrain**.

Malgré des contextes différents, les équipes des deux sites sont restées pleinement mobilisées pour garantir un accueil de qualité. Ces résultats soulignent l'importance d'une organisation **flexible et réactive**, capable de s'adapter aux aléas tout en assurant la continuité des parcours pour les personnes accompagnées.

Taux d'ouverture et taux d'occupation

La Canille

- **Taux d'ouverture : 94,0 %** (235 jours ouverts sur 250 prévus)
- **Taux d'occupation : 104,4 %** (188 personnes accueillies sur 180 attendues)

La Canille affiche un **taux d'occupation supérieur aux objectifs**, témoignant d'une fréquentation soutenue et d'une forte mobilisation des publics, malgré une ouverture légèrement en dessous du prévisionnel.

Club de Vaise

- **Taux d'ouverture : 86,8 %** (217 jours ouverts sur 250 prévus)
- **Taux d'occupation : 113,9 %** (205 personnes accueillies sur 180 attendues)

Le Club de Vaise présente un **taux d'occupation nettement supérieur aux prévisions**, révélateur d'une demande croissante. Bien que son taux d'ouverture reste inférieur à celui de



La Canille, cette **surfréquentation** souligne un **besoin accru d'accueil**, nécessitant une attention particulière.

c) La participation des personnes concernées : paroles, projets et représentations

La participation active des personnes concernées demeure un axe central du projet de service du SACJ, tant sur le site du Club que sur celui de La Canille. Sur les deux sites, les Groupes d'Expression Collective constituent des temps forts de l'année : quatre rencontres ont eu lieu au Club et trois à La Canille. Ces espaces permettent aux personnes accueillies d'exprimer leurs souhaits en matière d'activités, d'aménagement des lieux, mais aussi leurs éventuelles incompréhensions ou insatisfactions. Ces échanges sont également l'occasion pour l'équipe et la direction de transmettre des informations et de répondre aux questionnements.

Au Club, l'implication va au-delà de ces temps collectifs. Certaines personnes participent activement au Comité des Personnes Concernées ainsi qu'au Conseil d'Administration de l'AMAHC, contribuant ainsi aux réflexions sur les orientations de l'association. D'autres s'engagent dans des dynamiques externes, telles que le collectif Handicap 9, qui favorise la rencontre avec le grand public à travers des événements culturels et festifs. Des actions de sensibilisation à la santé mentale sont également menées dans le cadre de la coordination 69, avec des interventions auprès de bailleurs sociaux, d'étudiants ou de professionnels, comme en témoigne la participation d'une personne accueillie lors d'une rencontre avec Grand Lyon Habitat. Enfin, le Chœur éphémère, projet artistique inclusif, permet à plusieurs personnes de s'exprimer à travers le chant et de se produire sur scène dans un cadre valorisant.

À La Canille, la participation s'exprime également à travers les Groupes d'Expression Collective, mais aussi via les réunions annuelles de programmation des activités transversales. Certaines personnes du Comité des Personnes Concernées y prennent part, assurant ainsi une continuité dans la représentation des usagers et dans la co-construction des projets. Ces différentes formes d'implication témoignent de l'engagement des personnes accueillies et de la volonté de l'équipe de favoriser leur pouvoir d'agir au sein de la structure comme dans leur environnement.

3. L'accompagnement proposé

a) Ateliers, activités et animations : des propositions riches et adaptées aux besoins

Tout au long de l'année 2024, les équipes du SACJ ont veillé à proposer des ateliers et des animations variés, construits en lien étroit avec les souhaits exprimés par les personnes accueillies lors des Groupes d'Expression Collective. Sur le site du Club de Vaise, les activités ont été nombreuses et diversifiées, favorisant l'expression, le bien-être, la créativité et la socialisation. Le groupe Parole libre, reconduit à la demande des participants, a réuni en



moyenne 15 personnes sur 40 séances, offrant un espace d'écoute et de partage très apprécié. D'autres ateliers réguliers ont enrichi la vie du Club : journal, Qi Gong, méditation pleine conscience, danse, collage avec une artiste prestataire, cuisine, jardinage, santé, sorties photo, et l'atelier « Que fait-on ce week-end ? ». Les activités physiques adaptées ont été soutenues par des partenariats avec ALVS (ping-pong) et CRO Basket, permettant une pratique régulière tout au long de l'année.

À La Canille, les ateliers ont également été pensés pour répondre aux besoins et envies des personnes accueillies. Les activités ont été regroupées en plusieurs axes : expression et créativité (chant, rythme, arts plastiques), communication et coopération (jeux de société, cuisine, actualité), mobilité corporelle (gym relaxante, piscine, pétanque, billard, bowling...), bien-être (soins corporels, sortie Calicéo), et accès à la culture (ciné Canille, sorties cinéma, musée, atelier bibliothèque, permanences Culture pour Tous). Un programme d'été spécifique a été conçu pour profiter du beau temps, avec des sorties en extérieur (parc de la Tête d'Or, pique-niques, lac d'Aiguebelette, balades, visites culturelles) et des ateliers festifs (karaoké, loto, tatouage au henné, dessin, lecture de poèmes...).

Ces activités, pensées avec et pour les personnes concernées, favorisent leur bien-être, leur inclusion sociale, et leur expression individuelle, tout en renforçant les liens au sein des groupes et avec le territoire.

Focus sur trois ateliers emblématiques en 2024 :

L'Atelier Pastel – Club de Vaise

Avec 37 séances organisées en 2024 et près de 300 participations, l'atelier pastel s'est imposé comme un espace d'expression artistique et de valorisation personnelle. Chaque séance, d'une durée d'1h30, mêle découverte d'un courant pictural ou d'un artiste, pratique technique et échanges collectifs. L'exemple de Mme H illustre parfaitement l'impact de cet atelier : d'abord hésitante, elle a progressivement gagné en confiance, jusqu'à pratiquer chez elle, partager ses œuvres avec sa famille, et envisager une exposition. Trois expositions ont d'ailleurs été organisées sur site, et une dans les locaux d'Orange Campus à Villeurbanne, renforçant la reconnaissance du travail accompli.

Atelier « Que fait-on ce week-end ? » – Club de Vaise

Mis en place sur un trimestre (avril à juin 2024), cet atelier a permis aux personnes accueillies de s'organiser pour rompre l'isolement des week-ends. Grâce à une dynamique collective et au soutien de l'équipe (affichage, annonces à la gazette du midi), les participants ont pu planifier ensemble des sorties (cinéma, théâtre, pique-nique, promenades...). L'atelier a ensuite évolué vers une forme de permanence sur demande, favorisant l'autonomie et l'initiative.

Atelier Rythme et Chant – La Canille



Né d'une demande des personnes accueillies, cet atelier musical a lieu deux mercredis par mois à la salle Bayard, en transversalité avec le Club de Vaise. Chaque séance débute par un temps d'expression sur l'humeur du jour, suivi d'exercices corporels, vocaux et rythmiques. Les participants explorent les instruments, suivent des rythmes proposés, et terminent par deux chansons choisies collectivement. L'objectif est de favoriser l'expression, la créativité et la cohésion de groupe à travers la musique. L'atelier mobilise peu de moyens (boîte d'instruments, classeur de chansons) mais génère un fort impact en termes de bien-être et de lien social.

b) Sorties et séjours : des temps forts pour rompre l'isolement et favoriser l'inclusion

L'année 2024 a été marquée par une programmation riche en sorties et en temps collectifs, répondant aux besoins d'évasion, de lien social et de découverte exprimés par les personnes accueillies. Au **Club de Vaise**, l'été, période souvent synonyme d'isolement pour les personnes ne partant pas en vacances, a donné lieu à un planning spécifique. Des **accueils décalés** ont été organisés en juillet et août, avec repas et animations festives dans le jardin, réunissant jusqu'à 35 participants par soirée. Des sorties variées ont ponctué la saison : shopping, Vaporetto, lac d'Aiguebelette, pétanque, Hôtel-Dieu, parc de la Tête d'Or, piscine, bowling, tournois de Molky, fléchettes et babyfoot.

Tout au long de l'année, **15 sorties culturelles** ont été proposées (soit 120 participations), avec un fort taux de satisfaction. Les participants ont souligné l'originalité des propositions, la convivialité des moments partagés, et le plaisir de se retrouver autour d'un apéritif au Club avant chaque départ. Ces sorties ont permis de renforcer les liens entre les participants, certains poursuivant même les rencontres de manière autonome les week-ends. Les **repas à thème** (4 dans l'année) ont également été très appréciés, rassemblant jusqu'à 35 personnes par soirée.

Du côté de **La Canille**, le **séjour annuel** a été un moment fort : du 18 au 20 mars 2024, un groupe de 8 personnes est parti à **Cannes**, ville emblématique du cinéma. Ce séjour, pensé autour du thème « *Du court-métrage à la Croisette* », a permis aux participants de découvrir la ville, de profiter de la mer, de visiter un cinéma d'art, et surtout de créer un court-métrage de fiction, de l'écriture du scénario au montage. Ce projet a prolongé l'expérience au retour à Lyon, renforçant l'estime de soi, la créativité et la cohésion du groupe. Préparé en amont avec les participants, le séjour a été évalué via un questionnaire de satisfaction, confirmant l'atteinte des objectifs : découverte culturelle, autonomie, bien-être, et plaisir partagé.

Ces temps forts, qu'ils soient ponctuels ou réguliers, illustrent l'importance accordée par le SACJ à l'ouverture sur l'extérieur, à la valorisation des personnes, et à la lutte contre l'isolement.



c) La prévention à la santé

Focus sur les Activités Physiques Adaptées (APA)

En 2024, le SACJ a renforcé son engagement en faveur de l'activité physique adaptée, en proposant des ateliers réguliers sur ses deux sites, dans une logique de santé globale et d'inclusion. Au **Club de Vaise**, deux ateliers hebdomadaires ont été mis en place grâce à des partenariats solides avec des acteurs locaux. Le *CRO Basket* a mis à disposition un éducateur sportif spécialisé (Augustin Bouteille puis Arjola Deda), et a invité l'équipe et les personnes concernées à témoigner lors de leur soirée de présentation institutionnelle. En parallèle, un atelier de *ping-pong* a été développé avec le club *ALVS*, rencontré lors d'un forum associatif. Ce partenariat, soutenu financièrement par le dispositif *Ping-Santé* du Comité de Tennis de Table Rhône Métropole de Lyon et par l'AMAHC, est encadré par un éducateur spécialisé, Damien Ligout. Très apprécié des participants, un projet de reconduction est en cours pour 2025-2026, incluant la possibilité d'ouvrir une licence loisir aux personnes concernées.

À **La Canille**, les ateliers APA ont eu lieu deux fois par mois tout au long de l'année, ouverts à l'ensemble des personnes accompagnées par l'AMAHC. Ces séances visent à encourager la pratique d'une activité physique régulière, à soutenir le bien-être psychique et à prévenir les risques liés à la sédentarité. Les thèmes des ateliers sont choisis collectivement lors des réunions de préparation. Grâce à une convention avec le *CDSA* (Comité Départemental du Sport Adapté), les séances se sont déroulées à la Halle des Sports de Lyon 3e, animées par deux intervenantes spécialisées, Lilou et Chloé. Les activités ont été organisées en cycles thématiques : jeux collectifs, activités de précision, sports de combat.

Ce dispositif a été rendu possible grâce au soutien financier de la *CAPAM*.

Ces actions illustrent l'importance accordée à l'activité physique comme vecteur de santé, de lien social et d'autonomie, en cohérence avec les valeurs portées par le SACJ.



L'atelier Sport Adapté a débuté sur le Club de Vaise en novembre 2023. Il a été rapidement investi par les personnes concernées. Augustin, notre coach, a su installer une ambiance décontractée, chaleureuse et dynamique. Il a su s'adapter au public, au groupe, au fonctionnement de notre lieu d'accueil, à nos locaux. Nous l'en remercions.

L'équipe du Club de Vaise



Les ateliers santé : promouvoir le bien-être global et l'autonomie

En 2024, le SACJ a poursuivi son engagement en faveur de la promotion de la santé, à travers des actions complémentaires menées sur les deux sites. À **La Canille**, les ateliers santé se sont articulés autour de deux volets : un **atelier cuisine** et un **atelier pédagogique sur l'alimentation**, organisés deux fois par mois depuis octobre. Ces ateliers, ouverts également aux personnes du SAVS, ont permis de cuisiner des repas équilibrés à partir des denrées de la Banque Alimentaire, tout en favorisant la convivialité. Les séances pédagogiques ont abordé des thématiques concrètes : conservation des aliments, rangement du frigo, lecture des dates de péremption, prévention autour du sucre... Le tout dans une logique d'**alimentation saine, de qualité et à petit budget**, avec un objectif clair : renforcer l'autonomie et les bonnes pratiques alimentaires.

Au **Club de Vaise**, l'**atelier santé** animé par l'infirmière détachée du Vinatier a permis d'aborder des sujets variés, choisis par les personnes accueillies ou les équipes. En 2024, 18 ateliers ont été organisés, réunissant entre 7 et 15 participants, parfois en collaboration avec des spécialistes (prévention dentaire, risque de chute). Ces temps d'échange s'appuient sur les savoirs et expériences des participants, enrichis par des apports médicaux, des vidéos et des recommandations de bonnes pratiques. En parallèle, 42 entretiens individuels ont été réalisés auprès de 16 personnes, pour un soutien psychologique ou somatique, avec relais vers les équipes de soins si nécessaire.

L'**atelier Intimi'thé ou café**, transversal aux deux sites, a également été reconduit. Il permet d'aborder des sujets intimes et sensibles autour de la vie affective et sexuelle. Trois séances ont été animées par le sexologue François Crochon, réunissant en moyenne 13 participants. Ces espaces confidentiels favorisent la libération de la parole et contribuent à un mieux-être personnel.

Enfin, des actions de prévention ont été menées en équipe (affichages, relais d'informations santé) et à l'extérieur, via des déplacements vers les partenaires du soin et du territoire, notamment dans le cadre des permanences MDU. Ces initiatives témoignent d'une approche globale de la santé, intégrée au quotidien des personnes accueillies.

4. Les partenariats et réseaux : un ancrage territorial renforcé

En 2024, le SACJ a poursuivi et enrichi son réseau de partenariats, tant sur le plan culturel, sportif, que médico-social, consolidant ainsi son ancrage territorial et son ouverture vers l'extérieur. Sur les deux sites, de nombreux intervenants extérieurs ont été mobilisés pour proposer des activités variées et adaptées aux attentes des personnes accueillies.

À La Canille, des partenariats réguliers ont permis de diversifier les propositions : la permanence mensuelle de Culture pour Tous a facilité l'accès à la culture via la billetterie solidaire ; des ateliers jeux de société animés par Jeu m'anime ont stimulé la convivialité ; des médiatrices de la Bibliothèque de Lyon 2 ont accompagné les personnes dans la découverte des ressources culturelles de la ville. Des actions autour de la santé et du bien-être ont également été mises en place, avec des ateliers cuisine et nutrition en lien avec la Banque



Alimentaire du Rhône, des cycles de sport adapté avec le CDSA69, des ateliers santé animés par une infirmière du Club, ainsi qu'un cycle de médiation animale très apprécié.

Le site du Club a quant à lui poursuivi ses collaborations avec de nombreux partenaires culturels et sportifs : Opéra de Lyon, Maison de la Danse, Théâtre des Célestins, TNP, Musée des Beaux-Arts, Les Subsistances, Appart Fitness, ou encore Culture pour Tous, dont les permanences ont rencontré un vif succès. Des partenariats santé ont également été renforcés avec les MDU du Vinatier et de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, le CMP La Villette, ainsi que divers foyers, hôpitaux de jour et structures médico-sociales. L'intervention du Dr François Crochon dans le cadre de l'atelier Intimité a permis d'aborder des thématiques sensibles autour de la vie affective et sexuelle.

Les deux sites ont également participé à des dynamiques collectives locales : la fête de quartier Hippo'camp, les rencontres avec Familya, l'utilisation du bibliobus, ou encore les échanges dans le cadre du Collectif Handicap 9 et de la Coordination 69. Ces actions favorisent la visibilité du SACJ, la rencontre avec le grand public, et renforcent l'inclusion des personnes concernées dans la vie de la cité.

5. La parole aux personnes concernées :

Témoignages autour des ateliers APA

*« Je trouve les séances bien appropriées pour se divertir et j'aimerais que cela se prolonge. »
Jean-Luc*

« Je trouve que l'ambiance est conviviale. Ça m'a permis de reprendre le sport à un moment où j'en avais besoin. Les cours sont bien faits, c'est amusant ! On peut se poser quand on veut, et, pour finir cela permet de rajouter un peu d'activité physique dans le planning du Club, ce qui est une bonne chose, cela complète bien le reste. » Charles

« C'était bien. J'aimerais que cela se prolonge. Augustin est sympa ! » Karine

« J'aimerais que ça se prolonge. J'ai apprécié. A refaire » Pascal

« Que ça continue ! Il n'y a pas que le Basket, on fait plusieurs sports » Christelle

« Augustin est gentil. On joue au Ping Pong ensemble » Sabine

« C'est très bien le sport adapté. Cela permet de se tonifier. L'encadrant est sympathique. Les jeux sont variés et intéressants. J'espère que ça va perdurer » David

« Ça fait du bien le sport adapté. Le médecin m'a dit d'en faire » Chantal

« Je sens ça intéressant et adapté au contexte » Patrick

Qu'est-ce que vous a apporté la Canille en 2024 ?

« Beaucoup de bonnes choses. »

« J'ai trouvé l'année 2024 que ce n'était pas trop mal. »

« Les repas de midi à la Canille sont en général très bons, avec des échanges intéressants avec les personnes présentes. »

*« En 2024, année riche en activités, notamment *La culture vous balade, et en ateliers divers à la Canille. Ce qui est non négligeable, c'est que l'on peut quitter la table si on veut sortir 5 minutes. Les repas sont assez équilibrés et corrects. Mais j'avoue que l'équipe précédente*



m'a un peu déstabilisé par son absence. »
« L'année 2024 s'est bien passée. J'aime les personnes qui sont là. »

✿ Un moment marquant ou particulièrement apprécié ?

*« Année riche en activités, notamment *La culture vous balade* et les ateliers divers à la Canille. »**
« Les tablées sont super. Il ne faut rien changer ! »
« Les repas de midi à la Canille sont en général très bons, avec des échanges intéressants. »
« Les dimanches à l'extérieur en été. »
« La sortie restaurant et musée Gadagne. »
*« En 2024, j'ai beaucoup apprécié toutes les sorties culturelles : *La culture vous balade, visites de musées, expositions, biennale d'art contemporain ; à la demi-journée ou à la journée avec repas au restaurant. »*

💬 Témoignages divers

« Les accompagnateurs sont toujours aux taquets. »
« Ce fut audacieux d'embaucher un pair-aidant. »
« Merci à l'équipe des animateurs et animatrices du lieu, qu'ils soient anciens ou nouveaux, et bravo à Clément et Marie pour leur rapide adaptation au public de la Canille. »
« J'ai été absent, la Canille m'a manqué. Je suis bien content de revenir. Je reviens avec plaisir. »
« Je suis bien à la Canille. Je m'entends bien. Je m'amuse bien. Je joue très bien. »

6. En conclusion

L'année 2024 a été une année de transition, d'adaptation et de consolidation pour le Service d'Accueil Collectif de Jour (SACJ). Malgré un contexte organisationnel parfois complexe, les équipes ont su maintenir un accompagnement de qualité, centré sur le rétablissement, l'inclusion et la participation active des personnes concernées. La structuration progressive des sites, l'intégration de la pair-aidance, le développement des partenariats territoriaux, la richesse des activités proposées et l'ancrage dans une démarche de santé globale témoignent d'un service en mouvement, à l'écoute des besoins et des aspirations des personnes accueillies. Ces avancées posent les bases d'un accompagnement plus lisible, plus horizontal et plus cohérent, en phase avec les valeurs d'AMAHC.



Perspectives 2025

L'année 2025 s'inscrira dans la continuité des transformations engagées, avec une attention particulière portée à :

- La stabilisation des équipes et des fonctions de coordination.
- L'élargissement de l'offre d'activités à destination de publics plus jeunes.
- L'expérimentation de nouveaux formats d'accompagnement (séjours, ateliers transversaux, projets culturels).
- L'évaluation participative des actions menées, en lien avec les personnes concernées.

Dans une logique de rétablissement, d'inclusion et de citoyenneté, le SACJ poursuivra sa mission avec engagement, créativité et exigence, au service des personnes qu'il accompagne.



SLVA



Notre structure

L'AMAHC (Accueillir pour le bien être en santé Mentale, Accompagner dans l'Habitat et la Cité) est une association lyonnaise issue de la fusion de deux associations nées dans les années 80, dédiée à l'accompagnement des adultes vivant avec de troubles psychiques et/ou en situation de handicap.

Son objectif principal est de permettre à ces personnes de :

- Prendre leur place dans leur environnement quotidien.
- Être actrices de leur parcours de vie.
- Exercer leur citoyenneté.
- Maintenir et restaurer leurs liens sociaux.

Pour atteindre ces objectifs, l'AMAHC propose plusieurs services :

- **Service d'Accueil Collectif de Jour (SACJ)** : Offre un accueil sur deux sites distincts, favorisant les liens sociaux.
- **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** : Fournit un accompagnement individualisé pour réaliser des projets d'autonomie.
- **Service Formation** : Promeut l'inclusion, l'autodétermination et le bien-être des personnes en situation d'handicap.
- **Service Loisirs et Vacances Accompagnés (SLVA)** : Organise des séjours de vacances en petits groupes, accompagnés par une équipe d'encadrants.
- **Dispositif du logement d'Abord (DLA)**

Zoom sur le Service Loisir et Vacances Accompagnés

Afin de faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs des personnes en situation de handicap psychique, et ainsi promouvoir leur rétablissement et leur inclusion sociale, le SLVA est composé d'une équipe de permanents.

En 2024, l'équipe se composait de 5 salariés permanents :

- Un co-responsable en charge des vacanciers,
- Un co-responsable dédié à la logistique,
- Un co-responsable axé sur le recrutement et le suivi des animateurs,
- Un agent administratif.
- Un travailleur social à temps partiel

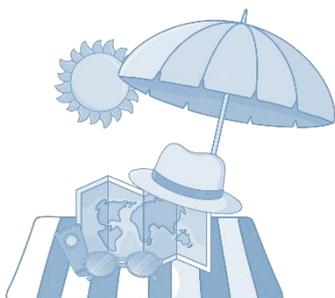
Un poste renfort en contrat d'engagement éducatif a également été recruté pour soutenir l'équipe. Sa mission principale était de palier à d'éventuelles défections de dernière minute d'accompagnateurs, de défaillance dans une équipe d'animation, ou de difficultés particulières propres à la gestion du séjour.

Enfin soulignons la présence et le travail toujours aussi appréciés d'Annie HEIZMANN, bénévole au Service Vacances depuis novembre 2008.



L'impact

Les vacances ont un impact significatif sur les personnes ayant un trouble psychique, offrant des bénéfices tant sur le plan personnel que social.



Cette année, **623** vacanciers ont pu partir en vacances avec nous sur **98** séjours différents.

Voici quelques effets positifs :

- **Réduction du stress et de l'anxiété** : Les vacances offrent un moment de répit loin des contraintes quotidiennes, permettant aux individus de se détendre et de se ressourcer. Ce changement d'environnement aide à réduire les niveaux de stress et d'anxiété.
- **Amélioration du bien-être mental** : La prise de distance par rapport aux problèmes habituels peut permettre de se recentrer sur soi-même, de retrouver de la sérénité et de renforcer la confiance en soi.
- **Favorisation de la socialisation et de l'inclusion** : Les séjours permettent aux personnes de rencontrer d'autres individus, d'échanger, de tisser des liens et d'améliorer leurs compétences sociales. Cela combat l'isolement social, qui est souvent un facteur aggravant des troubles psychiques.
- **Renforcement de l'autonomie** : Les activités proposées pendant les vacances, en particulier dans un cadre structuré et accompagné, permettent aux participants de développer leurs compétences et d'acquérir plus d'autonomie dans des situations de la vie quotidienne.
- **Stimulation cognitive et émotionnelle** : Les activités ludiques et les moments de loisir offrent des occasions de stimuler la mémoire, la créativité et les émotions positives, contribuant ainsi à une meilleure gestion des symptômes.
- **Favoriser la réadaptation et le rétablissement** : En créant un environnement sécurisé et bienveillant, les vacances permettent à la personne de se sentir valorisée et intégrée, ce qui peut accélérer le processus de rétablissement et de réinsertion dans la société.

Ainsi, les vacances sont une ressource précieuse dans la gestion des troubles psychiques, car elles offrent des opportunités de bien-être, d'intégration et de développement personnel.

1. Les séjours

Comme chaque année, le service vacances met un point d'honneur à offrir une grande diversité de destinations à travers toute la France.

En 2024, AMAHC a organisé **89** séjours dont **1** sur-mesure et **8** week-ends.

Le taux de remplissage moyen est de **91%**.



D'une durée de quatre jours à deux semaines, ces séjours offrent l'opportunité de découvrir une région, de rencontrer de nouvelles personnes, de choisir ses loisirs et de vivre une expérience différente dans un cadre chaleureux et convivial.

Les séjours sont généralement organisés pour de petits groupes de 7 à 8 vacanciers accompagnés de 2 animateurs, favorisant ainsi les échanges et la convivialité.

Les repas sont préparés par l'équipe animatrice, avec la participation volontaire des vacanciers. Un programme d'activités et d'animations est proposé en fonction des envies des participants et des possibilités offertes par la région.

L'hébergement se fait en maisons individuelles. Certains lieux de séjour permettent aux vacanciers, s'ils le souhaitent, d'accéder facilement aux commerces, aux animations et aux plages. Ces moments de temps libre peuvent être vécus seuls ou avec d'autres vacanciers, indépendamment du groupe.

Cette année, nous avons dû annuler 3 séjours par manque de vacanciers :

- Un séjour en février, le Carnaval Bailleul du 7 au 14 février
- Un week-end à la Bégude-de-Mazenc du 1er au 3 mars
- Un séjour en été à Roz-sur-Couesnon du 28 juin au 12 juillet

a) Les différentes formules de séjours

Dans le but de permettre au plus grand nombre de profiter de vacances adaptées dans des conditions optimales, nous proposons différentes formules :

- **Les séjours Classiques** : Cette formule est la plus courante et correspond à la majorité de nos vacanciers. Elle offre des séjours encadrés pour des personnes relativement autonomes mais nécessitant un cadre sécurisant.
- **Les séjours Slow** : Ces séjours adaptés aux personnes dont le quotidien est marqué par une grande fatigabilité et un besoin de repos important. Le rythme est ajusté pour permettre à chacun de commencer la journée à son propre rythme. Les activités conçues pour limiter les déplacements, et les sorties en extérieur auront lieu en fin de journée, privilégiant ainsi un temps de qualité sur place.
- **Les séjours Slow Renforcé** : Ces séjours sont destinés aux vacanciers ayant des difficultés de mobilité importantes nécessitant un accompagnement soutenu au quotidien, ainsi qu'un besoin accru de présence relationnelle. Ils bénéficient d'un encadrement renforcé, avec des groupes restreints de 6 vacanciers et 3 accompagnateurs, pour assurer un suivi personnalisé et une attention particulière à chaque participant.



b) Zoom sur les week-ends



En 2024, le service vacances a organisé huit week-ends répartis sur six sites différents autour de Lyon, pour un coût moyen de 529 euros. Seulement un week-end, celui à la Bégude-de-Mazenc, a dû être annulé en raison d'un manque d'inscriptions.

Ces séjours ont attiré 45 participants, avec un taux de remplissage de 78 %, sans la prise en compte du séjour à la Bégude-de-Mazenc.

c) Zoom sur les séjours de printemps



En 2024, AMAHC a organisé 3 séjours d'une semaine dans trois lieux différents, à la campagne, en Provence et sur le côté méditerranéen. Ces séjours de 8 jours étaient proposés à tarif fixe de 1280€ et ont rassemblé 18 participants pour 21 places disponibles.

Le taux de remplissage moyen était de 87,5%.

d) Zoom sur les séjours d'été



Cette année, 470 participants ont pu partir avec nous sur 71 séjours dont un à l'étranger en Belgique à Malmedy.



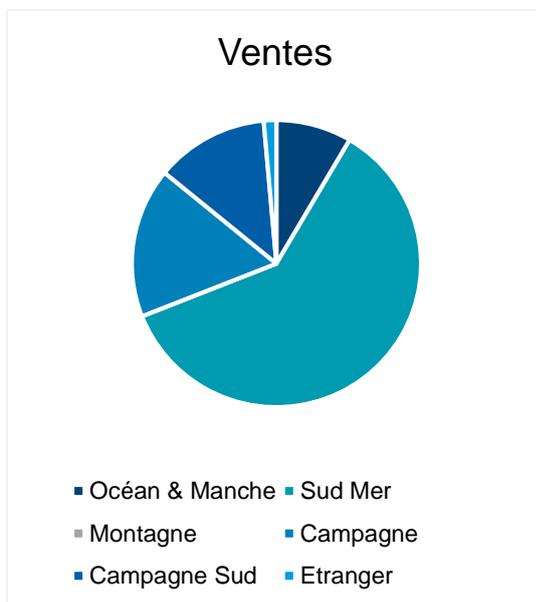
Nous avons eu un très bon taux de remplissage qui s'élève à 91,8% malgré une annulation à Roz-sur-Couesnon au début de l'été.

e) Zoom sur les séjours d'hiver



En 2024, nous avons organisé 14 séjours sur les deux semaines de vacances de Noël et nouvel an. Les séjours d'hiver se sont bien déroulés et ont accueillis 90 participants avec un taux de 88,2% de remplissage.

f) Zoom sur la typologie des séjours

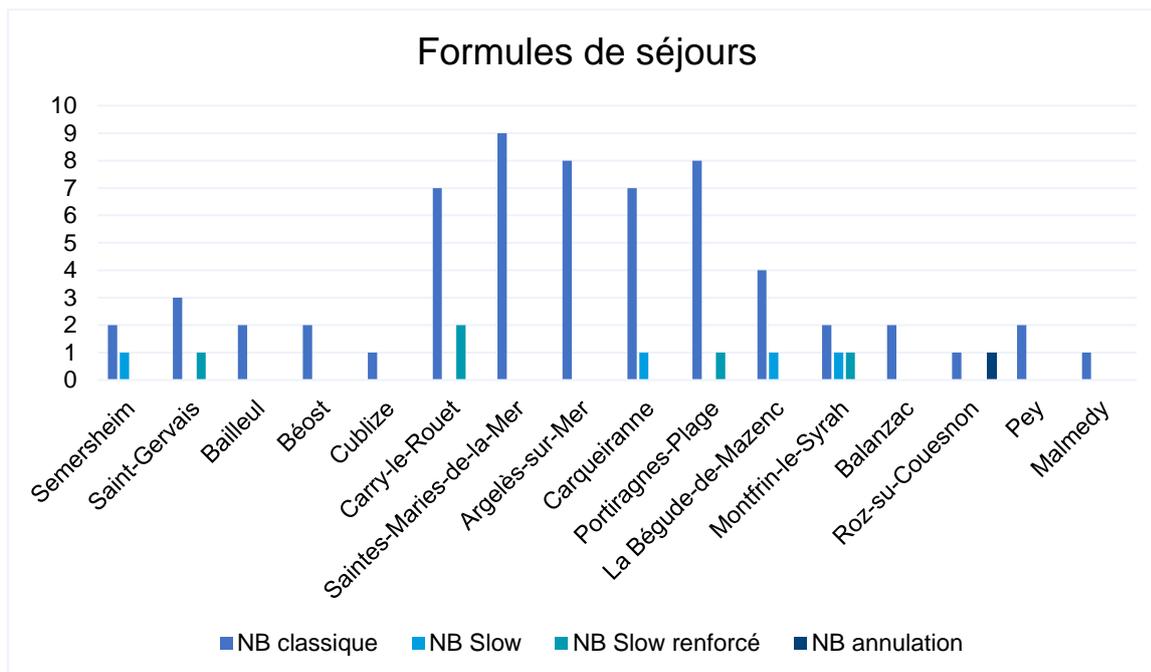


Nous avons organisé plus de la moitié de nos séjours, **61%**, sur la côte méditerranéenne, en réponse à une demande croissante de la part de nos vacanciers. L'Alsace, arrive en deuxième position des destinations les plus populaires.

Chaque année, nous planifions également un séjour à l'étranger pour satisfaire les vacanciers en quête d'aventure.

Nous nous efforçons de proposer différentes formules de séjours en fonction de l'autonomie de nos vacanciers. Cependant, 86% de nos séjours sont des séjours dits « classiques ».





2. Les vacanciers

Durant l'année 2024, le SLVA a permis à **623** vacanciers de bénéficier de séjours vacances adaptées, dont **12** vacanciers positionnés sur des séjours sur-mesure, correspondant à **7420** nuitées.

On comptabilise **705** inscriptions sur l'année.

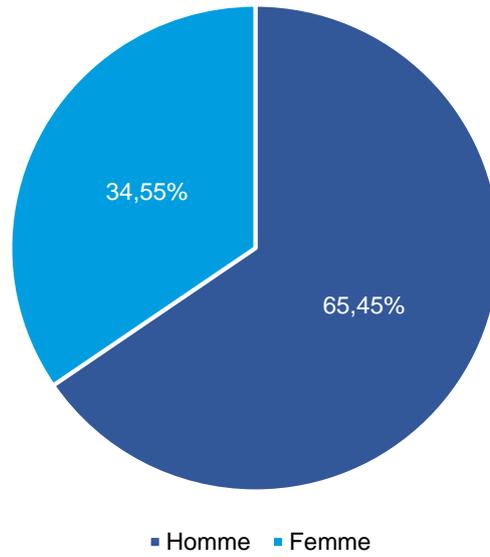
a) Typologie des vacanciers

La plupart des vacanciers que nous avons accompagnés sont des hommes âgés de 45 à 65 ans, résidant principalement dans le Rhône et ses départements voisins.

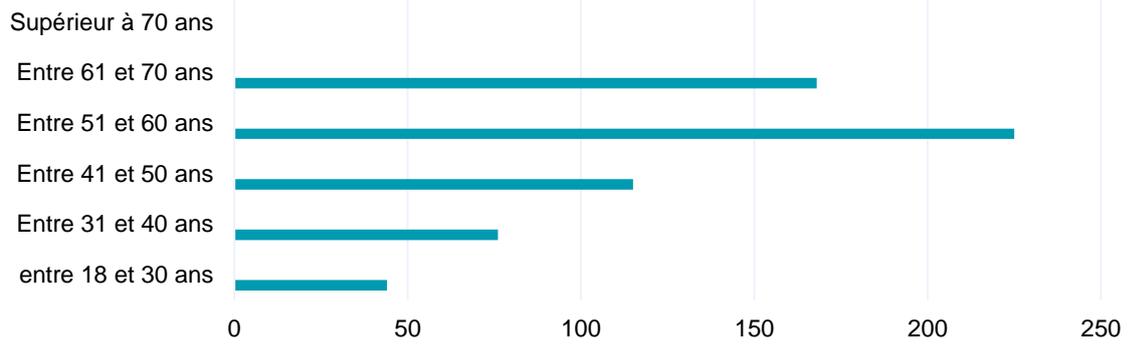
Les tableaux ci-dessous illustrent une tendance que nous observons depuis plusieurs années, à savoir le vieillissement de notre clientèle. Nous accueillons de plus en plus de vacanciers plus âgés, dont la vie quotidienne est marquée par une grande fatigue, un besoin accru de repos, et, de manière croissante, la nécessité d'un accompagnement renforcé pour les activités quotidiennes (mobilité réduite, hygiène, etc.).

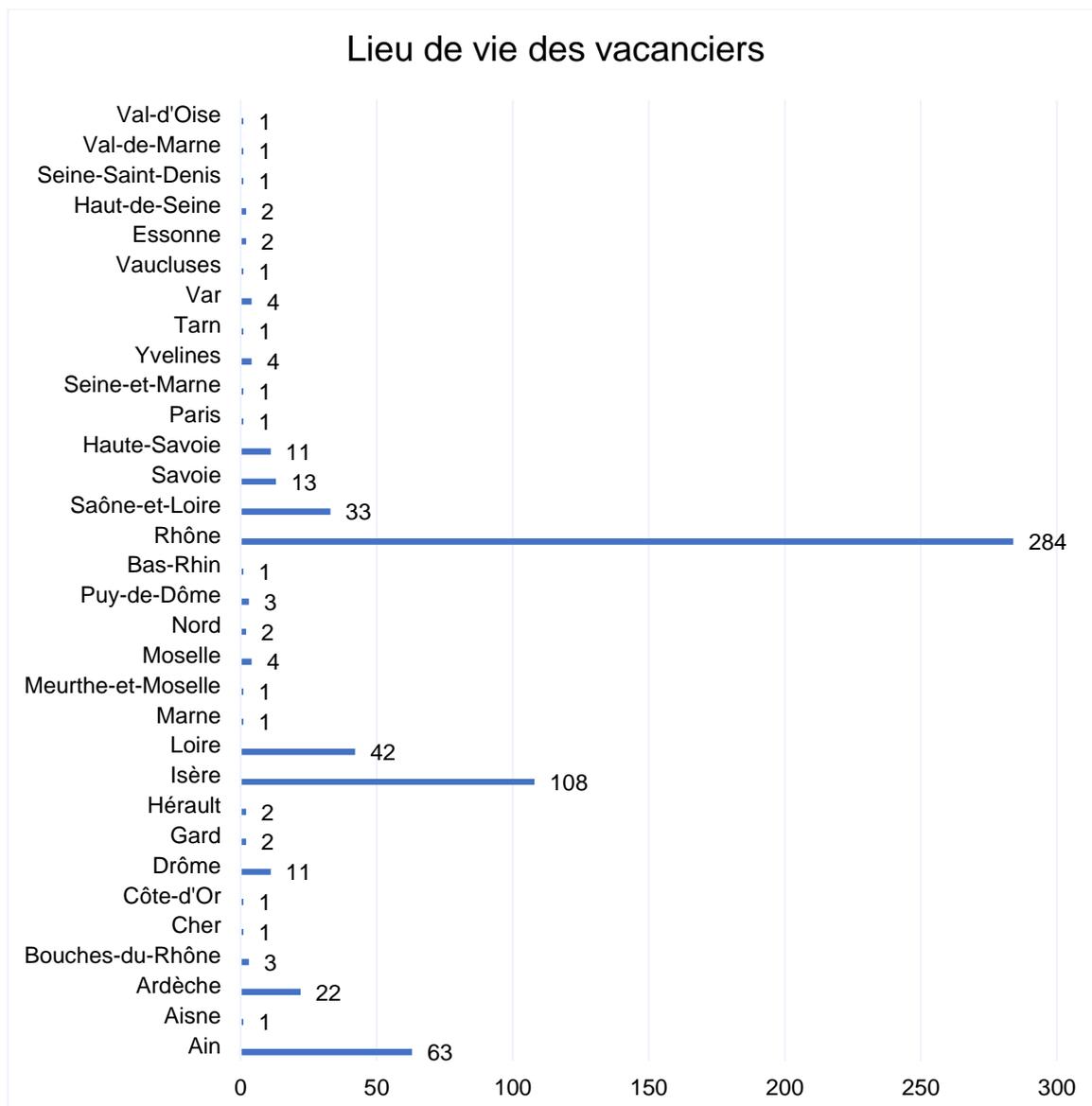


Genre des vacanciers



Tranche d'âge des vacanciers





b) Autonomie des vacanciers

Les vacanciers que nous accompagnons en séjour, sont pour la grande majorité logé dans des foyers spécialisés.

De même plus de 80% d'entre eux sont sous mesures de protection (curatelle ou tutelle).

c) Les annulations de séjours

Comme chaque année, certains vacanciers annulent leurs séjours pour des raisons personnelles ou médicales. Lorsqu'une annulation intervient plus de 45 jours avant la date de



départ, celle-ci est considérée comme une désinscription sans frais. En 2024, nous avons enregistré **42** désinscriptions.

Passé ce délai, des frais de dossier, d'adhésion à l'association et de l'acompte pourront être facturés au vacancier. En 2024, nous avons procédé à **33** annulations.

Nous proposons également une assurance annulation et interruption, correspondant à 3,7% du prix de séjour, permettant de garantir le remboursement des pénalités d'annulation en cas d'événements imprévus et indépendants de la volonté du vacancier, sur présentation d'un justificatif. Cette année, **545** vacanciers ont souscrit à cette assurance annulation, ce qui correspond à **87,48%** des vacanciers.

d) Les réclamations suite aux séjours

À la suite des séjours 2024, plusieurs vacanciers ont exprimé des réclamations. Les motifs relevés sont les suivants :

- Erreurs ou omissions dans la prise en charge et la distribution des traitements aux vacanciers.
- Attitude jugée trop stricte de certains encadrants, ce qui a conduit à un sentiment de persécution chez certains vacanciers.
- Malentendus concernant le paiement des activités prise en charge par AMAHC durant le séjour.
- Mauvaise gestion de l'argent personnel des vacanciers, notamment l'absence de justificatifs des dépenses (tickets de caisse manquants).
- Comportements inappropriés de vacanciers envers d'autres vacanciers ou des encadrants, incluant des gestes à caractère sexuel ou agressif.
- Présence de punaises de lit dans un gîte loué par AMAHC.
- Repas déséquilibrés, avec des régimes spécifiques non respectés.

Chaque réclamation est examinée individuellement et avec sérieux, et fait l'objet d'une réponse de la part des équipes.

Pour les incidents graves, nous proposons de remplir une fiche d'événement indésirable (FEI) afin d'identifier, traiter et analyser les problèmes rencontrés. Cette procédure permet de clarifier les situations, d'y apporter une solution et de réfléchir à des pistes d'amélioration pour éviter leur récurrence. En 2024, nous comptabilisons **5** FEI.

3. Les encadrants

Au cours de l'année 2024, **111** encadrants ont été recrutés. Afin d'établir un bilan précis, un questionnaire a été distribué aux animateurs, et nous avons recueilli 33 réponses.

Pour recruter les encadrants, des offres d'emploi sont publiées sur des sites internet de recrutement, et nous participons à certains forums de recrutement pour attirer des candidats.

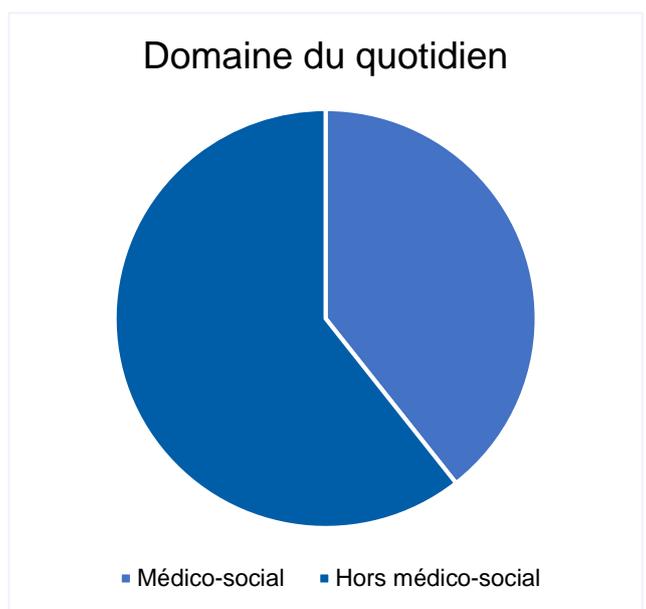
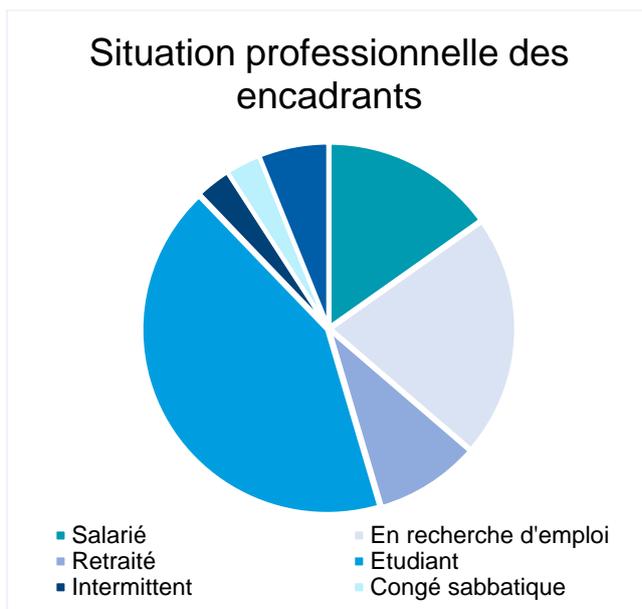
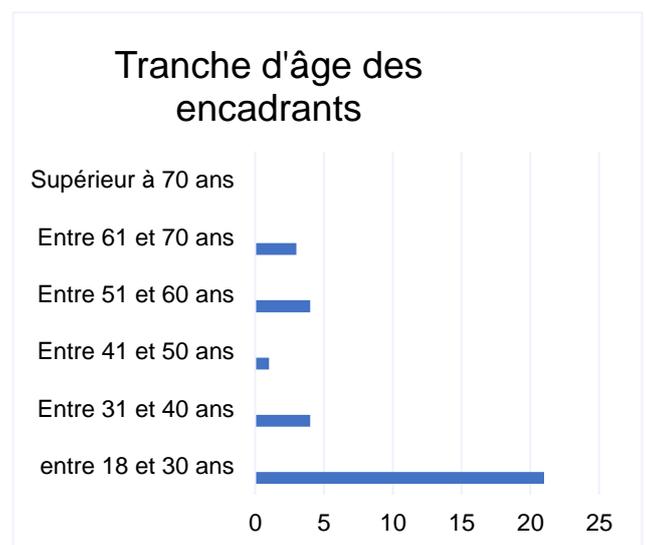
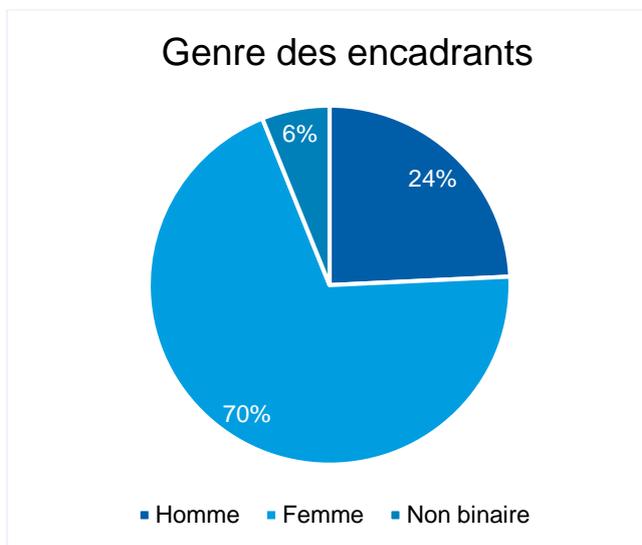


Après réception des candidatures, des entretiens sont réalisés, suivis d'un positionnement sur un séjour.

Avant chaque séjour, une journée de préparation est organisée au sein des locaux de l'AMAHC. La matinée est consacrée à un débriefing sur la sécurité, le déroulement du séjour, les obligations, etc. L'après-midi est dédiée à l'organisation logistique du séjour, en collaboration avec le binôme ou trinôme (activités, menus, etc.).

a) Profil des encadrants

Nos encadrants types sont des femmes âgées de 18 à 30 ans en étude, plutôt dans des domaines non-médicales.



b) Expérience des encadrants



Les encadrants de séjour travaillent en binôme pour des groupes de 7 vacanciers et en trinôme pour ceux de 10 vacanciers. Chaque groupe d'encadrants doit compter au moins un membre titulaire du permis de conduire. En 2024, **70** encadrants disposaient du permis.

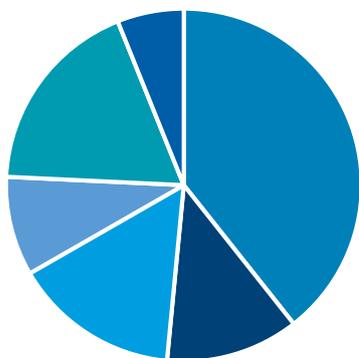
Nous proposons, deux types de postes pour les encadrants, soit responsable de séjour, soit animateur de séjour. Lorsque le binôme d'encadrants est très expérimenté, il peut y avoir deux co-responsables.

Les encadrants sont chargés, notamment d'assurer les missions suivantes :

- Organiser et répartir les tâches liées au bon fonctionnement du séjour. Ils devront notamment :
 - Veiller à l'organisation globale du séjour : rythme, activités, choix du vacancier, alimentation...
 - Veiller à l'implication et à la participation de l'équipe dans l'organisation du séjour,
 - Veiller à la tenue des documents administratifs.
 - Organiser les mesures nécessaires en cas de situations d'urgence.
- Accompagner et animer le séjour cité précédemment. Ils devront notamment :
 - Assurer l'accueil des vacanciers et leur transport sur les lieux du séjour,
 - Veiller au maintien d'une ambiance agréable du séjour,
 - Veiller à la bonne utilisation des moyens mis à disposition par AMAHC (budget, véhicules, lieux de séjour, matériel) et à leur entretien,
 - Tenir informés régulièrement les responsables du Service Vacances et Loisirs Accompagnés,
 - Veiller au confort des vacanciers, notamment par l'aide à la gestion de l'argent de poche et des traitements médicaux,

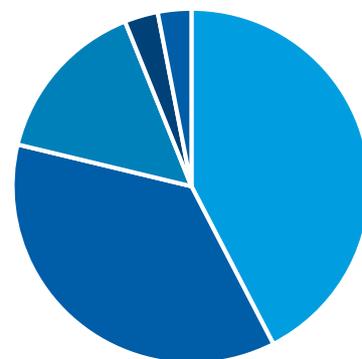
Environ, **39%** des encadrants recrutés durant l'année 2024, n'ont pas eu d'expérience avant de partir en séjour avec nous. **88%** des encadrants recrutés en 2024, ont participé à un ou deux séjours durant l'année 2024.

Nombre de séjour réalisé par les encadrants avant 2024



- Première expérience
- 1 séjour
- 2 à 5 séjours
- 5 à 10 séjours
- 10 à 20 séjours
- plus de 20 séjours

Nombre de séjours cet été chez AMAHC



- 1 séjour
- 2 séjours
- 3 séjours
- 4 séjours
- 5 séjours ou plus



c) Retour d'expérience des encadrants

Nous avons reçu un retour globalement positif de la part des encadrants, avec **97%** d'entre eux favorables à renouveler l'expérience. Cependant, plusieurs pistes d'amélioration ont été soulevées. Selon le graphique ci-dessous, voici les principaux axes de performance à améliorer :

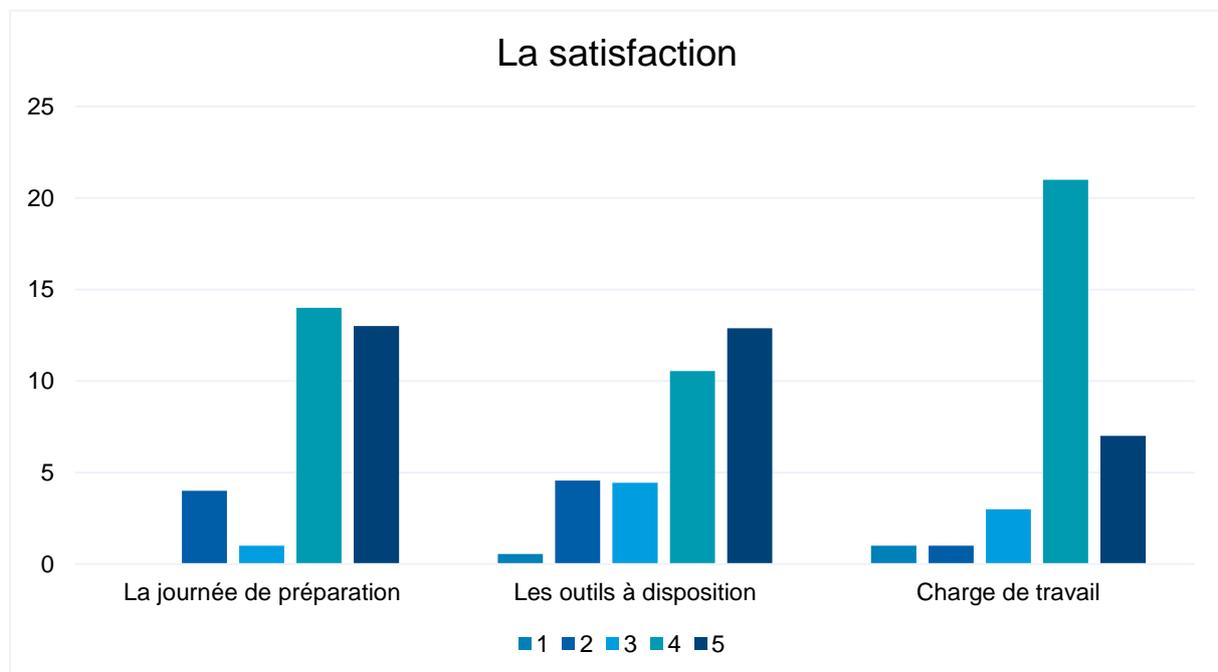
Une astreinte est en place 24h/24h durant les séjours, pour apporter un soutien aux encadrants.

Celle-ci est bien utilisée car **70%** des encadrants joignent les salariés en dehors des horaires d'ouverture du service.

Envie de renouveler l'expérience



La satisfaction



La journée de préparation :

- Plusieurs encadrants souhaitent que les salariés d'AMAHC soient davantage disponibles le jour de la préparation, avec éventuellement l'organisation d'un repas partagé.
- La date actuellement fixée leur paraît trop proche du début du séjour, puisqu'elle est généralement prévue la veille du départ.
- La durée d'une journée semble à la fois trop courte pour les encadrants novices et trop longue pour ceux ayant de l'expérience.
- Le contenu de la formation manque de supports visuels, de documents fournis à l'avance, ainsi que d'un accès à un ordinateur pour effectuer des recherches sur les activités, les menus ou les courses.



Les outils à disposition :

- Les encadrants souhaiteraient recevoir plusieurs documents en début de séjour : une liste du matériel fourni, un livret de recettes avec des exemples de menus pour la semaine, une fiche de langue des signes pour faciliter la communication avec certains vacanciers, ainsi qu'une fiche de vocabulaire type pour rédiger les bilans.
- Ils suggèrent également de mettre en place un sondage pour mieux connaître les préférences des vacanciers concernant les activités et les repas avant le début des vacances.
- Ils aimeraient disposer d'une carte de paiement plutôt que d'une carte de retrait, en complément des espèces, afin de faciliter les paiements et éviter de devoir se rendre à une banque.
- Ils souhaiteraient qu'AMAHC investisse davantage dans des jeux de société et des ateliers créatifs, et fournisse un livret d'animation type à utiliser avec les vacanciers.
- Enfin, ils proposeraient de disposer d'une tablette pour effectuer des recherches internet plus facilement qu'avec un téléphone.

La charge de travail :

- Les encadrants estiment qu'il y a une forte sollicitation des vacanciers pendant les séjours (hygiène, repas, réassurance, etc.).
- Ils trouvent qu'il n'y a pas assez de temps de pause en raison de la gestion des tâches quotidiennes (courses, organisation, réservations, vacanciers, etc.).
- La répartition du travail entre les encadrants est difficile, surtout lorsqu'un seul d'entre eux possède le permis.

d) Les formations pour les encadrants

Par ailleurs, pour les encadrants souhaitant approfondir leurs compétences, nous proposons plusieurs formations complémentaires tout au long de l'année. Cette initiative rencontre un grand succès auprès des encadrants, qui s'inscrivent rapidement à ces sessions.

En 2024, nous avons accompagné certains encadrants à travers 4 formations différentes :

- **12** encadrants ont participé à la formation « Premier Secours en Santé Mentale », dispensée par notre association, afin de mieux comprendre et appréhender le handicap psychique.
- **12** encadrants ont suivi la formation « Sensibilisation à la fonction d'animateur », dont l'objectif est de présenter les spécificités de l'animation auprès d'un public en situation de handicap et de développer des compétences pour animer des activités adaptées. Cette formation est animée par notre partenaire, le GRAFE.
- **11** encadrants ont suivi la formation « Responsable de séjour adaptés », afin d'acquérir les compétences nécessaires pour organiser, gérer et superviser des séjours de vacances adaptés, tout en garantissant la sécurité et le bien-être des participants. Cette formation est également dispensée par le GRAFE.



- 1 encadrants ont participé à la formation « PSC1 », une formation de base en secourisme permettant d'apprendre les gestes de premiers secours en cas d'accident ou d'urgence.

4. Les gîtes & les déplacements

Comme chaque année nous travaillons pour offrir de nouvelles destinations à nos vacanciers.

a) Les gîtes

Pour l'année 2024, nous avons collaboré avec 17 gîtes situés partout en France, principalement sélectionnés par le biais de Gîtes de France.

Nous avons retiré 5 gîtes de notre catalogue de l'année précédente et avons ajouté 5 nouveaux établissements. L'objectif est de renouveler le catalogue en offrant de nouvelles destinations, tout en permettant aux propriétaires de réaliser les travaux de rénovation si nécessaires et ainsi améliorer notre offre.

<u>2023</u>		<u>2024</u>
<ul style="list-style-type: none">▪ La Seyne-sur-Mer▪ Le Crozet▪ Saint-Martin-les-Menuires▪ Alcobaça▪ Majorque		<ul style="list-style-type: none">▪ La Begude de Mazenc▪ Béost▪ Cubliz▪ Pey

b) Les déplacements

Afin de faciliter les déplacements vers les lieux de vacances, chaque séjour dispose d'un minibus de 9 places. Des points de rendez-vous sont préalablement définis pour récupérer les vacanciers.

Chaque année, nos véhicules subissent des dommages. Pour limiter ces dégâts, une « prime conducteur » a été instaurée en 2024, afin de responsabiliser les détenteurs du permis.

Le coût des réparations des années précédentes est ainsi équilibré en 2024 avec le montant alloué à cette prime.



5. Les partenaires

a) UNAT AURA - Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air

L'UNAT est une organisation française qui regroupe des associations et des structures œuvrant dans le domaine du tourisme social et solidaire. Son objectif principal est de promouvoir l'accès au tourisme pour tous, en particulier pour les publics vulnérables ou ayant des difficultés économiques ou sociales.

En tant qu'adhérents à cet organisme, nous profitons d'une veille réglementaire dans le secteur du tourisme adaptés, garantissant le respect des normes et de leurs de bonnes pratiques.

b) CNLTA - Comité National pour le Label Tourisme Adapté

Le CNLTA est une organisation qui réunit des acteurs du secteur du tourisme, des collectivités locales et des associations, afin de promouvoir l'accessibilité touristique pour les personnes en situation de handicap.

Il attribue le label « Tourisme & Handicap » aux établissements touristiques qui répondent aux critères d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (moteur, auditif, visuel, mental) et procède à des audits pour vérifier la conformité de ces structures.

En tant qu'adhérents du CNLTA et détenteurs du label « Tourisme & Handicap », nos séjours sont évalués, et des recommandations peuvent être formulées.

Au cours de l'année 2024, 2 séjours ont été contrôlés.

Notons que notre association AMAHC est également devenu membre du CA en 2024

c) SMF – Santé Mentale France

AMAHC a signé une convention de partenariat avec la Fédération Santé Mentale France, permettant aux vacanciers de solliciter une aide financière dans le cadre d'un programme d'aides aux projets de vacances. Comme chaque année, des commissions d'attribution sont organisées pour évaluer les dossiers. Le protocole stipule que toutes les demandes d'aide financière doivent être soumises avant le départ du séjour.

En 2024, nous avons présenté 40 dossiers de demande d'aide, tous acceptés. Une personne a reçu une aide de 300€ au lieu de 400€, et trois vacanciers ne se sont pas présentés au séjour, entraînant un remboursement de l'aide à SMF.

L'aide financière est attribuée sous forme de chèques vacances et est déduite de la facture finale envoyée par le service de facturation.



d) GRAFE - Groupe Ressource pour l'Accompagnement, la Formation et l'Education

Le GRAFE propose des formations destinées aux responsables et animateurs de séjours de vacances adaptés. Ainsi, comme chaque année, nous les sollicitons pour former nos encadrants sur deux types de formations :

- Responsable de séjours adaptés : Acquérir les compétences nécessaires pour organiser, gérer et superviser des séjours de vacances adaptés, en assurant la sécurité et le bien-être des participants.
- Sensibilisation à la fonction d'animateur de séjours adaptés : Comprendre les spécificités de l'animation auprès d'un public en situation de handicap et développer des compétences pour animer des activités adaptées.

e) DREETS - Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Les DREETS jouent un rôle important dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment par deux biais :

- Le soutien aux structures VAO en leur apportant des conseils sur la conformité aux normes d'accessibilité. Cela inclut des critères physiques (accès, équipements adaptés) et humains (personnel qualifié, accompagnants formés).
- En assurant un suivi des structures proposant des séjours adaptés et vérifiant que les conditions d'accueil respectent les normes définies pour les personnes en situation de handicap, par exemple en matière d'encadrement ou de matériel adapté.

Au cours de l'année 2024, 4 séjours ont été contrôlés.



Les perspectives 2025

L'année passée a permis de réaliser d'importants progrès dans la mise en œuvre de nos actions et de nos objectifs.

Grâce à l'implication de toutes les équipes et aux partenariats noués, nous avons atteint des résultats significatifs dans l'accompagnement de nos vacanciers en séjour adapté.

Cependant, certains défis subsistent, notamment en ce qui concerne le soutien aux encadrants. Il reste essentiel d'ajuster continuellement nos méthodes pour mieux répondre aux attentes et besoins de nos vacanciers.

Pour l'année à venir, nous avons défini des priorités claires, avec des objectifs ambitieux visant à renforcer notre efficacité et à améliorer la qualité des séjours proposés ainsi que la satisfaction de nos vacanciers.

Ainsi, pour 2025, le Service Loisir et Vacances Accompagnés prévoit plusieurs actions clés :

- Réorganiser le service en créant un poste de chef de service afin d'assurer la coordination des actions.
- Recrutement d'une personne en alternance pour renforcer l'équipe déjà en place.
- Adapter les formules de séjours (classique, slow et slow renforcé) afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de nos vacanciers.
- Repenser la journée de préparation en y intégrant davantage de supports visuels.
- Proposer des cartes de paiement virtuelles aux encadrants pour simplifier la gestion logistique et comptable sur place.
- Mettre en place une enquête de satisfaction afin de recueillir les retours des vacanciers et évaluer leur satisfaction.
- Revoir et améliorer les outils mis à disposition des encadrants pour les soutenir efficacement dans leurs missions.



LDA



Introduction :

Suite à l'augmentation des financements en juillet 2022, une réorganisation du service avec deux 0,80 ETP pleinement dédiés au dispositif Logement D'Abord a été pensée et mise en œuvre dans le cadre de plusieurs recrutements et de la structuration du service dans de nouveaux locaux.

Ce nouveau service a vu le jour en janvier 2023. L'objectif pour l'année 2024 était de le structurer et de le consolider afin de poursuivre l'amélioration de la qualité et la continuité de l'offre de service en renforçant le nombre d'accompagnement.

L'année 2024 fut marquée par :

- La stabilisation et la montée en compétence de l'équipe,
- La prise en main du dossier de l'utilisateur partagé Imago
- L'augmentation de l'activité
- L'intégration d'un pair aidant

1. 1. Identification et données générales sur le Logement D'Abord

a) Le plan quinquennal pour le Logement d'Abord 2 ; un financement Métropole

Le logement d'abord est financé par la Métropole de Lyon sur enveloppe annuelle.

Il relève de la loi 2002.02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale complétée par la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Le plan quinquennal pour le Logement D'Abord 2 et la lutte contre le sans-abrisme s'articulent autour de cinq grandes priorités :

- La production et la mobilisation de logements abordables,
- L'accélération de l'accès au logement,
- L'accompagnement des personnes,
- La prévention des ruptures et
- La mobilisation des acteurs et des territoires.

L'association a poursuivi son engagement en se positionnant sur ce deuxième plan quinquennal.



b) La mission Logement d'Abord : donner la priorité au logement sans conditions

La mission d'accompagnement dans le cadre des principes du Logement D'Abord est :

- Permettre l'accès au logement en bail direct, séparé du traitement
- Favoriser le choix et le contrôle par l'utilisateur, positionné au centre de son accompagnement sans coercition
- Prioriser
 - o L'accompagnement orienté rétablissement
 - o La réduction des risques
 - o La souplesse dans l'accompagnement aussi longtemps que besoin
- Le co-portage de l'ensemble des situations accompagnées par l'équipe.

A AMAHC, nous tentons de permettre à des adultes en situation de souffrance psychique et en difficulté d'adaptation sociale d'accéder à un logement autonome, s'y maintenir en prenant une place dans leur environnement.

Nous souhaitons favoriser

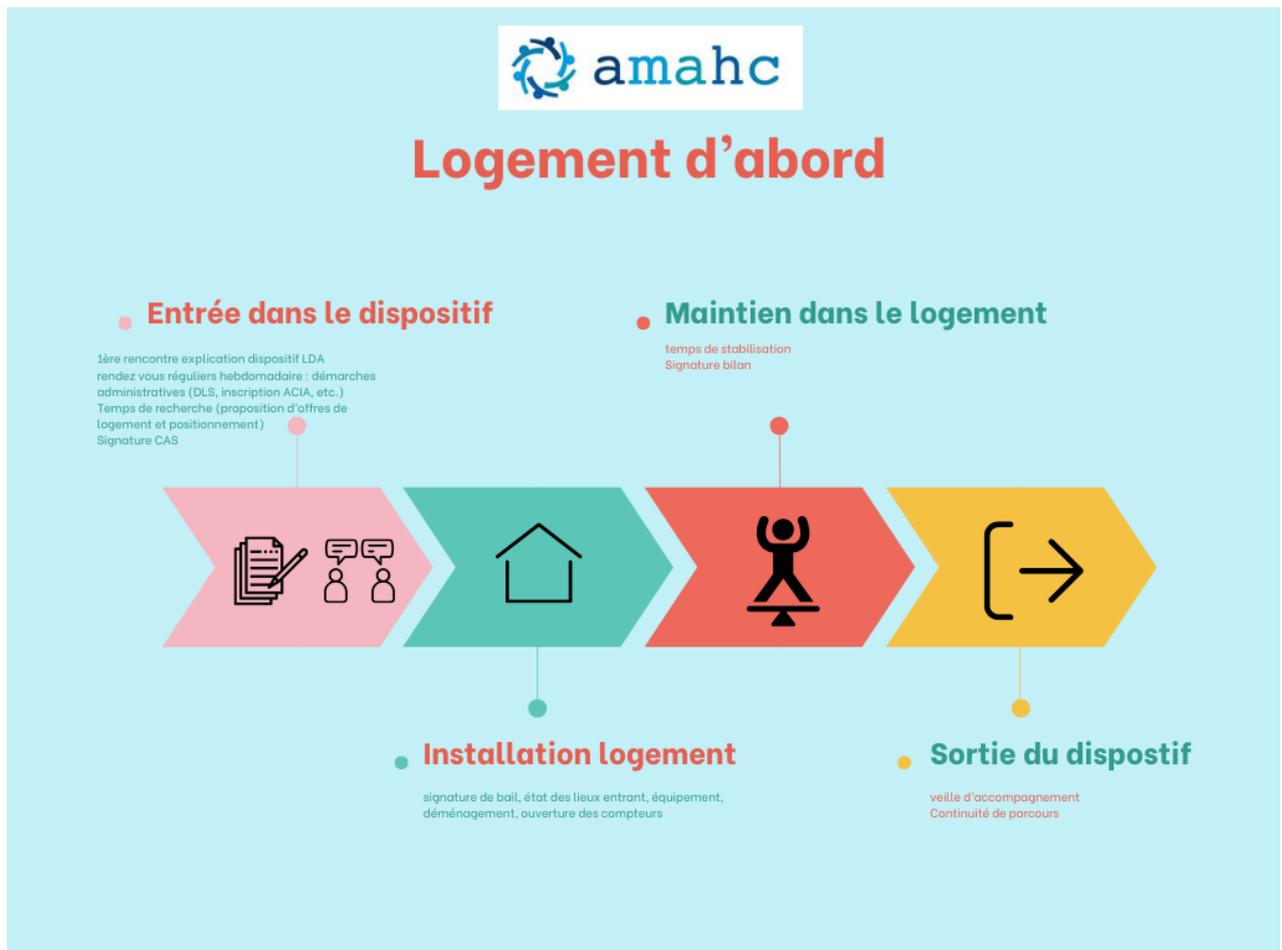
- Le rétablissement de leur situation, l'amélioration de la santé et de leur bien-être
- L'intégration, la création et le maintien de liens sociaux par une relation d'aide et d'écoute.

Pour cela un partenariat avec le pôle social du pôle Ouest de l'hôpital du Vinatier a été établi dès la mise en œuvre du dispositif afin que les assistantes sociales puissent nous orienter des personnes isolées qui occupent un lit et qui vont être sortantes. Elles sont rencontrées par l'équipe afin d'évaluer, avec la personne, quels sont ses besoins et si nous pouvons y répondre. L'orientation est enfin priorisée par la Maison de la Veille sociale. L'accompagnement et la recherche de logement peuvent alors commencer.

Nous proposons ensuite la signature d'un contrat d'accompagnement social qui sera réévaluer une fois par an avec la cheffe de service.



Les différents temps de l'accompagnement :



c) La continuité de parcours.

Pensé comme un relais entre le LDA et le SAVS, la *continuité de parcours* est proposée aux personnes dont la situation est stabilisée dans le logement et ayant reçues une notification d'orientation SAVS par la MDPH. L'objectif premier est de garantir une **permanence du lien**. En effet, dans la logique **d'un accompagnement « autant que de besoins »**, l'enjeu est de sécuriser, quand cela est nécessaire, le parcours social des personnes accompagnées en évitant une rupture de l'accompagnement et en facilitant, une transition vers un dispositif de droit commun, tels que le SAVS.



2. L'organisation et la structuration du service Logement d'Abord AMAHC

a) L'équipe

Depuis le premier janvier 2023, l'équipe se constitue de deux travailleurs sociaux à 0,80 ETP et d'une cheffe de service Aurélie ESCALON.

Céline CHAREYRON, conseillère économie sociale et familiale a pu intégrer son poste en janvier 2023.

Après le passage de deux professionnels en 2023, un poste est resté vacant jusqu'en mai 2024. Fabrice TANZILLI, éducateur spécialisé intègre l'équipe sur 1 ETP réparti de la manière suivante 0,80 sur le dispositif LDA et 0,20 sur la [continuité de parcours](#).

Les deux postes de travailleurs sociaux permettent une présence éducative et une continuité de service sur toute la semaine du lundi au vendredi de 09h à 17H45. Ils sont présents chacun quatre jours par semaine. Toutes les situations sont co-portées dans l'équipe. Les travailleurs sociaux les accompagnent en binôme de référence. Fabrice TANZILLI est le référent des personnes accompagnées dans le cadre de la continuité de parcours.

En septembre 2024, [Benjamin GREGOIRE- CHEMELNY intègre l'équipe du LDA en tant que pair-aidant pour un contrat à durée déterminée de trois mois](#). Cela a permis à l'équipe d'expérimenter une nouvelle approche complémentaire qui s'appuie sur le savoir expérientiel et permet aux personnes concernées de partager leur expérience de manière plus authentique et engagée.

L'équipe bénéficie du soutien de la direction, Katia AMORETTI, du directeur adjoint administratif et financier Eric ROSSET, de la comptable Ingrid BOBE, de l'assistante ressources humaines Marion POISSE et de l'assistante qualité Virginie MALLET.

b) L'organisation du service

L'équipe bénéficie maintenant d'un bureau dédié au Logement D'Abord, avec chacun un bureau équipé d'ordinateur, une table d'accueil pour les RDV avec les personnes.

Actuellement l'équipe formalise son travail dans [un temps de coordination avec la cheffe de service le lundi matin](#), [un temps d'analyse de la pratique](#) le mercredi matin une fois par mois avec l'Equipe Mobile de Liaison Sociale de Santé Mentale et Communauté et une intervenante en analyse de la pratique ethno-psychologue.

L'équipe du Logement d'Abord s'engage aussi dans le cadre de la formation continue et a pu s'inscrire sur différents temps de formation :



Céline Chareyron, a pu valider le « Diplôme Universitaire Logement D'Abord » session 2023-2024.

L'équipe a pu bénéficier des formations suivantes :

- Les mécanismes de la paranoïa, délivrée par l'organisme GRIEPS
- Premiers Secours en Santé Mentale
- PSC1
- La formation au logiciel Imago en lien avec la mise en place du dossier partagé de l'utilisateur.

Fabrice TANZILLI s'est inscrit sur différentes formations avec des partenaires tels que la formation logement de la Maison de la Veille Sociale, la BSE...

Il a aussi pu intégrer le « Diplôme Universitaire Logement D'Abord » en octobre 2024.

c) La transversalité associative

Les personnes accompagnées au Logement D'Abord peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement en transversalité sur les autres services de l'association, nombreux sont ceux qui ont pu découvrir le Café animation la Canille, le Gem Gemotion...

L'équipe participe aux différents temps institutionnels et à la démarche qualité, à l'évaluation du dispositif et à la vie de l'association AMAHC.

d) Première sortie collective : Marché de Noël

Pour la première fois depuis la création du dispositif, nous avons organisé un moment collectif convivial pour fêter la fin d'année 2024. Nous nous sommes rendus au Marché de Noël, cinq personnes ont participé.

Cela a permis à chacun et chacune de se rencontrer et d'échanger autour de leur expérience singulière de l'habitat, du logement ainsi que de l'hospitalisation. C'était avant tout un moment festif, apprécié de tous et toutes. La volonté de renouveler ce temps partagé a fait l'unanimité !

Par ailleurs, nous envisageons des temps de réflexion et d'expression collectifs pour l'écriture de notre projet de service. L'idée est d'impliquer les personnes concernées dans ce processus pour *in fine* être au plus près de leurs besoins et attentes.



3. Une forte augmentation de l'activité

a) Les données générales du dispositif en 2024



27 personnes sont accompagnées en 2024 :

- Dont 1 passage en veille d'accompagnement
- Dont 1 passage en continuité de parcours

11 personnes sont entrées en 2024

11 Contrats d'accompagnement ont été signés

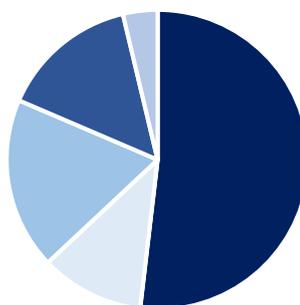
11 bilans ont été réalisés



La file active a augmenté d'un tiers en 2024.

La situation de logement des 27 personnes des accompagnées au 31/12/2024 est la suivante :

Situation de logement des personnes accompagnées au 31/12/2024

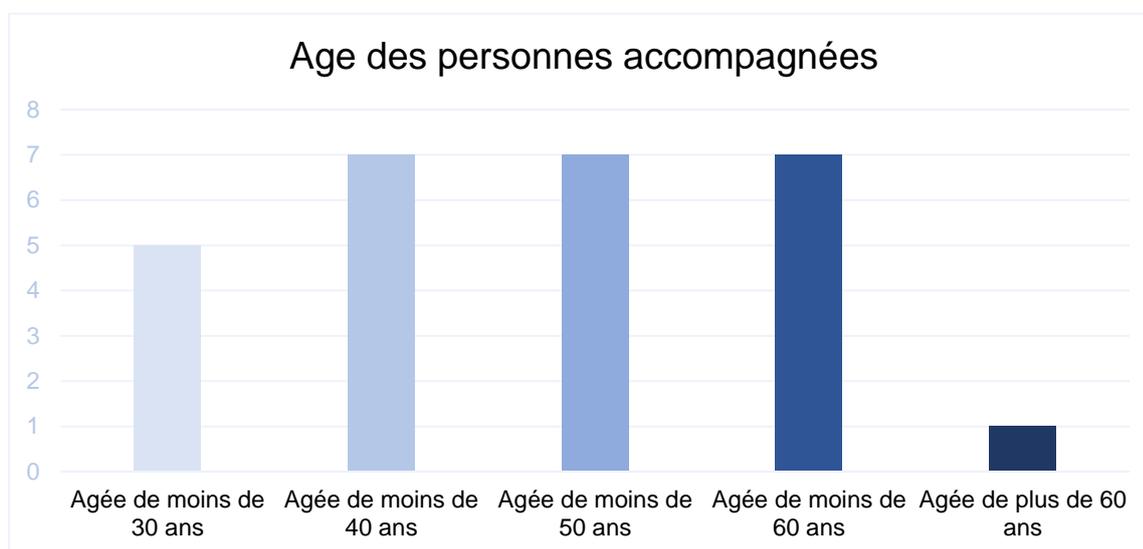


- 52 % sont locataires d'un logement social
- 18,5 % sont hospitalisés
- 3,5 % sont sans solution
- 11 % sont résidents en pension de famille
- 15 % sont hébergés chez un tiers

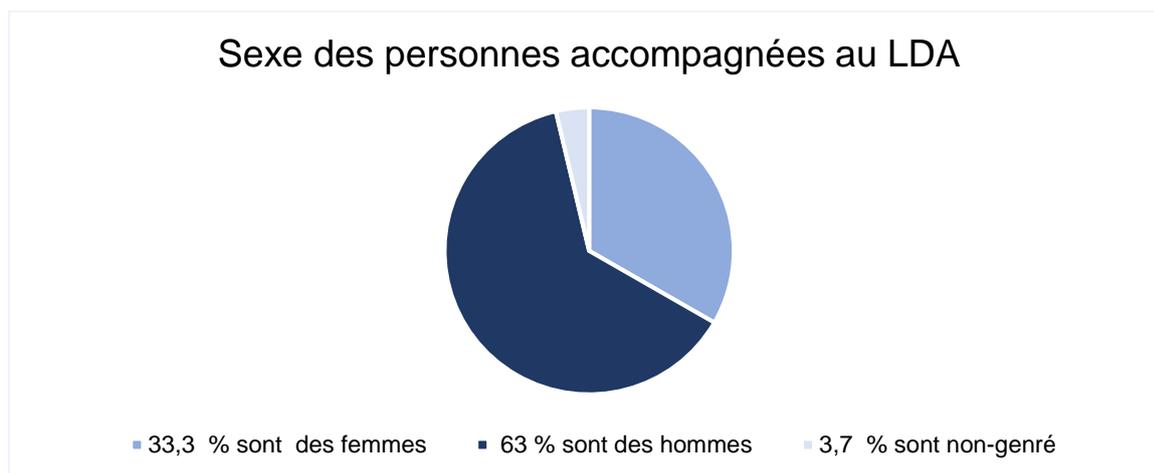


b) Les données socio démographiques des 27 personnes accompagnées au LDA en 2024

L'âge de personnes accompagnées s'est diversifié en 2024.



Nous accompagnons toujours une majorité d'hommes

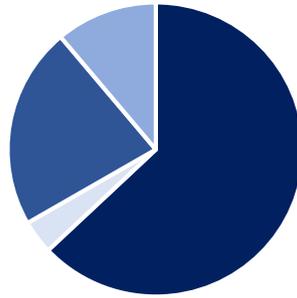


Toutes les personnes accompagnées sont célibataires, 4 ont des enfants.

Les ressources des personnes accompagnées sont majoritairement l'AAH. Un peu moins de la moitié bénéficie d'une mesure de protection.

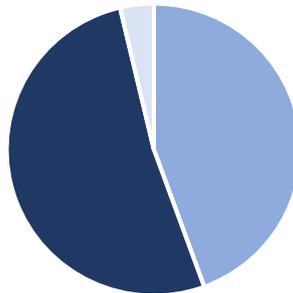


Ressources des personnes accompagnées



- 63 % des personnes sont bénéficiaires d'une AAH
- 3,7 % personnes sont bénéficiaires d'une Pension de retraite
- 22,2 % personnes sont bénéficiaires du RSA
- 11,1 % personnes sont bénéficiaires d'une Pension d'invalidité

Mesure de protection



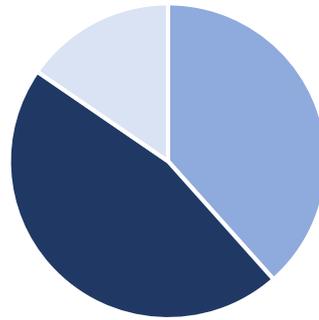
- 44,4 % bénéficient d'une mesure de curatelle renforcée
- 0 % bénéficient d'une mesure de curatelle simple
- 52 % bénéficient d'aucune mesure de protection
- 3,6 % bénéficient d'une mesure de tutelle

c) Au regard de l'accès au logement

En 2024, deux personnes se sont retrouvées sans solutions à la sortie de l'hôpital. Nous avons dû nous tourner vers des dispositifs de mise à l'abri d'urgence (Lit de repos FNDSA) et développer de nouveaux partenariats (l'Ouvre-Porte, les Bureaux du cœur).



Situation de la personne en sortie d'hospitalisation en 2025

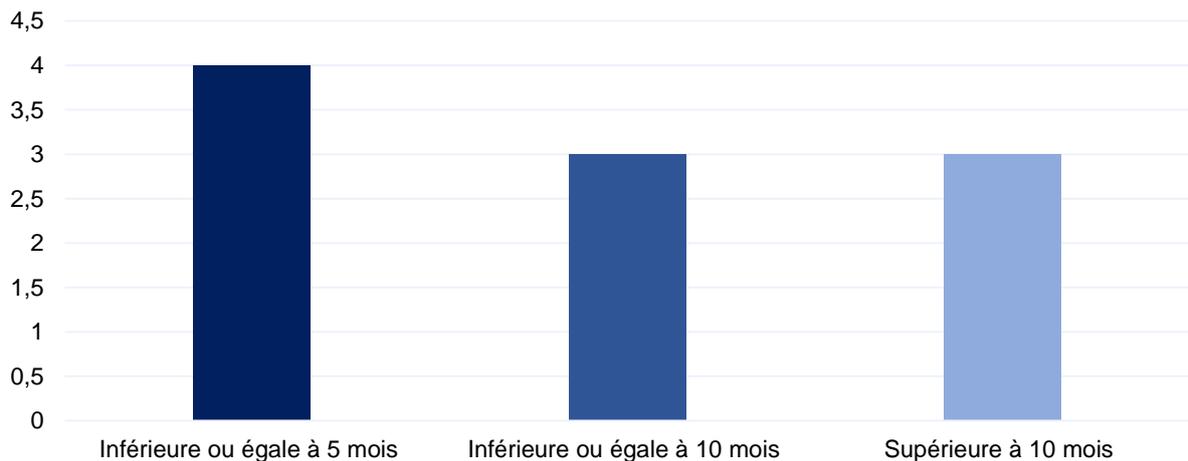


- 38 % entrent directement en logement
- 46 % sont hébergées chez un tiers
- 16 % sans solution d'hébergement

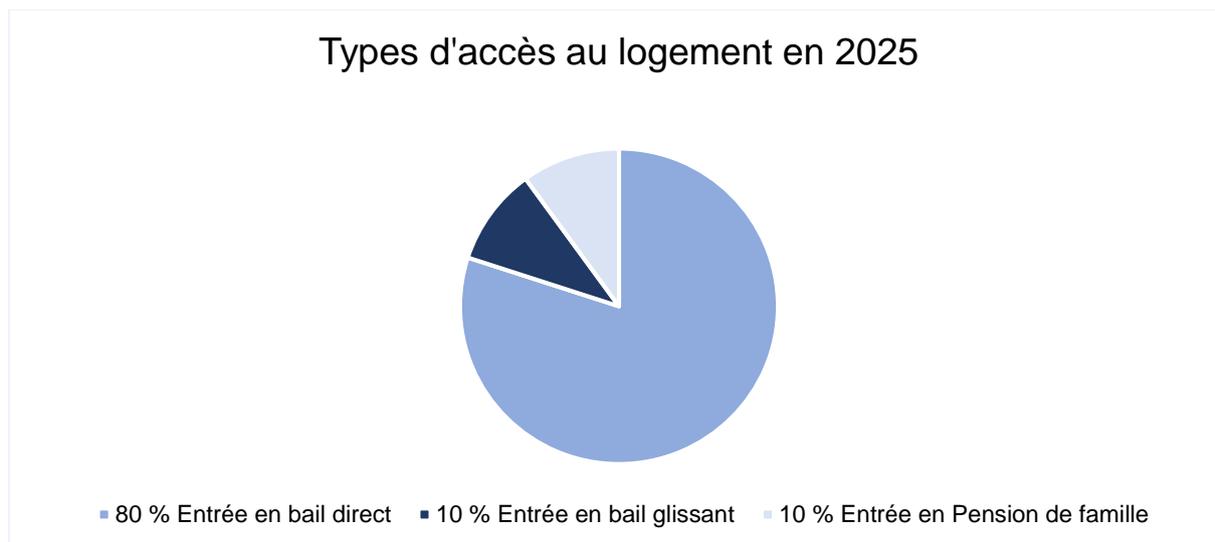
La durée moyenne d'accès au logement a augmenté est actuellement de 8.2 mois

Ceci est à mettre en lien avec 2 situations personnelles : périodes de rupture de l'accompagnement pour une personne et une situation complexe (attente d'un jugement pour la garde des enfants) pour une autre. Pour les autres, les conditions du dispositif restent identiques, avec une moyenne de 6 mois pour accéder à un logement choisi.

Durée moyenne d'accès au logement en 2025



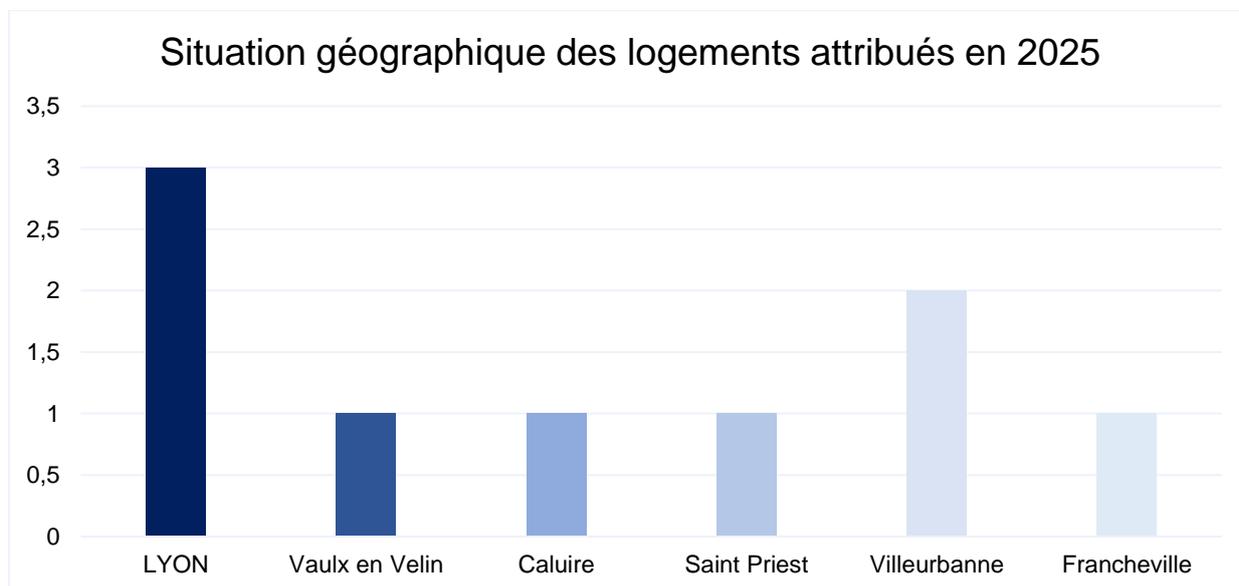
Types d'accès au logement en 2025



Ainsi, **10 personnes ont pu accéder à un logement en 2024**. Une situation administrative complexe nous a obligé à nous tourner vers l'association LASHO pour mettre en place un bail glissant dans le cadre de la GLA.

Les logements se situent pour l'essentiel sur Lyon et la Métropole.

Situation géographique des logements attribués en 2025



4. Le partenariat

Cartographie réseau accompagnement LDA AMAHC



Les professionnels doivent garantir la qualité de la mise en œuvre et la continuité du dispositif du Logement D'Abord, notamment dans le réseau local et partenarial. Pour cela :

- Les professionnels s'inscrivent dans toutes les instances dédiées au Logement D'Abord : *Petit dej, PLAID, réunion MVS...*
- Ils renforcent le partenariat avec le Vinatier : au cours de l'année 2024, dans le cadre du partenariat avec le Pôle Ouest, l'unité Lasègue et l'unité HC2 du centre hospitalier le Vinatier (services qui nous orientent les personnes accompagnées), nous poursuivons un travail de collaboration étroite. Chaque personne accompagnée, issue du Pôle ouest, fait l'objet d'un adressage à **l'Équipe Mobile Polaire**, pour soutenir les



entrées en logement et la coordination avec le soin. Un temps de synthèse en intra et de relais des soins en extra est mis en œuvre pour les deux autres unités.

- Ils poursuivent les partenariats avec la MVS ; l'équipe mobile de liaison de SMC dans le cadre de l'analyse de la pratique ; Habitat & Humanisme (participation à deux Comités de suivis des Pensions de famille) ; le GIE la ville autrement (en particulier EMH, pour des offres de logement en directe) ; le groupe santé mentale et logement ; la Banque Solidaire de l'Équipement et Envie-Rhône pour l'équipement du logement
- Ils développent de nouveaux partenariats pour répondre aux situations d'hébergement des plus précaires. Nous avons mis en place de nouveaux partenariats avec deux associations : l'[Ouvre-porte](#) qui nous permet d'avoir des nuitées suspendues dans des auberges de jeunesse et les [Bureaux du cœur](#) qui ouvrent des bureaux d'entreprises partenaires pour héberger de façon temporaire des personnes sans-abris. Nous avons enfin développé un partenariat avec [LAHSO](#) pour développer une solution de bail glissant pour permettre l'accès au logement d'une personne accompagnée.

5. [Ce qui éclaire nos pratiques, une éthique du Care](#)

Travailler avec des personnes ayant des troubles de la santé mentale et des parcours de vie parfois accidentés, nous demande un perpétuel réajustement de notre pratique professionnelle pour être au plus près des besoins des personnes. L'intérêt d'un tel dispositif est de renverser la logique habituelle dans le travail social de coercition et de contractualisation. Ainsi nous faisons en sorte que notre dispositif s'adapte à chaque situation en prenant en compte la singularité de chaque personne tout en répondant aux exigences de la réalité. Par conséquent, nous devons constamment composer avec ces oscillations, ces variations temporelles, ces imprévus, ces rechutes et ces déconvenues que subissent ces personnes au travers de leurs troubles psychiques ainsi que des dépendances aux produits qu'elles peuvent éventuellement développer. Nous entrevoyons la temporalité du logement d'abord comme une série d'ajustements entre le réel de cette temporalité psychique singulière qu'induit la maladie et la réalité sociale qui contraint ses sujets à des injonctions, des pressions normatives souvent incompatibles à ce qui leur est possible en termes d'agir. Dans une certaine mesure, nous pouvons considérer que [nous sommes cette voie médiane qui tente de connecter ces deux mondes dans une sorte de *translation* permettant une certaine forme de coexistence possible.](#)

Les trois dimensions du Care définissent ainsi nos modalités d'intervention :

- [Une éthique de la disponibilité](#) pour les personnes quand elles en ont besoin : prendre du temps, aller-vers, faire connaissance, s'approprier
- [Une éthique de l'attention](#), s'inquiéter pour une personne, être vigilant : expliquer des démarches qui peuvent paraître complexe, accompagner les inquiétudes, les doutes, les frustrations, respect du rythme de chacun, non jugement



- **Une éthique de la discussion**, avec une attention particulière à la place de la personne concernée et aux modalités de la relation afin de limiter l'asymétrie de celle-ci : les personnes concernées ont des connaissances, feront les choix qui leur conviennent (le logement choisi par exemple) ; nous sommes des outils pour soutenir les démarches administratives, faire fonctionner des dispositifs parfois très techniques, assurer les relais avec les partenaires, faire valoir le droit des personnes... L'enjeu est de viser un certain équilibre dans la relation.

L'approche par les forces, le pouvoir d'agir et le rétablissement sont comme des lanternes qui éclairent nos pratiques afin de constamment avoir le souci de l'Autre dans son intégrité, sa responsabilité d'être et d'avoir, sa différence et bien évidemment sa particularité qui signe sa place dans ce vaste monde comme tout un chacun.



2024, 2025 : Bilan et Perspectives

L'année 2024 fut l'année de la consolidation du dispositif Logement d'Abord. En effet, l'équipe s'est enfin renforcée par le recrutement d'un professionnel éducateur spécialisé en CDI et d'un pair aidant en CDD. Cela a permis de remplir la file active sans pour autant faire sortir des personnes du dispositif puisque la conjoncture ne le permettait pas. Il est effectivement question de réfléchir à des relais afin de permettre l'entrée de nouvelles personnes en 2025. Jusqu'alors nous n'avons pas refusé de candidature puisque nous avons encore de la marge de manœuvre. C'est dans ce sens que nous avons développé cette action de la continuité de parcours pour permettre la fluidification des places et assurer un des principes phares du logement d'abord : l'accompagnement *autant que de besoins*. Nous sommes toujours autant identifiés, reconnus et soutenus par nos financeurs et nos partenaires.

L'équipe du Logement d'Abord reste mobilisée et engagée pour favoriser le rétablissement et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées ainsi que leur participation. Aussi nous sommes persuadés que la lutte contre le sans-abrisme, contre l'isolement et contre la stigmatisation des personnes en situation de handicap psychique, restent au cœur de nos préoccupations.

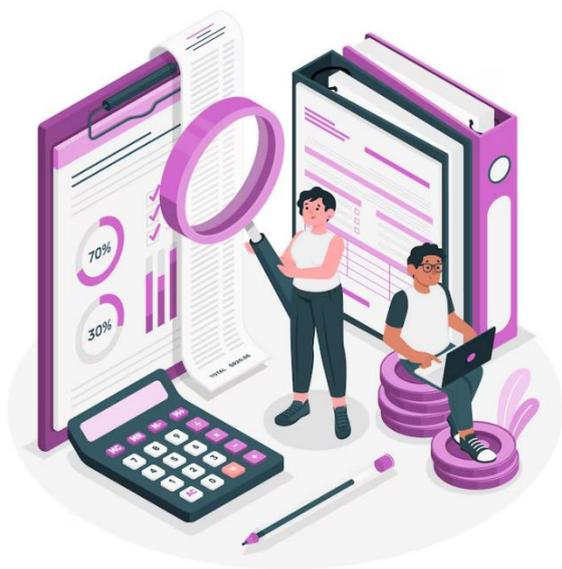
Nous réaffirmons notre volonté développer et essayer les pratiques Logement D'Abord.

Les enjeux pour 2025 et les années à venir sont maintenir la qualité et la continuité de l'offre de service, avec pour premier objectif une file active de 30 personnes accompagnées ainsi qu'une fluidité des places en :

- Stabilisant le service et l'équipe
- Intégrant dans l'équipe un travailleur pair
- S'attelant à l'écriture du projet de service avec la participation active des personnes concernées
- Favorisant la transversalité associative et en développant des temps collectifs



LES SERVICES TRANSVERSAUX



Le service administratif et financier

Au 31 décembre 2024, l'équipe est composée d'une comptable, d'une assistante RH et d'une assistante qualité. Au cours de l'été, nous faisons également appel à un étudiant en comptabilité pour nous assister dans la gestion des dépenses liées aux séjours vacances et pour l'établissement des paies des encadrants de séjour. L'équipe a été fragilisée par les absences de notre assistante RH qui a traversé une période personnelle difficile.

Le service a été sollicité au cours de l'année notamment sur les actions suivantes :

- Gestion financière et appels à projets :
 - Mise en place de la nouvelle procédure budgétaire (EPRD / ERRD)
 - Réponse à de nombreux appels à projet et demandes de subventions :
 - Appel à projet conjoint avec Acolea, Lahso, Pimms médiation, Les apprentis d'Auteuil et la Cravate solidaire (accompagnement du public éloigné de l'emploi vers des dispositifs de droit commun)
 - Fondation de France (formation autodétermination des travailleurs en ESAT)
 - CPAM (Permanences d'accueil et d'orientation et Activités physiques adaptées)
 - Ville de Lyon 4 (Permanences d'accueil et d'orientation)
 - CCAS de la ville de Lyon (subvention de fonctionnement)
 - Recherche d'optimisation des coûts : renouvellement des contrats d'énergie, poursuite des exonérations de charges sociales et fiscales sur le SAVS (35 000 € au titre de l'année 2024 et 20 355 € au titre des exercices antérieurs), renégociation des termes du bail du site de Voltaire
 - Optimisation de la gestion de trésorerie : placements réalisés sur des comptes à terme permettant de financer une partie des 10 ans d'AMAHC.
- Projets informatiques et logistique :
 - Appui administratif et financier au déploiement du DUI
 - Appui logistique et financier sur les projets d'investissements et de maintien des équipements en état de bon fonctionnement, notamment sur les questions de renouvellement de matériel informatique et de rénovation du réseau suite à la mise en place du DUI.
 - Gestion de nombreux sinistres sur le site de Voltaire et notamment, de dégâts des eaux successifs
 - Etude de projets de dématérialisation de traitements administratifs, notamment : gestion des congés, gestion des notes de frais, portail RH, automatisation de la saisie des écritures bancaires et des factures, renouvellement du logiciel Vacansoft
- Qualité :
 - Appui administratif au travail sur les risques psychosociaux devant être intégrés au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
 - Mise en place de groupes de travail sur les mobilités et les punaises de lit



- Démarrage de l'utilisation du logiciel Ageval permettant de suivre les actions mises en œuvre en termes de suivi qualité et de mettre en place une gestion électronique des documents (GED)
- Finalisation du plan bleu
- Vie associative :
 - Participation active aux événements organisés par l'association et, notamment, au groupe qui s'est réuni pour préparer les 10 ans d'AMAHC

Bien entendu, les missions quotidiennes du service ont également été tenues. A titre d'exemple, au niveau des ressources humaines, ce sont 226 contrats de travail qui ont été conclus (hors avenants à des contrats existants) dont 206 concernent les animateurs de séjours vacances. La bonne nouvelle de la mise en place du Segur pour tous, même si les financements ne sont toujours pas acquis, a également mobilisé l'équipe.

Les projets du service pour 2025 seront principalement les suivants :

- Mise en œuvre des projets de dématérialisation
- Finalisation de la migration du logiciel Vacansoft
- Déploiement du logiciel Ageval
- Finalisation de la partie du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels liée aux risques psycho-sociaux.
- Préparation d'une évaluation « à blanc » du SAVS en vue de l'évaluation prévue en 2026
- Renégociation du contrat de complémentaire santé
- Mise en place d'une solution réduisant les traitements administratifs liés aux dépenses sur les lieux de séjours vacances

Des projets à plus long terme sont également envisagés :

- Mise en place d'un suivi informatisé du temps de travail (horizon 2025-2026) qui devrait être permis par l'évolution de nos logiciels de gestion des ressources humaines
- Formalisation de nouvelles procédures internes pour plus de lisibilité et d'efficience.



Le service Qualité

Introduction :

En 2024, la démarche d'amélioration continue de la qualité atteint le milieu de la première phase de son déploiement, tel que défini dans le projet associatif 2022-2026.

Cette étape charnière marque la consolidation des actions engagées au cours des deux dernières années. De nombreuses avancées ont vu le jour : des instances ont été constituées, des outils opérationnels et des procédures ont été élaborés, et une documentation qualité s'est progressivement structurée autour de thématiques centrales telles que l'hygiène et la sécurité, les droits des personnes accompagnées, ou encore la protection et le traitement des données.

Cette dynamique s'inscrit dans une volonté affirmée de co-construction et de participation active des professionnels et des personnes concernées. Néanmoins, les réalités de terrain viennent parfois en freiner le déploiement : contraintes organisationnelles, priorisation naturelle des missions d'accompagnement, variabilité de l'implication selon les disponibilités ou les profils... Autant de facteurs qui nous imposent de composer avec le réel, sans renoncer à l'ambition initiale.

Ces écarts entre l'idéal et le possible peuvent ralentir le rythme souhaité, mais n'annulent pas la valeur du chemin déjà parcouru !

1. Structuration de la démarche

En 2024, le pilotage de la démarche qualité se structure, se coconstruit et s'élabore au sein de différentes instances, groupes de travail et temps collectifs et transversaux qui ont lieu à des fréquences variables.

a) COPIL Qualité



4 personnes concernées impliquées en 2024

4



COPIL en 2024

Les COPIL Qualité est en charge du suivi stratégique et de l'avancement de la démarche qualité. Il regroupe des professionnels et personnes concernées de l'ensemble des services d'AMAHC, la direction, un représentant du personnel, une administratrice et un membre du Comité des Personnes Concernées.



En 2024, le COPIL Qualité a été consulté pour la validation de la Charte d'Identitovigilance, l'élaboration des questionnaires de satisfaction, la Charte de signalement des Évènements indésirables et la stratégie de déploiement du logiciel qualité.

b) CODIR élargi

Composé des chefs de service, direction et assistante qualité, le CODIR élargi s'est réuni chaque mois afin de prioriser les actions à mettre en œuvre dans les services, élaborer les processus qualité et assurer le suivi des points hygiène et sécurité.

c) Point Qualité/Direction

Mis en place dans le courant de l'année 2024, ce point bimestriel permet de coconstruire la stratégie qualité et de fournir un appui opérationnel à la démarche.

d) Points qualité SACJ

Depuis septembre 2024, mise en place d'un point qualité mensuel avec l'ensemble de l'équipe de l'accueil de jour, 1f/mois les lundis de 9h à 10h animé par l'assistante qualité.

Ces réunions mensuelles permettent de faire un point d'avancement du plan d'actions, redéfinir les priorisations en fonction du contexte, réaliser des sensibilisations sur des thématiques identifiées ou associer l'équipe à l'élaboration d'un process ou d'un document.

Des temps de travail spécifiques à certaines thématiques pourront être ajouter.

En 2024, les points qualité ont permis :

- De réaliser le retour d'expériences de la gestion du Plan national canicule à intégrer dans le Plan Bleu de l'association.
- Associer les équipes à la mise en œuvre des enquêtes de satisfaction au Club et à La Canille à destination des personnes concernées
- Présenter le plan d'actions du SACJ et définir les priorités pour l'année 2025.

e) Points qualité SAVS

Des rencontres régulières au cours du dernier trimestre 2024 avec la Cheffe de Service Aurélie ESCALON ont permis d'établir un premier diagnostic en amont de la préparation de l'autoévaluation qui sera réalisée au 2° semestre 2025.

Des points qualité avec l'équipe ont eu lieu notamment lors de la mise en place des questionnaires de satisfaction.



f) Comité des Personnes Concernées

Depuis le dernier trimestre 2024, le Comité des Personnes Concernées accueille régulièrement l'assistante qualité afin de présenter les actions en lien avec la démarche d'amélioration continue.

La présence systématique d'un membre du CPC et de l'assistante qualité lors des temps d'expression organisés dans les services (GEC et ICP) permet d'améliorer la circulation des informations et l'articulation entre les personnes concernées et la direction à travers les questionnements adressés, les retours d'expériences et les éventuelles réclamations.

2. Enquêtes de satisfaction

Une campagne de mesure de la satisfaction a été réalisée au cours du dernier trimestre 2024.

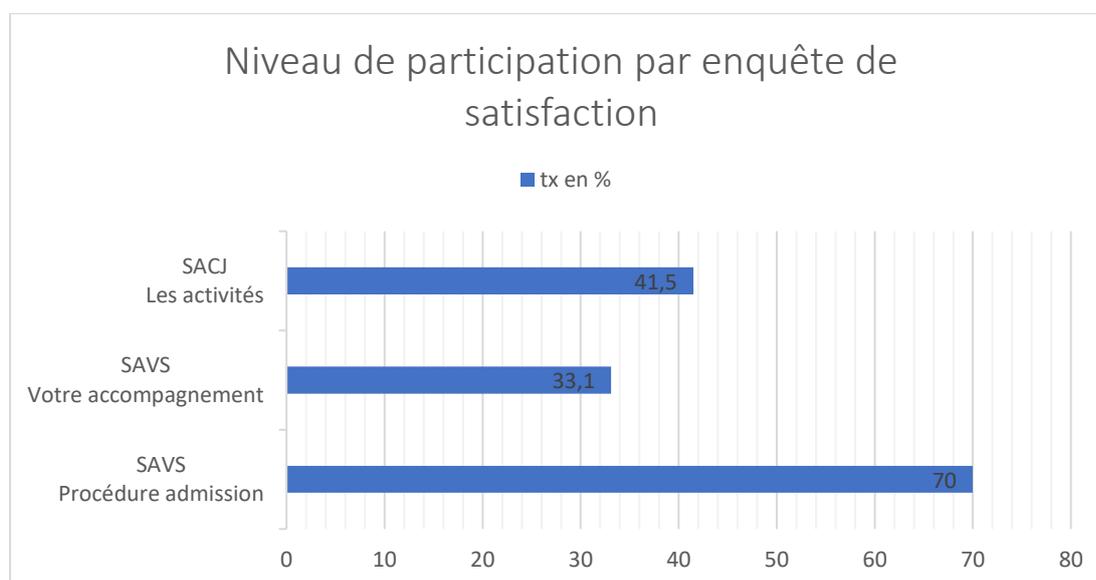
Deux questionnaires ont été travaillés pour le SAVS portant sur la *Procédure d'admission* et le déroulement de l'*Accompagnement*.

Pour l'Accueil de Jour, la thématique retenue pour le questionnaire a porté sur *Les activités*.

Les questionnaires de satisfaction ont été travaillés en concertation avec les équipes et le Comité des Personnes Concernées (CPC).

Les questionnaires ont été transmis à l'ensemble des personnes par l'intermédiaire des professionnels, ou avec l'appui du logiciel qualité AGEVAL qui dispose d'un module d'enquêtes.

Les taux de participation varient d'un questionnaire à l'autre. Nous sommes relativement satisfaits du nombre important de retours de questionnaires pour cette première campagne et remercions vivement les professionnels et les personnes concernées d'avoir participé activement à la réalisation de cette campagne.



Les niveaux de satisfaction des personnes concernées pour l'ensemble des activités évaluées⁶ sont relativement élevés et témoignent de la qualité du service et des prestations proposées.

Les résultats de ces enquêtes ont été partagés avec les équipes et adressés aux personnes concernées sur des temps dédiés.



2025 Ces mêmes **campagnes** seront **reconduites en 2025 et 2026** afin d'apprécier l'évolution des résultats.

Un bilan satisfaisant de cette première campagne nous conduit néanmoins à **envisager des ajustements de calendrier** afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de répondre et **augmenter le taux de participation**.

3. Logiciel Qualité : outil de pilotage et d'information

Le déploiement du logiciel qualité AGEVAL a débuté en 2024.

Des temps de formation réguliers avec les équipes AGEVAL sont organisés pour s'approprier l'outil et déployer progressivement les différents modules proposés.

Le logiciel vise à structurer la démarche qualité à travers

- La centralisation des documents (procédures, protocoles, rapports, etc.).
- Le suivi des plans d'action
- Les déclarations (incidents, évènements indésirables, plaintes/réclamations, etc.)
- Des enquêtes et audits



2025 Étendre l'utilisation du logiciel à l'ensemble de l'association :

- Création d'accès pour chaque professionnel
- Formation de tous les professionnels à la navigation et l'utilisation
- Création d'une bibliothèque de documents partagés avec moteur de recherche intégré
- Intégrer la déclaration, le traitement et le suivi des évènements indésirables.

4. Comités et groupes de travail

a) Commission Restauration



15 personnes concernées en 2024

3



commissions en 2024

⁶ Annexe 1 et 2 : Résultats des enquêtes de satisfaction du SAVS et de l'Accueil de Jour



La commission restauration regroupe :

- Le responsable des activités et services restauration de Messidor,
- Des personnes concernées volontaires et des professionnels des deux sites de l'accueil de jour,
- Un membre du Comité des Personnes Concernées (CPC)
- La professionnelle en charge d'animer le CPC
- L'assistante qualité

Les commissions sont préparées en amont par les personnes concernées et les professionnels en appui sur un outil de recueil et d'évaluation mis en place pour les deux sites.

Les réponses apportées par le prestataire au cours des commissions sont évaluées à la commission suivante ce qui permet d'apprécier les améliorations proposées.

Les points de vigilance identifiés en 2024

- Équilibre entre les plats au cours du même repas
- Qualité gustative de certains plats
- Problème de cuisson de certains aliments
- Conformité des étiquetages des barquettes
- Maturité des fruits
- Diversité et qualité des laitages et fromages proposés
- Grammage des barquettes



2025

Les améliorations proposées par le prestataire :

- Création d'un poste de diététicienne en charge de **l'élaboration des menus et l'équilibre des repas** à Messidor (juin 2025)
- **Recueil de la satisfaction** client avec la diffusion d'un questionnaire (printemps 2025)

Les perspectives 2025 au sein de l'accueil de jour :

- Mise en place d'actions de sensibilisation et de mesures pour limiter le **gaspillage alimentaire**

b) Observatoire de la participation



1 personne concernée en 2024

1



fois en 2024

Le projet *d'Observatoire de la Participation* est issu du projet associatif d'AMAHC et s'engage à soutenir les personnes concernées au sein des groupes et instances de l'association par un



travail de diagnostic qui permettra de mesurer et évaluer les actions mises en place et formuler des recommandations.

L'Observatoire de la participation s'est réuni pour la première fois au mois de novembre 2024.

Malgré un large appel à candidatures lors de l'AG 2024 et des points d'information réguliers et affichages sur les sites, peu de personnes concernées se sont manifestées pour rejoindre ce groupe de travail.



2025

Ce premier constat permet de **repenser son organisation** en ouvrant davantage le groupe aux « volontaires d'un jour ». L'idée est d'aller à la rencontre des personnes concernées sur les sites, de « **délocaliser** » l'Observatoire pour faciliter l'implication de chacun, laisser la possibilité de prendre part sans s'inscrire dans un temps long.

Un bilan de ce fonctionnement en 2025 permettra d'évaluer la pertinence cette proposition.

c) Groupe Mobilités

Dans une dynamique « d'aller vers » des pratiques, de modifications des usages des professionnels et de son engagement RSE, l'association souhaite réfléchir à la question des mobilités dans son ensemble.

Les objectifs sont de :

- Favoriser les mobilités douces
- Harmoniser les pratiques
- Réguler l'usage des ressources internes

Un groupe de travail composé d'un professionnel pour chaque service et animé par l'assistante qualité s'est réuni au cours de 3 séances en 2024.

Des rencontres avec l'agence des mobilités de la Métropole sont venues enrichir notre réflexion.

Une première ébauche de Plan de Mobilité a été soumise en juillet 2024.



2025

Réaliser un **diagnostic** fin qui prenne en compte les spécificités de nos activités, notamment **pour les nombreux déplacements dans le cadre des accompagnements** du SAVS et du LDA sur l'ensemble du territoire d'intervention.

Bénéficier d'un **accompagnement par un cabinet d'étude spécialisé** dans le cadre d'un dispositif porté par la Métropole.



d) Évaluation des Risques Psycho-sociaux

L'évaluation des risques psycho-sociaux menée en 2023 a permis d'identifier les activités à risque en lien avec les missions et l'organisation du travail.

Au cours de l'année 2024, la présentation de ces résultats au sein des équipes a initié un travail collectif de réflexion animé par Marion POISSE-CORBILLÉ, assistante RH.

Les propositions d'actions de prévention issues de ces échanges avec les professionnels et les chefs de service ont été soumises à validation du COPIL des RPS.

Ce travail a nécessité un temps considérable et un engagement important de la part de tous les acteurs, malheureusement nous n'avons pu terminer la consolidation du plan d'action au cours de l'année 2024 comme nous l'avions prévu.



2025 Le comité de pilotage des RPS se réunira en janvier 2025 pour finaliser la proposition de plan d'actions de prévention et intégrer le volet RPS dans le Document Unique des Risques Professionnels (DUERP).

5. Hygiène et sécurité

a) Gestion de situations sanitaires exceptionnelles.

Durant l'année 2024, un important travail de mise à jour de la version initiale du *Plan Bleu* rédigé en 2020 a été initié.

Le *Plan Bleu* est obligatoire dans les ESSMS. Ce plan de gestion de crise, permet la mise en œuvre rapide et cohérente des moyens indispensables pour faire face efficacement à une Situation Sanitaire Exceptionnelle.

Son objectif est d'améliorer la réactivité au sein de l'association en cas d'alerte, et de réfléchir aux dispositions à prévoir pour adapter au mieux l'organisation des services et préserver la santé des acteurs d'AMAHC. Il permet aussi de garantir la continuité des services et la qualité des prestations.

Le volet climatique du *Plan Bleu* est finalisé et présenté aux équipes en juin 2024 afin d'anticiper la gestion des vagues de chaleur par une adaptation des moyens à mettre en œuvre.

Les retours d'expériences réalisés en septembre-octobre 2024 auprès des équipes permettent d'évaluer et adapter la pertinence de nos réponses.



b) Sécurisation des identifications des personnes concernées

Dans le cadre de la mise en place du Dossier Usager Informatisé (*DUI*) sur le SAVS et l'Accueil de jour, une *Charte d'Identitovigilance* et des procédures pour la création des dossiers des personnes concernées ont été élaborés et communiqués à l'ensemble des professionnels.

L'identitovigilance est définie comme l'organisation et les moyens mis en œuvre pour fiabiliser et sécuriser l'identification de la personne concernée à toutes les étapes de sa prise en charge et les moyens mis en œuvre ainsi que les règles à respecter par l'ensemble des professionnels de l'établissement.

Ce point est porté mensuellement à l'ordre du jour des Codir élargi afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements.

Une révision annuelle de la *Charte d'Identitovigilance* est prévue afin d'intégrer les retours d'expériences et apporter les mesures correctives proposées.

c) Prévention contre les punaises de lit

Le contexte d'infestation grandissante des logements nous invite à assurer la sécurité de tous et toutes sur les sites de l'association et à penser de façon spécifique la continuité des accompagnements des personnes concernées et le soutien à apporter dans la lutte contre les nuisibles.

A partir de janvier 2024, un groupe de travail composé de professionnels des différents services s'est constitué et s'est réuni afin d'élaborer des procédures de prévention, d'intervention et de conduite à tenir en matière de lutte contre les punaises de lits.

6. 2024/2025 : Bilan, perspectives et recommandations pour renforcer la démarche.

a) Un engagement fort en faveur de la qualité

Au cours de l'année écoulée, l'association a démontré son engagement dans le développement et la structuration de sa démarche qualité.

Cette dynamique s'est traduite par l'implication active des équipes et des personnes concernées sur les enjeux qualité, notamment s'agissant de la mesure de la satisfaction.

Nous remercions ici toutes les personnes engagées qui contribuent à inscrire progressivement une culture qualité au sein des pratiques de l'association AMAHC.

Évaluation qualité : une perspective structurante

En juin 2023, l'évaluation qualité du Service d'Accueil Collectif de jour a permis :



- D'établir un premier état des lieux de l'avancement de notre démarche qualité
- De repérer les forces (professionnalisation des pratiques, implication des équipes, qualité de l'accompagnement et de la relation aux personnes concernées
- D'identifier plusieurs axes d'amélioration (harmonisation des outils, traçabilité, communication).

Dans la continuité, l'année 2025 sera marquée par la préparation de l'évaluation qualité du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), prévue au premier trimestre 2026.

Cela constituera une étape clé pour mesurer nos avancées, ajuster et prioriser nos actions d'amélioration.

Évolutions et axes d'amélioration

Dans une logique d'amélioration continue, l'association poursuivra son engagement par une :

- **Optimisation des processus organisationnels**
 - Rédiger, clarifier et formaliser davantage les procédures
 - Développer les outils de pilotage (indicateurs, plan d'actions)
- **Renforcement de la traçabilité**
 - Améliorer la traçabilité des actions menées, notamment dans le cadre des projets personnalisés
- **Déploiement d'outils numériques adaptés**
 - Intégrer des solutions numériques pour faciliter la gestion documentaire, le recueil d'indicateurs, et la communication interne grâce au déploiement du logiciel qualité
 - Former les équipes à leur utilisation.
- **Poursuite et diversification des actions de formation**
 - Développer des sensibilisations, des modules de formation autour des thématiques clés : éthique, bientraitance, droit des usagers, gestion des risques, etc.
 - Former les professionnels pour une montée en compétences sur le pilotage de la démarche qualité

Conclusion

Le déploiement de la démarche d'amélioration continue, inscrite en axe stratégique du projet associatif d'AMAHC, constitue aujourd'hui un véritable levier pour garantir un accueil et un accompagnement de qualité conformes aux attentes et aux besoins des personnes concernées.

L'association souhaite poursuivre la mobilisation des professionnels et des personnes concernées, entretenir l'élan collectif, et consolider les acquis afin qu'à l'horizon 2026, la démarche qualité ait trouvé son rythme de croisière et sa pleine intégration dans les pratiques professionnelles et la culture de l'association.



Bilan et perspectives du service formation

Une année 2024 marquée par une structuration sans résultats probants

L'année 2024 a été marquée par une nouvelle phase de structuration du service formation, qui n'a toutefois pas porté les résultats escomptés. Pour la deuxième année consécutive, le service a enregistré un déficit, s'élevant cette fois à – **61 000 €**, après – **31 000 € en 2023**.

Les modules de formation, bien que développés et consolidés, n'ont pas fait l'objet d'une commercialisation effective, limitant leur diffusion auprès des publics cibles.

Ce constat a conduit à une remise en question de la stratégie initiale et à la nécessité de repenser en profondeur l'organisation du service, tant sur le plan de la gestion que de la valorisation de l'offre.

L'offre de formation

Formation « Droit, Handicap, Participation sociale » à destination des personnes concernées

Cette formation est à l'origine même du service formation d'AMAHC. Elle a été conçue à la demande du collectif « Tou·tes concerné·es 69 ! », en partenariat avec Coordination 69, et financée par la Fondation de France. Un comité de pilotage, composé de personnes concernées et de professionnels, en assure le suivi.

Son objectif est de permettre aux participants de développer des compétences pour agir, que ce soit dans un cadre associatif ou plus largement dans la société. Elle répond aux préconisations du plaidoyer du collectif. Les contenus abordent la connaissance du handicap, les droits humains et les textes législatifs. Deux séances sont consacrées au développement des capacités d'analyse, de formulation et de communication. La dernière séance repose sur les apports des stagiaires, le partage de leurs ressources et un retour d'expérience, avec un temps dédié à l'évaluation.

Les sessions sont organisées sur six semaines consécutives, à raison d'une demi-journée par semaine, hors vacances scolaires. Elles peuvent se dérouler sur le site de l'association ou au sein de structures partenaires, afin de favoriser l'accessibilité sur différents territoires.

Formation « Droit, Handicap, Participation sociale » à destination des professionnels d'AMAHC

Cette formation a également été adaptée pour les professionnels de l'association. Afin de faciliter leur participation, elle est proposée sur deux journées, soit quatre demi-journées. Elle permet aux salariés et stagiaires de s'approprier les notions fondamentales liées au handicap, aux droits et à la participation sociale.



Formation des élus au Conseil à la Vie Sociale (CVS)

Une formation spécifique a été développée à destination des élus représentants des personnes concernées, des administrateurs, des salariés et des membres de la direction des établissements partenaires. Elle se déroule sur quatre à cinq demi-journées et aborde les notions de handicap, la législation relative au CVS, la participation des personnes concernées en établissement, ainsi que la facilitation de la prise de parole.

Cette formation a rencontré un accueil favorable, ce qui a permis son déploiement auprès de plusieurs structures. Elle vise à renforcer la compréhension des rôles et à favoriser une participation active et éclairée au sein des conseils à la vie sociale.

Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Le service formation propose également des sessions de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale. Deux formats sont disponibles : des sessions intensives sur deux jours, ou des sessions réparties sur quatre semaines, à raison d'une demi-journée par semaine.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité de cette formation pour les personnes vivant ou ayant vécu des troubles psychiques. AMAHC accompagne les stagiaires dans la constitution de leur dossier auprès du fonds solidaire de PSSM France, qui peut financer une grande partie du coût de la formation sous conditions de ressources et d'engagement bénévole.

Formation PSSM Jeunes

En complément, une version spécifique de la formation PSSM, dédiée aux jeunes, est proposée. Elle s'adresse aux adultes en contact régulier avec des adolescents et jeunes adultes (parents, enseignants, éducateurs, etc.). Cette formation permet d'acquérir les connaissances et les réflexes nécessaires pour repérer les premiers signes de troubles psychiques chez les jeunes et intervenir de manière adaptée. Elle s'inscrit dans une démarche de prévention renforcée et de soutien à la santé mentale des jeunes publics.

Contexte budgétaire et stratégie de redressement

Face à ces déséquilibres financiers, une stratégie de redressement a été définie, avec pour objectif de rétablir l'équilibre budgétaire tout en maintenant les missions essentielles du service :

- Préservation des accréditations **PSSM**
- Maintien du **référencement Qualiopi**
- Mise en œuvre de la formation **DHP**, rendue possible grâce au soutien financier de la Métropole



Une réorganisation de l'activité est envisagée afin d'optimiser les ressources humaines, de réduire la charge administrative et de poursuivre les projets structurants. Elle vise également à développer de nouvelles offres, notamment autour de la **pair-aidance** et du **rétablissement**.

Il est ainsi proposé que le poste de coordinatrice soit redéployé à hauteur de **20 %** sur le dispositif de formation

- **10 %** pour l'ingénierie de formation
- **10 %** pour le projet **Auto-détermination** (Fondation de France)
- **80 %** sur son poste initial au **SAVS**

Un temps administratif dédié à hauteur de **20 %** est également prévu, et le logiciel **DIGIFORMA** est déployé pour faciliter la gestion des formations et répondre aux exigences de la certification Qualiopi.

Actions de formation prévues en 2025 et perspectives 2026

- Mise en œuvre de la formation **DHP Pro** au 1er trimestre, et **DHP personnes accompagnées** au 2^e trimestre
- Organisation d'au moins **12 sessions PSSM** pour maintenir l'accréditation
- Élaboration de la formation **Auto-détermination** (projet FDF)
- Développement d'une formation sur le **rétablissement**
- Développement de nouvelles formations pour le **SLVA**
- Création de **modules e-learning**



LES COMITÉS



L'association GEMOTION

L'année 2024 marque un réel essor de l'association GEMOTION. En effet, cette année, nous avons comptabilisé 85 adhésions pour une file active de 165 personnes.

Nous avons été jusqu'à 45 participants sur les temps conviviaux. Les adhérents du GEM ainsi que les salariés et les bénévoles sont fiers que l'accueil qu'ils proposent permette que les personnes se sentent bien et restent dans notre association.

L'activité pétanque a notamment pris une nouvelle envergure grâce à un partenariat noué entre le GEM et le PLO (Patronage Laïque d'Oullins) qui nous donne accès à un boulodrome chaque vendredi après-midi. Cet engouement a permis de proposer et d'organiser un tournoi avec le GEM de Tassin et donne envie aux participants de continuer à s'entraîner et de viser d'autres concours...

AMAHC continue d'accompagner le GEM en mettant à disposition deux salariés ainsi que les locaux et propose une aide concrète sur la gestion financière. Avec le parrain (Santé Mentale et Communauté), AMAHC participe aux conseils d'administration et à l'Assemblée Générale. Cela permet aux administrateurs d'avoir un soutien d'expérience lorsque nous en avons besoin.



Le Comité des Personnes Concernées (CPC)

L'année 2024 a été une nouvelle fois marquée par des nombreux mouvements au niveau de la composition du groupe.

Au début de l'année 2024, Le Comité des Personnes Concernées était composé de **9 personnes** : Mesdames Laurence Masquelier et Nassima Hamoutene et Messieurs Philippe Beauchamp, Franck Gatile, Kevin Walter, Gérard Dassonville, Ismail Laichaoui, Thibault Terrier et Ali Said.

Malheureusement, le comité a été cette année 2024 tristement endeuillé par le décès de Monsieur Philippe Beauchamp.

Le comité a coopté 3 nouvelles personnes pendant l'année : Mme Sylvie Mouton et Messieurs Jacques Venafro et Gael Piquet (ce dernier n'ayant finalement pas souhaité intégrer le groupe).

A noter également le départ volontaire du groupe de Messieurs Franck Gatile et Thibault Terrier.

Le CPC était donc à la fin de l'année 2024 composé de **8 membres** (sur 12 possibles) : 6 hommes et 2 femmes.

Le groupe reste donc ouvert à toute nouvelle candidature. La recherche d'une stabilité reste donc une priorité.

En 2024, le groupe s'est réuni tous les mois (sauf période estivale) sur le site de Voltaire. Ces rencontres mensuelles ont permis au groupe de s'informer, d'échanger et de préparer les missions pour lesquelles il est investi.

Pour les accompagner dans leurs missions, le CPC invite systématiquement à ses réunions mensuelles, deux professionnelles : la première étant la Directrice de l'association, Mme Katia Amoretti et la seconde la secrétaire du SAVS, Mme Mélanie Higuero.

Le comité a pu également inviter des professionnels sur ses temps de réunion. Le plus souvent, il s'agissait d'une invitation pour présentation d'un document institutionnel, d'un nouveau projet, ou pour une demande d'avis du comité. Ont ainsi pu être invités : le directeur adjoint, Monsieur Rosset Eric et l'assistante qualité, Mme Virginie Mallet.

Avant chaque réunion, le groupe se retrouve autour d'un repas offert par l'association AMAHC.

L'année 2024 a été une année riche en interventions et sollicitations.



Participation intra associative :

- **Groupe d'expression collective et Instance collective de parole** : 4 réunions pour le GEC de la Canille et 4 pour le club et 1 l'ICP pour le SAVS
- **Conseil d'administration** : Laurence Masquelier, Kevin Walter et Ali Said sont les représentants élus du CPC (4 réunions)
- **Bureau** avec son représentant Monsieur Ali Said. (Une réunion par mois)
- **Copil qualité** avec une sollicitation particulière cette année 2024 pour la préparation des enquêtes de satisfaction. (4 réunions)
- **Comité restauration** (3 réunions)
- Copil pour la préparation des **10 ans d'amahc**

Représentation extra associative :

- Préparation d'un atelier sur les gouvernances inclusives pour les centres sociaux de la Loire
- Préparation d'une intervention au congrès de l'UNIOPS.

Sollicitation pour avis :

- Redynamisation des accueils de jour
- Les tarifs des repas
- Le bénévolat
- La mise en place du Dossier Unique Informatisé (DUI) et des documents d'informations à destination des personnes concernées autour du Dossier Médical Partagé et de la Messagerie Sécurisée en Santé

Les membres du CPC sont également tout au long de l'année les porte-parole auprès de la Direction, des demandes et questions formulées par les personnes concernées utilisatrices des différents services.

Les projets et perspectives du CPC pour l'année 2025 sont :

- Ecriture du Règlement de fonctionnement du CPC
- Intégrer de nouveaux membres et stabiliser la composition groupe
- Réaliser des documents de communication (Flyer, affiche etc...)



Commission promotion - 2024

La commission promotion a pour mission d'organiser, suivre et valoriser les actions de promotion menées par les professionnels de l'association.

Ce comité est composé d'un représentant de chaque service

- Club : Virginie R, Siham B, Delphine R
- Canille : Vanessa D, Marie L
- SLVA : Stéphanie O
- SAVS : Mélanie H
- Service Qualité : Virginie M
- Service Formation : Valérie D

En raison des problématiques RH rencontrées dans certains services, la mise en place du comité a été repoussée à 2025. Le comité ne s'est donc pas réuni en 2024 pour fixer sa feuille de route mais a toutefois pu assurer quelques missions :

- **Tenir des permanences à la MDU des hôpitaux du Vinatier et de Saint Cyr : 8** permanences et une réunion d'organisation avec la cadre de la MDU de Saint Cyr.
- **Tenir un stand lors de la journée des aidants organisée par la Métropole aidante**
- Gestion des publications **LinkedIn**
- Gestion du **site internet**
- Participation au comité mis en place pour l'organisation **des 10 ans d'amahc**



Objectifs 2025

- Finaliser la composition du comité et lancé son fonctionnement
- Planifier les actions à mener
- Créer un document de présentation de l'association et des services diffusables lors de présentation extérieure



ANNEXES

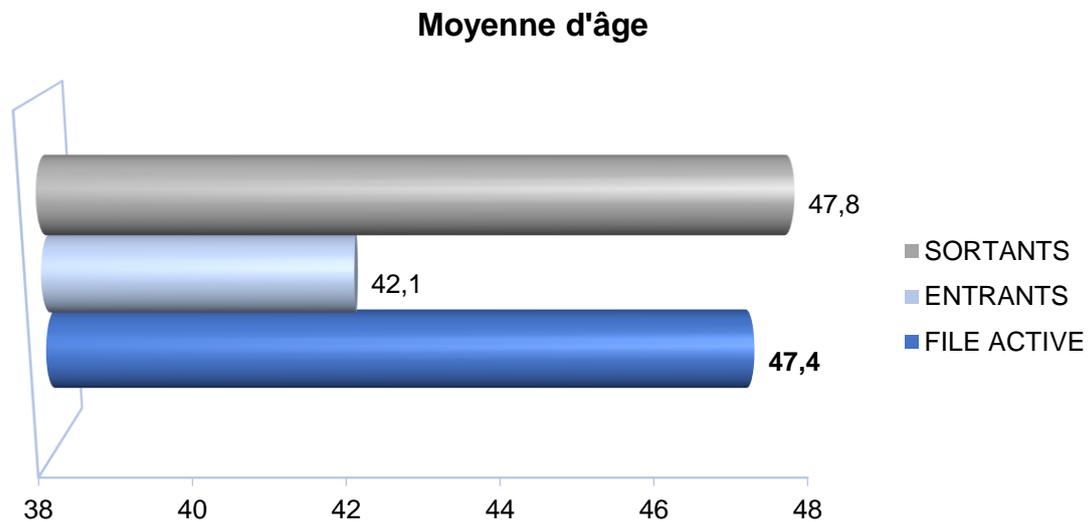


SAVS 2024

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre de places financées	150	150	114	114	114	114	114	114	114	114
File active	142	154	125	139	133	140	141	134	144	133

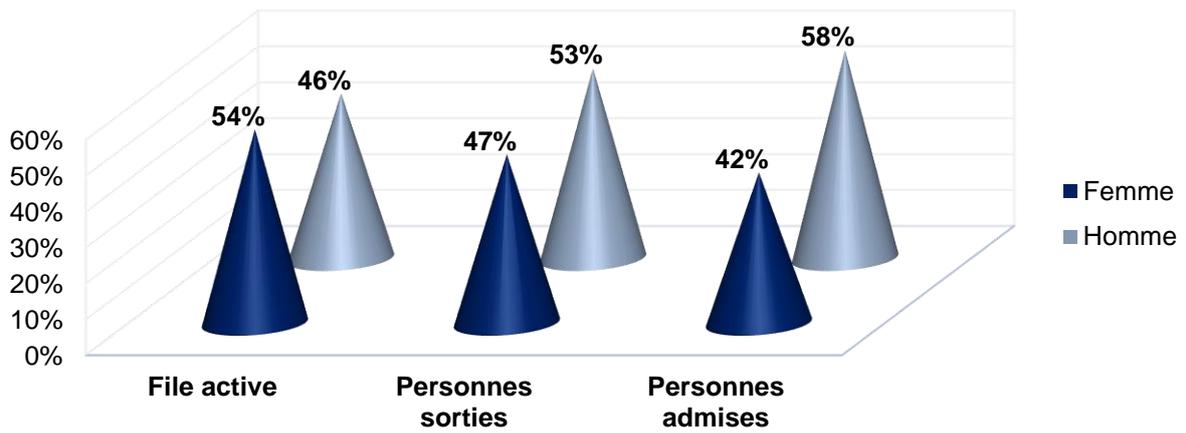
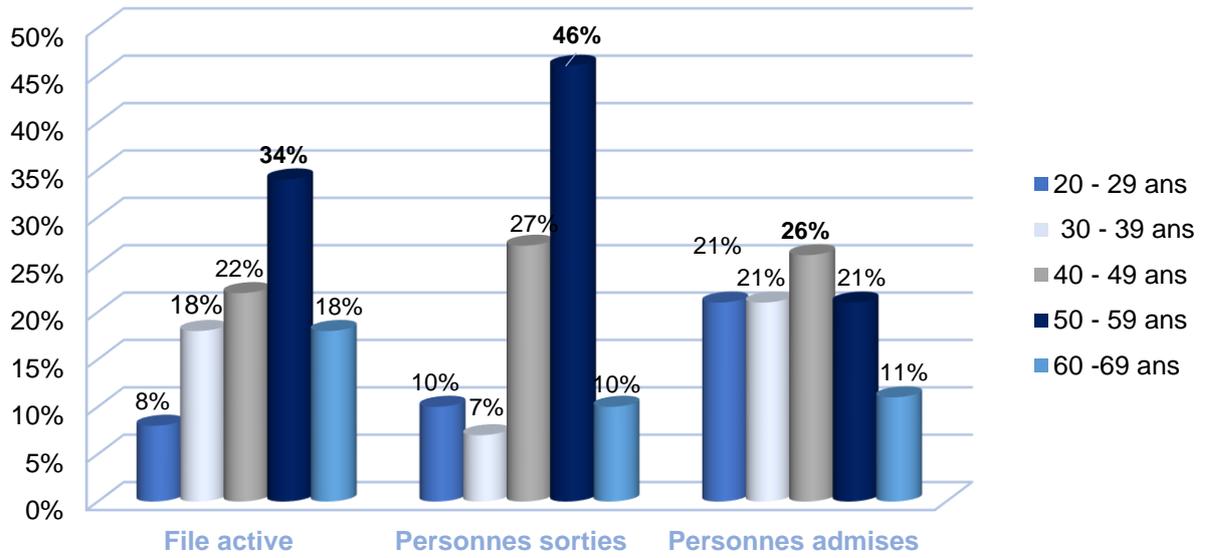
STATISTIQUES SAVS 2024

Le profil des personnes accompagnées : la file active – admis – sortis

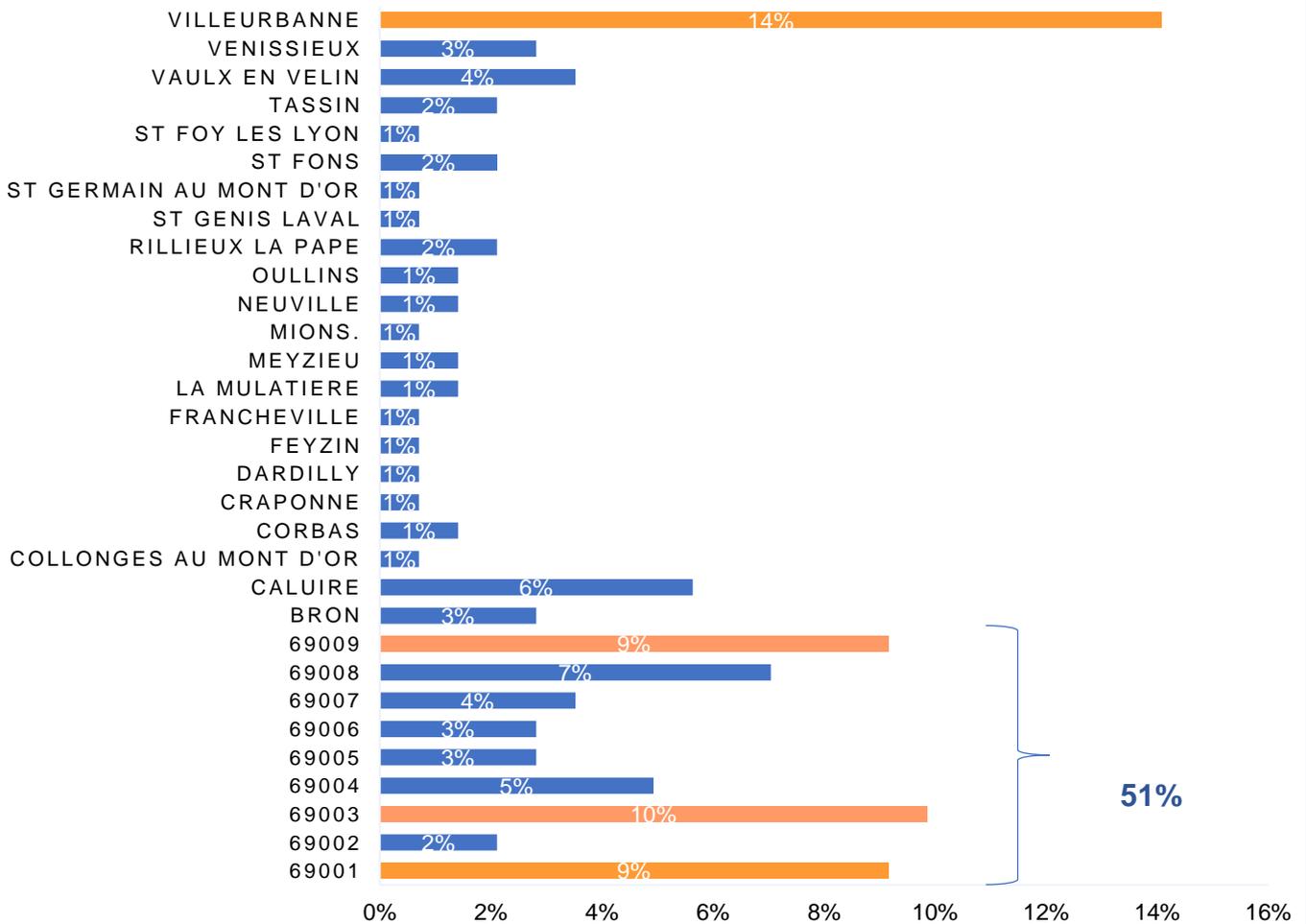


	File active	Les entrants	Les sortants
Plus âgé	69	61	69
Plus jeune	23	23	23





LIEU DE RESIDENCE - FILE ACTIVE



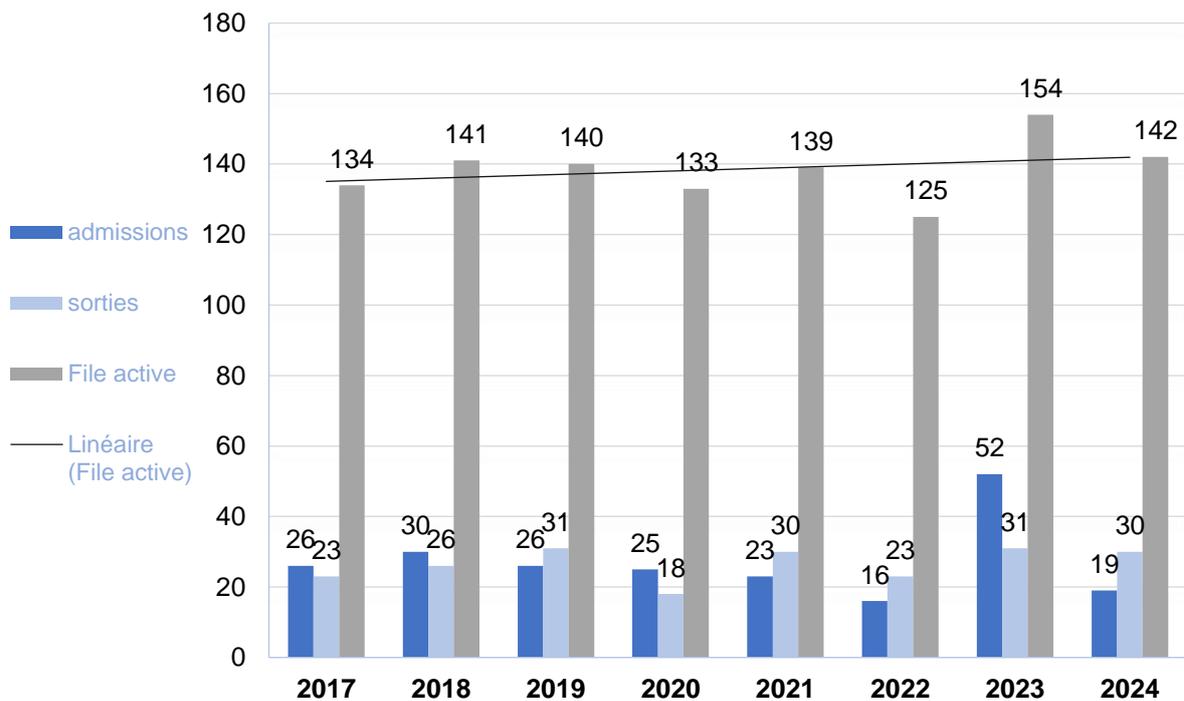
LES ADMISSIONS ET LES SORTIES

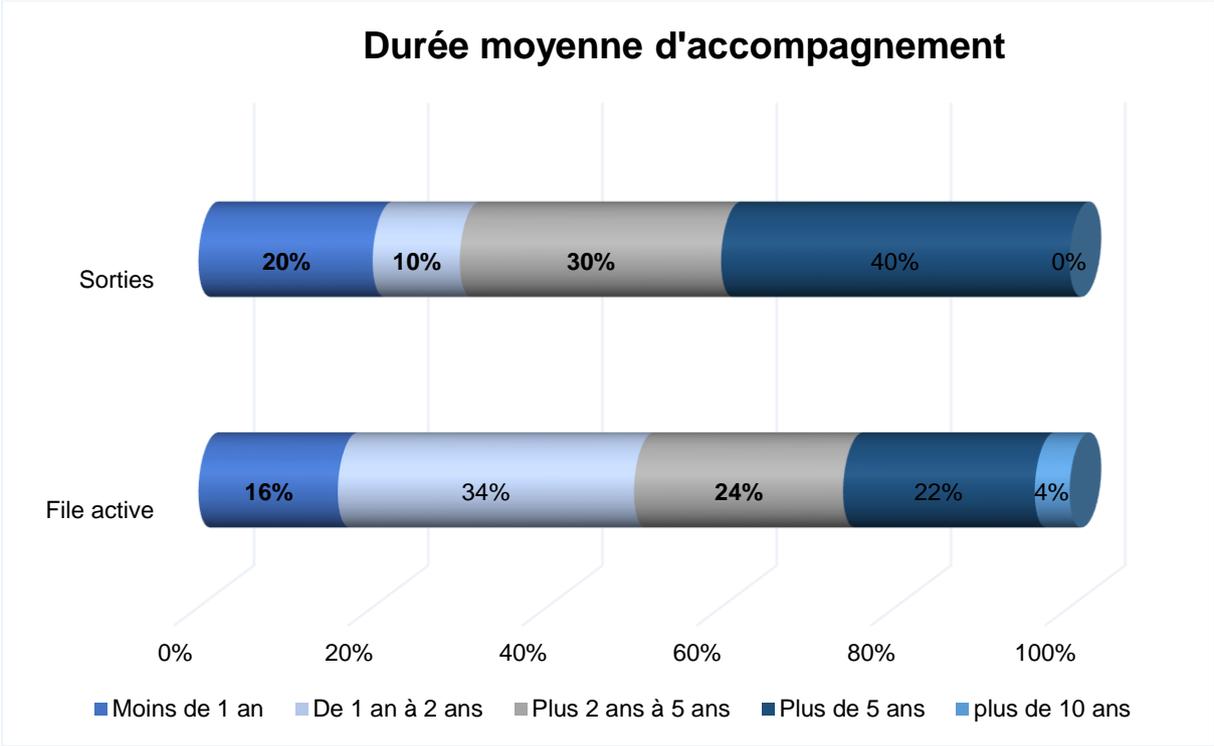
		Entrées		Sorties		File active		TENDANCE
		2024	2023	2024	2023	2024	2023	File active
Ratio	Homme	58%	50%	53%	45%	46%	46%	=
	Femme	42%	50%	47%	55%	54%	54%	=
Age	Age moyen	42,1	42,8	47,8	44,5	47,4	46,7	↗
	+ jeune	23	22	23	26	23	22	↗
	+ âgé	61	63	69	67	69	68	↗



2024		File active	Sorties
Durée moyenne d'accompagnement (en année)		3,4 ans	4,1 ans
Durée max		15,8 ans	9,6 ans
Durée min		Moins 1 mois	2 mois

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Entrées	26	30	26	25	23	16	52	19
Sorties	23	26	31	18	30	23	31	30





Année de la notification pour les personnes admises en 2024

2021	2
2022	3
2023	14



Résultats d'enquêtes du SACJ

- Objet : Résultats des enquêtes de satisfaction SACJ Club et Canille -
- Programme des activités.

SACJ – Programme des activités

- Enquête réalisée *entre le 15 novembre et le 6 décembre.*
- Cible : personnes fréquentant le Club et La Canille
- Nombre de personnes concernées par l'enquête :
 - *167 personnes (file active)/*
 - *118 personnes distinctes ayant fréquenté l'accueil de jour sur la période*
- Nombre de réponses au questionnaire : *49 réponses*
- Taux de participation à l'enquête : *41,5 %*
- 6 réponses en lignes
- Information sur les modalités de passation et l'objet de l'enquête par affichage sur site + présentation en GEC par assistante qualité.

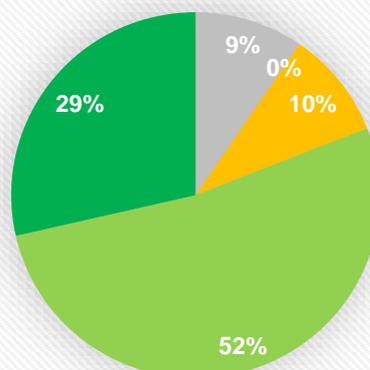
Enquêtes de satisfaction 2024



Le nombre d'activités proposées par le service d'accueil collectif de jour.

Canille - 21 réponses

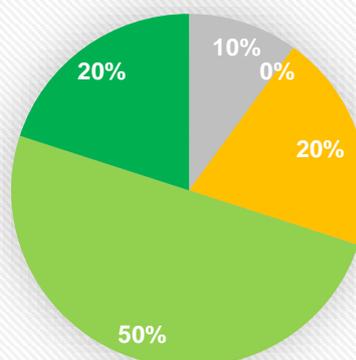
- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



Le nombre d'activités proposées par le service d'accueil collectif de jour.

Club - 30 réponses

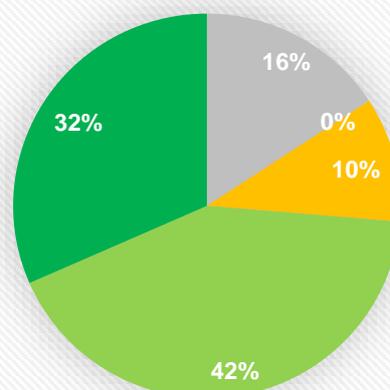
- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



Le nombre d'activités proposées par un intervenant extérieur.

Canille - 19 réponses

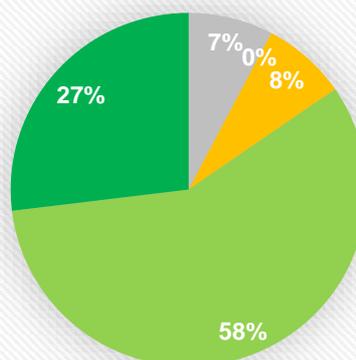
- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



Le nombre d'activités proposées par un intervenant extérieur.

Club - 26 réponses

- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



La variété des activités proposées.

Canille - 19 réponses

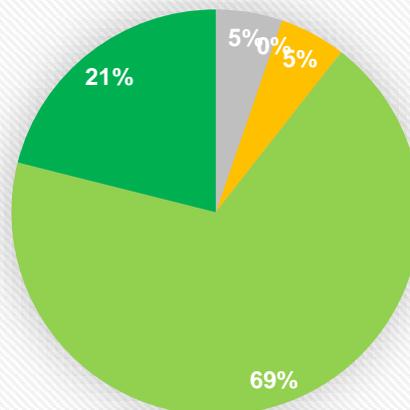
■ Pas d'avis ou
je ne me sens pas concerné

■ Pas du tout satisfait

■ Peu satisfait

■ Satisfait

■ Très satisfait



La variété des activités proposées.

Club - 28 réponses

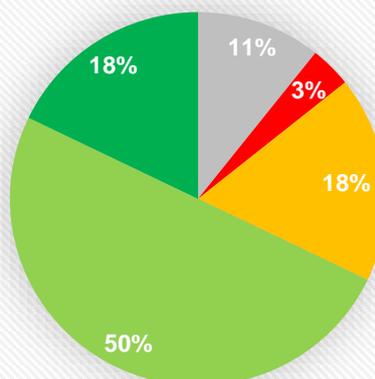
■ Pas d'avis ou
je ne me sens pas concerné

■ Pas du tout satisfait

■ Peu satisfait

■ Satisfait

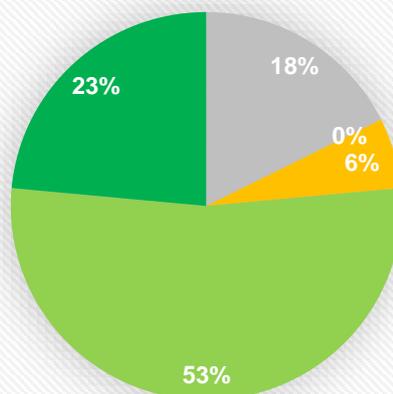
■ Très satisfait



Le matériel utilisé lors des activités.

Canille - 17 réponses

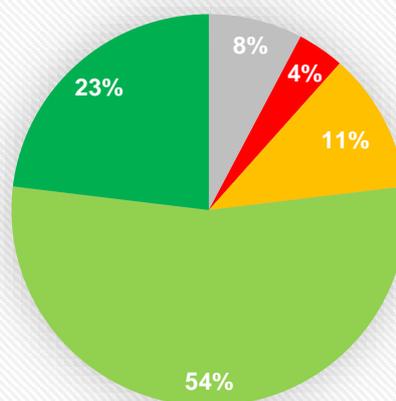
- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



Le matériel utilisé lors des activités.

Club - 26 réponses

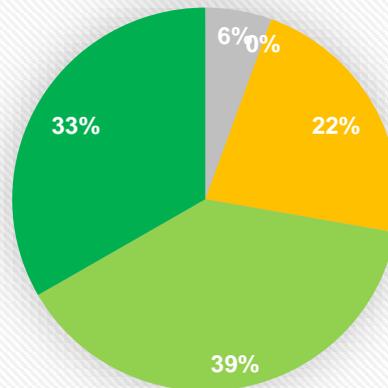
- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



Les lieux choisis pour les activités.

Canille - 18 réponses

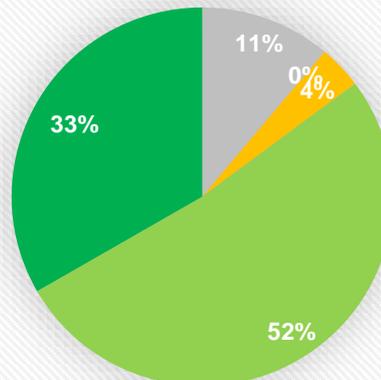
- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



Les lieux choisis pour les activités.

Club - 27 réponses

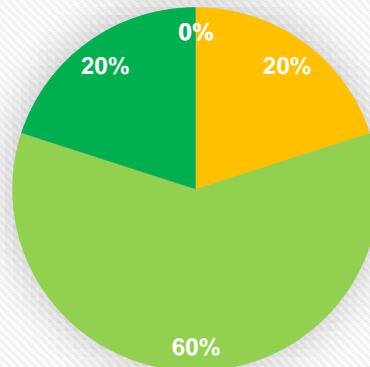
- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



Le prix des activités.

Canille - 20 réponses

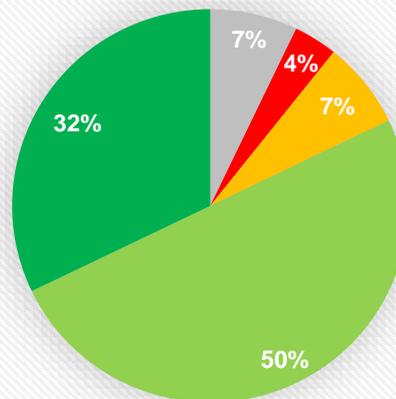
- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



Le prix des activités.

Club - 28 réponses

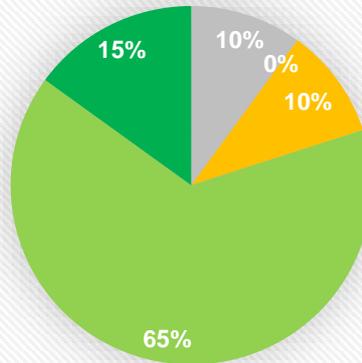
- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



La prise en compte de vos demandes ou suggestions.

Canille - 20 réponses

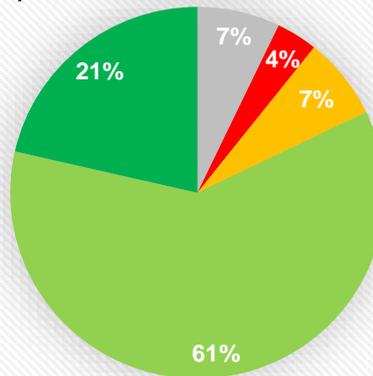
- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



La prise en compte de vos demandes ou suggestions.

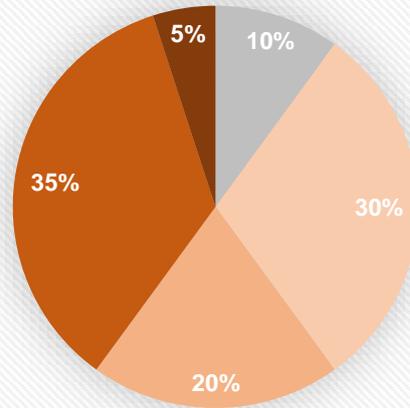
Club - 28 réponses

- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



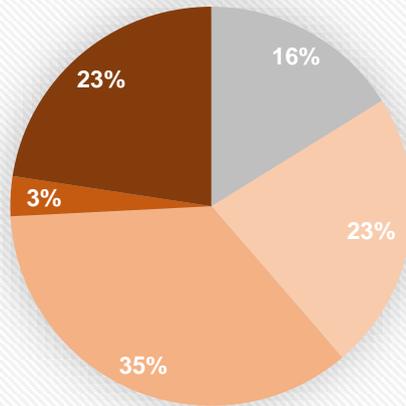
Seriez-vous intéressé par des sorties en autonomie ? *Canille* - 20 réponses

- Je ne sais pas
- Pas du tout intéressé
- Peu intéressé
- Probablement intéressé
- Très intéressé

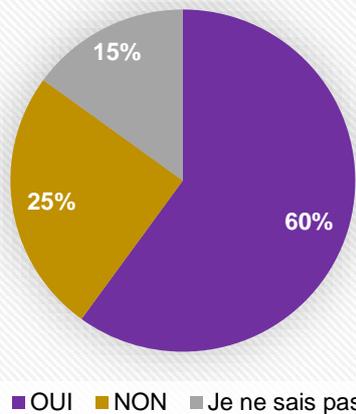


Seriez-vous intéressé par des sorties en autonomie ? *Club* - 31 réponses

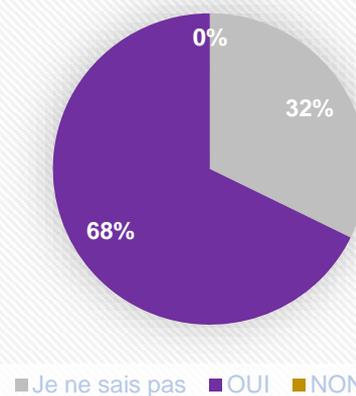
- Je ne sais pas
- Pas du tout intéressé
- Peu intéressé
- Probablement intéressé
- Très intéressé



La coanimation d'activités vous parait-elle intéressante ? *Canille* - 20 réponses



La coanimation d'activités vous parait-elle intéressante ? *Club* - 31 réponses



Résultats d'enquêtes du SAVS

Objet : Résultats des enquêtes de satisfaction SAVS -

Votre accompagnement et La Procédure d'admission

Bonjour,

Dans le cadre de notre démarche qualité, nous avons réalisé **deux enquêtes en décembre 2024 afin de recueillir la satisfaction des personnes accompagnées par le SAVS.**

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre à ces questionnaires.

Nous avons reçu 39 réponses sur 116 questionnaires envoyés, c'est un peu plus de 33% de réponses et c'est un bon début !! Nous espérons recueillir plus de 50% de réponses en 2025 !

Grâce à ces réponses nous pouvons améliorer la qualité de notre service au bénéfice des personnes qui, comme vous, sont accompagnées par les membres de l'équipe du SAVS.

Les résultats de cette enquête ont été présentés lors de l'*Instance Collective de Paroles* du SAVS le 07 avril dernier.

Vous trouverez ci-dessous le détail de ces résultats.

Comme nous l'avons prévu, de nouvelles enquêtes seront réalisées fin 2025 et fin 2026 afin de suivre l'évolution de votre satisfaction et adapter notre fonctionnement à vos besoins pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

Cordialement,



L'équipe du SAVS et le service Qualité AMAHC



Résultats de l'enquête de satisfaction 2024 SAVS – Votre Accompagnement

- Enquête réalisée *entre le 1^{er} novembre et le 6 décembre.*
- Cible : personnes accompagnées par le SAVS depuis plus de 6 mois.
- Nombre de personnes concernées par l'enquête : *106 personnes*
- Nombre de réponses au questionnaire : *32 réponses*
- Taux de participation à l'enquête *Votre accompagnement* : **33,1 %**

Pour chaque question posée, 5 réponses possibles ont été proposées :

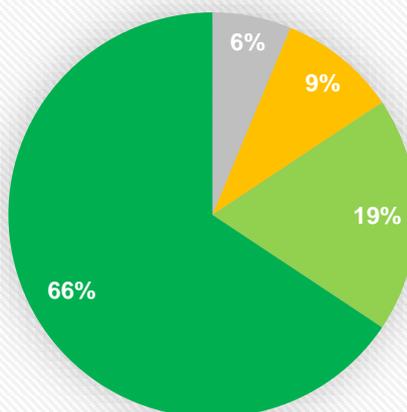
- Pas du tout satisfait
- Pas vraiment satisfait
- Satisfait
- Très satisfait
- Je ne sais pas/je ne me sens pas concerné

Enquêtes de satisfaction 2024



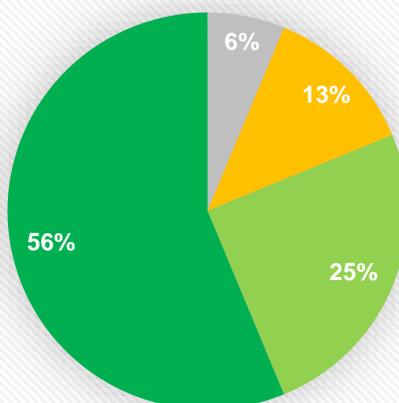
Le lieu des entretiens.

- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



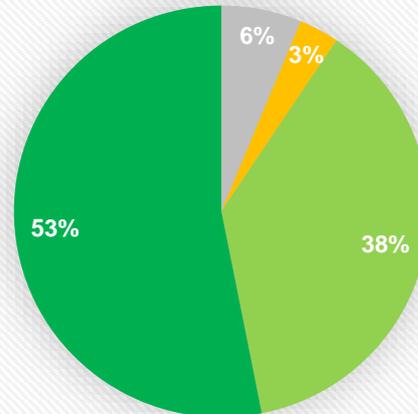
La facilité à contacter le SAVS

- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



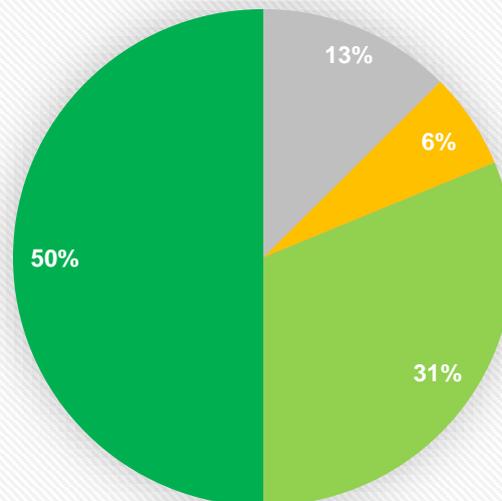
La construction de votre contrat d'accompagnement (projet personnalisé) et ses objectifs

- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait

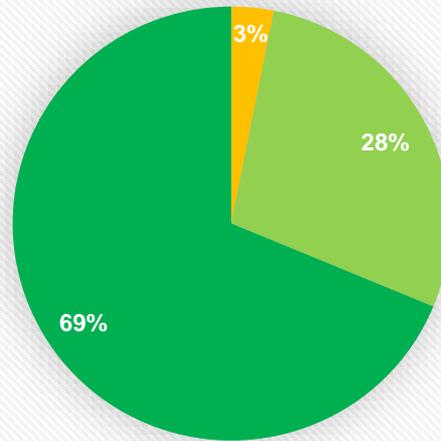


Les rdv intermédiaires de bilan 32 réponses

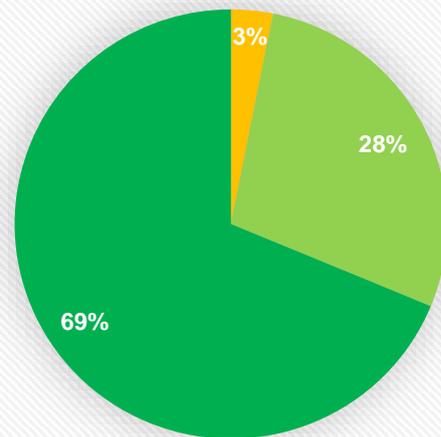
- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait



La fréquence des rencontres avec votre accompagnateur ou votre accompagnatrice

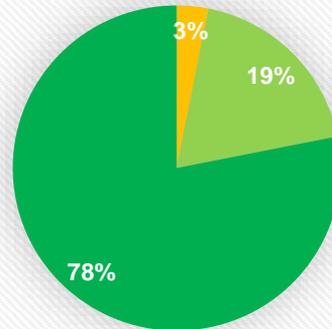


La durée des rencontres avec votre accompagnateur ou votre accompagnatrice



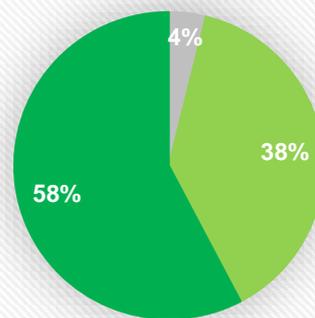
La confiance établie avec votre accompagnateur ou votre accompagnatrice

■ Peu satisfait ■ Satisfait ■ Très satisfait



L'écoute et l'espace de paroles avec votre accompagnateur ou votre accompagnatrice (parole libre)

■ Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
■ Satisfait
■ Très satisfait

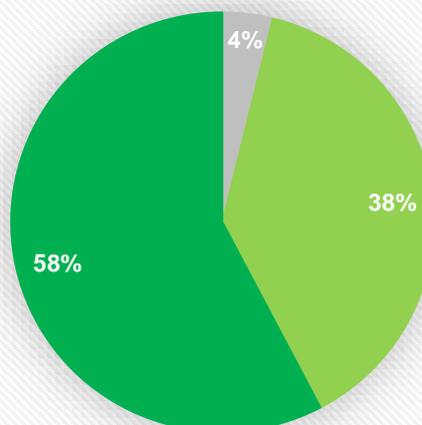


La confidentialité des échanges

■ Pas d'avis ou
je ne me sens pas concerné

■ Satisfait

■ Très satisfait



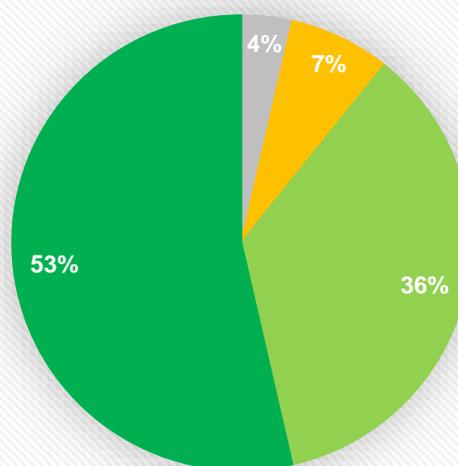
Les réponses apportées à vos demandes

■ Pas d'avis ou
je ne me sens pas concerné

■ Peu satisfait

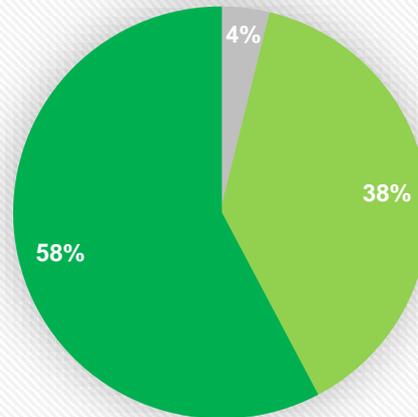
■ Satisfait

■ Très satisfait



Le lien entre le SAVS et les partenaires qui vous entourent

- Pas d'avis ou je ne me sens pas concerné
- Satisfait
- Très satisfait



Résultats de l'enquête de satisfaction 2024 SAVS – La Procédure admission

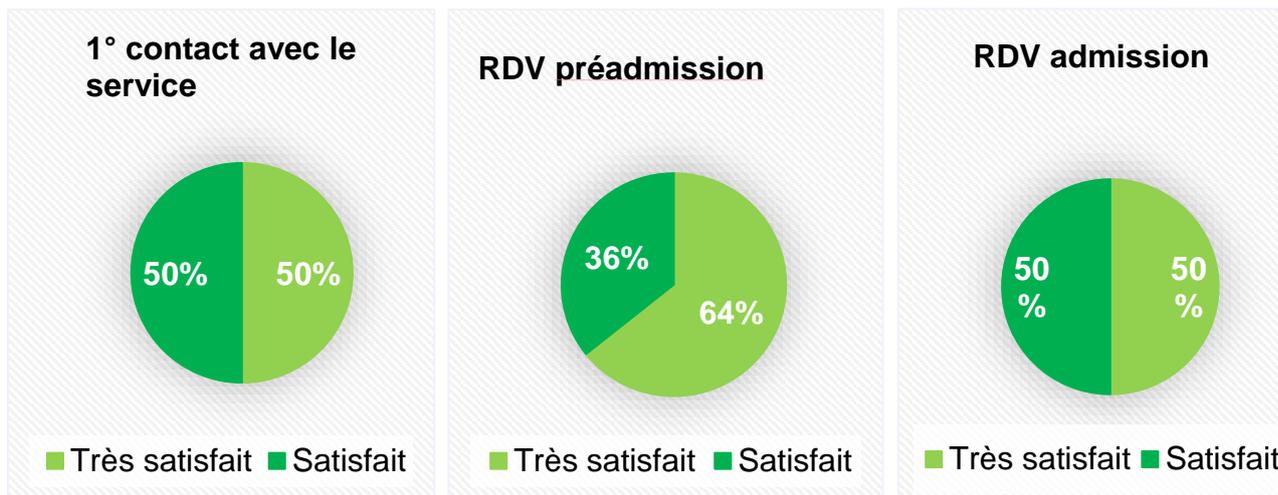
- Enquête réalisée *entre le 1^{er} et le 30 novembre*.
- Cible : personne ayant débuté leur accompagnement depuis moins de 6 mois (*juin 2024 au moment de l'enquête*).
- Nombre de personnes concernées par l'enquête : *10 personnes*
- Nombre de réponses au questionnaire : *7 réponses*
- Taux de participation à l'enquête : *70%*
- 3/7 questionnaires saisis en ligne sur internet ou avec un QR code

Pour chaque question posée, 5 réponses possibles ont été proposées :

- Pas du tout satisfait
- Pas vraiment satisfait
- Satisfait
- Très satisfait
- Je ne sais pas/je ne me sens pas concerné

Enquêtes de satisfaction 2024





Le premier contact avec le service se fait par téléphone après la réception de la notification d'accompagnement.

Un rdv de préadmission est proposé par deux professionnels afin de faire connaissance et recueillir les attentes et les besoins de la personne. Ce rdv est proposé lorsqu'une place se libère sur la liste d'attente.

Le rdv d'admission a lieu au début de l'accompagnement en présence de la cheffe de service et de l'accompagnateur référent.



La réunion d'information est animée par une professionnelle et la secrétaire du service, elle a lieu une fois par mois.

Elle est proposée lors du 1° contact téléphonique et permet de présenter le fonctionnement du SAVS, présenter AMAHC et les autres services de l'association.



Siège Social

28 rue Denfert-Rochereau – 69004 Lyon

04 72 10 90 70

N° SIRENE : 342 092 822

Présidente : Marie-Christine PILLON

Directrice : Katia AMORETTI

Les services médico-sociaux d'AMAHC sont financés par :



AMAHC est agréé par :

